



Bulletin Officiel

N° 3719 Mardi 2 Novembre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CMF

AUTORISATION D'UNE OPERATION DE FUSION-ABSORPTION 2

AUTORISATION D'UNE OPERATION DE FUSION-ABSORPTION 2

AVIS DES SOCIETES

FUSION PAR ABSORPTION PAR L'UBCI DE UBCI LEASING, UNION IMMOBILIERE, UBCI ASSET MANAGEMENT ET MED FINANCE SICAF

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- 3-8

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ « MODERN LEASING » 9-15

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE HL 2010-2 16-17

COURBE DES TAUX 18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 19-20

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010
- ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- SICAV OPPORTUNITY
- SICAV PROSPERITY
- SICAV TRESOR

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010
- AL HIFADH SICAV
- TUNISO EMIRATIE SICAV
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
- SICAV BNA
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

AVIS DU CMF

**AUTORISATION D'UNE OPERATION
DE FUSION-ABSORPTION**

A la demande de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI-, le Conseil du Marché Financier a, par décision n°39 du 28 octobre 2010, accordé à l'opération de fusion par absorption de quatre de ses filiales UBCI Leasing, Med Finance SICAF, Union Immobilière et UBCI Asset Management, l'autorisation prévue par l'article 416 du Code des Sociétés Commerciales.

Le texte de la décision est disponible sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

2010 - AC - 40

**APPROBATION D'UNE OPERATION
DE FUSION-ABSORPTION**

A la demande de l'UBCI Leasing, le Conseil du Marché Financier a, par décision n°38 du 28 octobre 2010, accordé à l'opération de fusion par absorption de ladite société par l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI-, l'approbation prévue par l'article 336 du Code des Sociétés Commerciales.

Le texte de la décision est disponible sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

2010 - AC - 41

AVIS DES SOCIETES

FUSION PAR ABSORPTION PAR L'UBCI DE
UBCI LEASING, UNION IMMOBILIERE,
UBCI ASSET MANAGEMENT,
ET MED FINANCE SICAF

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF :

Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège social : 139, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-

1. Dates d'approbation de la fusion par les conseils d'administration des sociétés concernées par la fusion :

L'opération de fusion a été approuvée par les conseils d'administration de chacune des sociétés, réunis respectivement :

Société absorbante :

- UBCI : conseil d'administration du 08 Mai 2009

Sociétés absorbées :

- UBCI LEASING : conseil d'administration du 06 Mai 2009

- Med Finance SICAF : conseil d'administration du 15 mai 2009

- Union Immobilière : conseil d'administration du 14 mai 2009

- UBCI Asset Management : conseil d'administration du 14 mai 2009

2. Date prévisionnelle de la réunion des assemblées générales des sociétés fusionnantes pour approuver le projet de fusion :

Le 29 décembre 2010.

3. Motifs et buts de l'opération :

Cette opération s'intègre, pour certaines filiales concernées (MED FINANCE SICAF et UNION IMMOBILIERE) dans l'esprit de la loi 2001-65, relative aux établissements de crédits et a notamment comme objectif l'aboutissement à une mise en conformité avec le texte de celle-ci. En effet, l'existence de la société Med Finance SICAF qui a été créée en vue de permettre à l'UBCI de contrôler ses filiales exerçant dans le domaine des services financiers est devenue inutile puisque l'article 22 de la loi susvisée permet désormais aux banques la participation directe et illimitée dans le capital des sociétés opérant dans le service financier. Par ailleurs, l'absorption de la société Union Immobilière, dont l'activité actuelle se limite exclusivement à la location d'immeubles à l'UBCI, vise à se conformer aux dispositions de l'article 21 de la loi sus indiquée qui limite à 30 % la participation des banques dans le capital des sociétés n'exerçant pas dans le domaine des services financiers.

La fusion absorption de UBCI Leasing répond quant à elle, à un objectif de rationalisation et maîtrise des coûts d'exploitation pour l'activité de LEASING, tout en assurant un développement sain et rentable de celle-ci.

Enfin, la fusion permettra d'éviter le recours à une procédure de liquidation de la société UBCI Asset Management, société demeurée en veilleuse depuis sa création

- Suite -

4. Date d'effet de la fusion

La fusion prend effet normalement à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura à décider de l'opération de fusion. Toutefois, et par souci de simplicité, il peut être envisagé de retenir le principe de la rétroactivité selon lequel la fusion prend effet à partir de la date de clôture des états financiers objet des travaux d'évaluation, soit le 31 décembre 2009.

En conséquence, les opérations réalisées par les sociétés absorbées à compter du 01 janvier 2010 et jusqu'à la date définitive de la fusion, seront considérées comme étant faites pour le compte de la société absorbante. L'UBCI s'engage à prendre en charge les engagements pris par les sociétés absorbées jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

5. Autorisation du Ministre des Finances

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits, le Ministre des Finances a donné son autorisation en date du 27 mars 2008 à l'UBCI pour la réalisation de l'opération de fusion par absorption de ses quatre filiales : UBCI LEASING, Med Finance SICAF, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

Cette autorisation a été subordonnée à la condition que la participation de la BNP Paribas BDDI PARTICIPATIONS ne dépasse pas 50 % du capital de l'UBCI par suite de l'opération de fusion.

Pour ce faire, BNP Paribas BDDI PARTICIPATIONS a procédé, en date du 22/10/2010, à la cession de 420 485 actions MED FINANCE SICAF à l'UBCI. Cette cession permet de respecter la condition à laquelle a été subordonnée l'autorisation du Ministre des Finances.

6. Caractéristiques de l'opération de fusion par absorption

Dans le cadre de cette opération de fusion, l'UBCI absorbera ses quatre filiales : UBCI LEASING, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF.

La fusion absorption de ces quatre filiales sera rémunérée par l'attribution aux actionnaires, autres que l'UBCI, de chaque filiale, de nouvelles actions UBCI de valeur nominale de 5 DT chacune, entièrement libérées, et ce en échange de leurs actions UBCI LEASING, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF, selon des parités d'échange.

Les parités d'échange sont calculées à partir des travaux d'évaluation qui ont permis d'arrêter les valeurs des cinq sociétés concernées par la fusion. Ces parités permettront de calculer le nombre d'actions que l'UBCI devra émettre en rémunération des apports de chacune de ces quatre sociétés absorbées.

6.1. Travaux d'évaluation des sociétés objets de la fusion

Les travaux de due diligence et d'évaluation de l'UBCI, UBCI Leasing, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management effectués par ERNST & YOUNG ont abouti aux résultats suivants :

- Suite -

6.1.1. Synthèse des résultats :

Les résultats d'évaluation des actions UBCI, UBCI Leasing, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management sont détaillés comme suit :

- Valorisation de l'action UBCI :

Valorisation de l'action UBCI	Min	Max
Valeur nominale de l'action	5,000	5,000
Cours boursier au 31/12/2009	52,000	52,000
Multiples boursiers	41,877	48,770
Multiples de transactions	38,100	38,100
Discounted cash flows	24,050	26,800

Les méthodes d'évaluation basées sur le marché (les multiples boursiers et les multiples de transactions) étant considérées comme les méthodes les plus adaptées au contexte de l'opération envisagée, la valeur de l'action UBCI devrait si situer dans la fourchette 38,1 dinars à 48,8 dinars.

- Valorisation de l'action UBCI Leasing :

Valorisation de l'action UBCI LEASING	Min	Max
Valeur nominale de l'action	10,000 ; 10,000	
Multiples boursiers	27,300 ; 37,400	
Discounted cash flows	24,126 ; 37,367	

La valeur de l'action UBCI LEASING se situerait entre 24,1 dinars et 37,4 dinars.

- Valorisation des actions autres sociétés :

L'application de l'approche patrimoniale réévaluée aux restes des sociétés faisant partie du périmètre de regroupement aboutit aux valorisations suivantes :

Valorisation de l'action	Union Immobilière	Asset Management	Med finance SICAF
Valeur nominale de l'action	10,000	10,000	5,000
Valeur patrimoniale réévaluée	12,369	12,414	6,926

6.1.2. Les valeurs retenues

Les valeurs des actions des sociétés faisant partie du périmètre de regroupement ayant été retenues par la direction du groupe sont les suivantes :

	UBCI	UBCI Leasing	Union Immobilière	Med Finance SICAF	UBCI Asset Management
Valeur nominale (DT)	5,000	10,000	10,000	5,000	10,000
Valeur retenue (DT)	31,167 ^(*) ^(**)	23,000 ^(*)	12,369	6,661 ^(*)	12,414

^(*) La valeur des actions UBCI, UBCI Leasing et Med Finance SICAF tient compte des dividendes distribués en 2010.

^(**) La valeur des actions UBCI tient compte des dividendes distribués en 2010 et de l'opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée en 2010.

6.2. Les parités d'échange (UBCI / filiale absorbée)

Les parités d'échange permettront de calculer le nombre d'actions que l'UBCI devra émettre en rémunération des apports de chacune de ses quatre filiales absorbées.

- Suite -

Ainsi, les actionnaires, autres que l'UBCI, de ces quatre filiales recevront des actions UBCI en échange de leurs actions UBCI Leasing, Union Immobilière, Med finance SICAF et UBCI Asset Management et ce selon les parités d'échange suivantes :

	UBCI / UBCI Leasing	UBCI / Union Immobilière	UBCI / Med Finance SICAF	UBCI / UBCI Asset Management
Parité d'échange	7/10	3/8	1/5	2/5
Primes de fusion ¹	4 506,5 KDT	1 962,4 KDT	1 986,1 KDT	72,5 KDT
Soulttes ²	291,1 KDT à verser par l'UBCI	136,4 KDT à verser par l'UBCI	162,2 KDT à verser par l'UBCI	0,4 KDT à verser par les actionnaires d'UBCI ASSET Management

Selon les parités d'échange ci-dessus indiquées, les actions UBCI LEASING, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management seront échangées contre des actions UBCI à raison de :

- 7 actions UBCI contre 10 actions UBCI LEASING
- 3 actions UBCI contre 8 actions Union Immobilière
- 1 action UBCI contre 5 actions Med Finance SICAF
- 2 actions UBCI contre 5 actions UBCI Asset Management

6.3. Détermination et rémunération des apports

6.3.1. Définition des apports :

Théoriquement, l'UBCI Leasing, l'Union Immobilière, l'UBCI Asset Management et Med Finance SICAF apporteront à l'UBCI tous les éléments (actifs et passifs), droits et valeurs leur appartenant et qui constituent l'ensemble de leurs patrimoines respectifs sans exception ni réserve, cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif. Les patrimoines de ces quatre filiales doivent être dévolus à titre universel à l'UBCI dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion.

6.3.2. Rémunération des apports :

En rémunération des apports des sociétés absorbées, les actionnaires des sociétés absorbées, autres que l'UBCI, recevront les actions de la société absorbante selon les parités d'échange ci-dessus déterminées, avec le paiement ou la réception d'une soultte.

La différence entre la valeur d'apport réel et la valeur nominale des actions à émettre par l'UBCI constitue la prime de fusion.

¹ Ces primes de fusion sont conformes à celles figurant dans le rapport du commissaire aux apports, dans le rapport d'évaluation et dans le projet de fusion. Elles sont toutefois différentes de celles prises en compte pour l'établissement du bilan après fusion tel que présenté dans le prospectus relatif à la présente fusion et visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10/718** du **28/10/2010**. Les différences proviennent de la base retenue pour la comptabilisation des apports. En effet, dans le bilan après fusion les apports sont comptabilisés à leurs valeurs comptables, alors que les primes de fusion figurant dans le rapport d'évaluation, dans le projet de fusion et dans le rapport du commissaire aux apports sont calculées sur la base d'une comptabilisation des apports à leur juste valeur.

Aussi les primes de fusion présentées ici ne tiennent pas compte de la quote part de la prime annulée par suite de l'annulation des actions détenues par Med Finance SICAF dans le capital de UBCI Leasing, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

² Les soulttes présentées ici sont conformes à celles figurant dans le rapport du commissaire aux apports, dans le rapport d'évaluation et dans le projet de fusion. Toutefois, elles sont différentes de celles prises en compte pour la comptabilisation de l'opération de fusion telle que présentée dans le prospectus relatif à la présente fusion et visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10/718** du **28/10/2010**. En effet, les soulttes présentées ici ne tiennent pas compte de la quote part de la soultte annulée par suite de l'annulation des actions détenues par Med Finance SICAF dans le capital de UBCI Leasing, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

- Suite -

Les participations de l'UBCI dans les sociétés absorbées seront annulées. La comparaison de la valeur nette comptable des titres annulés et de la quote-part correspondante des actifs nets apportés par chaque société absorbée peut donner lieu à la constatation d'une plus ou moins value. Cette plus ou moins value sera appelée respectivement boni ou mali de fusion.

6.3.2.1. Structure du capital de l'UBCI avant et après fusion

	AVANT REGROUPEMENT (au 31/08/2010)							APRES REGROUPEMENT	
Actionnaires	Nombre titres	%	Union Immob.	Asset Manag.	Med Finances SICAF	UBCI Leasing	Annulations actions	Nombre titres	%
BNP Parisbas	7 500 000	50,00%			75 903			7 575 903	50,00% *
Groupe TAMARZISTE	1 634 496	10,90%						1 634 496	10,79%
Autres Personnes Physiques Tunisiennes	1 029 667	6,86%				18 083		1 047 750	6,92%
Famille BEN SEDRINE	1 145 207	7,63%				24 780		1 169 987	7,72%
Groupe SELLAMI	975 324	6,50%						975 324	6,44%
Groupe Med RIAH	958 491	6,39%						958 491	6,33%
Groupe BOURICHA	707 386	4,72%						707 386	4,67%
Personnes Morales Tunisiennes	155 380	1,04%						155 380	1,03%
Groupe Saad HADJ KHLIFA	345 010	2,30%						345 010	2,28%
Med Finances SICAF	0	0,00%	74 996	2 772		96 320	-174 088	0	0,00%
Med Rached CHEBIL	150 300	1,00%						150 300	0,99%
Ali FEKIH	172 500	1,15%						172 500	1,14%
Héritiers BOUAJA	139 717	0,93%						139 717	0,92%
SETCAR	0	0,00%				33 040		33 040	0,22%
Personnes Physiques non résidentes	28 047	0,19%						28 047	0,19%
Actions non déposées	58 475	0,39%						58 475	0,39%
Total	15 000 000	100,00%	74 996	2 772	75 903	172 223	-174 088	15 151 806	100,00%

* Conformément à l'autorisation du Ministre des Finances en date du 27 mars 2008, cette opération de fusion n'a pas entraîné une augmentation de la participation de BNP PARIBAS BDDI PARTICIPAIONS dans le capital de l'UBCI du fait que la BNP PARIBAS BDDI PARTICIPAIONS a cédé en date du 22/10/2010 à l'UBCI 420 485 actions MED Finance SICAF.

- Suite -

6.3.2.2. Montant de l'augmentation de capital :

Le nombre d'actions nouvelles formant l'augmentation de capital de l'UBCI et destiné à rémunérer l'apport des sociétés absorbées se présente comme suit :

Désignation	UBCI	UBCI Leasing	Union Immobilière	UBCI Asset Management	Med Finance SICAF	Total
Nombre d'actions UBCI à émettre	-174 088	172 223	74 996	2 772	75 903	151 806
Valeur nominale (UBCI)	5	5	5	5	5	5
Montant de l'augmentation de capital (DT)	-870 440	861 115	374 980	13 860	379 515	759 030

A l'issue des opérations de fusion absorption de ses quatre filiales, l'UBCI se trouve propriétaire de ses propres titres qui représentent les titres apportés par Med Finance SICAF en rémunération de ses participations dans les trois autres filiales. Ces actions seront donc annulées par une simple opération de réduction du capital parallèlement aux augmentations de capital décrites ci-dessus.

Au total l'augmentation de capital porterait sur **l'émission de 151 806 nouvelles actions UBCI** de nominal 5 DT, soit un montant de **759 030 dinars**.

6.3.2.3. Attribution des actions aux actionnaires des sociétés absorbées

Les actionnaires des sociétés absorbées n'ayant pas leurs actions déposées auprès d'intermédiaires en bourse devront saisir l'UBCI en vue d'échanger leurs actions UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med finance SICAF en actions nouvelles UBCI.

Cette dernière demeurera dépositaire de toutes les actions nouvelles UBCI créées et non échangées.

L'UBCI s'engage à acheter tous les rompus d'actions résultant de l'échange d'actions UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management ou Med Finance SICAF en actions nouvelles UBCI, et que des transactions entre intermédiaires n'auraient pas régularisés.

Un prospectus d'augmentation du capital de l'UBCI consécutive à la fusion absorption de UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10-718** du **28/10/2010** sera incessamment mis à la disposition du public auprès de UBCI (service titres) : 64, Avenue Habib BOURGUIBA 2033 Mégrine, de UBCI Leasing : 39, Avenue 10 décembre 1948 -El Menzah IV- 1004 Tunis - et sur le site Internet du Conseil du Marché Financier : www.cmf.org.tn

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME – OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «MODERN LEASING»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme – OPF – et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «Modern Leasing».

Dans le cadre du prospectus, la société «Modern Leasing» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions acquises dans le cadre de cette opération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui devra renouveler les mandats des administrateurs ou en cas de vacance ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, le Groupe BH⁽¹⁾, détenant actuellement 74,00% du capital de la société « Modern Leasing», s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

(1) Banque de l'Habitat, Epargne Invest SICAF, Assurances SALIM et SIM-SICAR.

- Suite -

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «MODERN LEASING» AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La société «Modern Leasing» a demandé l'admission au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de l'offre, toutes de même catégorie, de nominal 5 dinars et composant la totalité de son capital.

La Bourse a donné, en date du 29/07/2010, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «Modern Leasing» au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «Modern Leasing» se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 8,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

- **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 23/06/2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Modern Leasing» tenue le 15/07/2010, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société «Modern Leasing» de 15 000 000 dinars à 20 000 000 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 5 000 000 dinars et l'émission de 1 000 000 actions nouvelles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation du capital en vue de l'introduction en Bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010, le Conseil d'Administration de la société «Modern Leasing» a fixé, lors de sa réunion du 15/07/2010, le prix d'émission des actions nouvelles à 8,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2010.

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2010 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Il convient de signaler à ce niveau que du fait de l'absence d'indication du prix d'émission de l'opération d'augmentation de capital au niveau des rapports respectifs du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes soumis pour approbation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010, d'une part, de la délégation par ladite AGE au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix d'émission, d'autre part, et vue l'importance que revêt cette information pour les actionnaires dans la mesure où il y aurait suppression de leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration et les commissaires aux comptes, une fois le prix d'émission fixé, ont établi des rapports complémentaires décrivant les conditions définitives de l'opération et son impact sur la structure du capital de la société, lesquels rapports ont été mis à la disposition des actionnaires.

- Suite -

- **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 25,00% du capital après réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : «Modern Leasing»

Siège social : Immeuble Assurances SALIM. Lotissement AFH/BC5 Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajène

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 28/03/1997

Capital social : 15 000 000 dinars divisé en 3 000 000 d'actions de nominal 5 dinars⁽²⁾ entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet :

- d'effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel, (industriel, commercial, de service, etc...) ;
- de prendre en charge toute étude ou projet en relation direct ou indirect avec le leasing ;
- de prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titre et droit sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.
- et généralement d'effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **25/10/2010** au **08/11/2010 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2010**.

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Modern Leasing» a été fixé à **8,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «Modern Leasing» exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible **N° 14902902300700088343** ouvert auprès de la Banque de l'Habitat Agence Chargaia.

(2) Réduction de la valeur nominale de 10 dinars à 5 dinars décidée par l'AGE du 15/07/2010.

- Suite -

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1 000 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 25,00% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010.

Les actions offertes dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre catégories :

❖ **Catégorie A** : 30% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 400 actions.

Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini dans l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur ;

❖ **Catégorie B** : 50% des actions offertes, soit 500 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 401 actions et au maximum 20 000 actions ;

❖ **Catégorie C** : 15% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 400 actions ;

❖ **Catégorie D** : 5% des actions offertes, soit 50 000 actions, seront réservées au personnel du groupe BH et Modern Leasing réparti comme suit :

- 4% soit 40 000 actions pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Modern Leasing» ;
- 1% soit 10 000 actions pour le personnel de la société «Modern Leasing».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : Nom, Prénom, Nature et Numéro de la Pièce d'Identité Nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : Nom, Prénom, Date de naissance ainsi que la Nature et le Numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : Dénomination sociale complète et Numéro d'inscription au Registre de Commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : Dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les personnes étrangères : le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

- Suite -

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 20 actions ni supérieur à 0,5% du capital social soit 20 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 200 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie. En outre, les demandes de souscription de la catégorie A ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Modern Leasing» a été fixé à **8,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «Modern Leasing» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

- Suite -

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en quatre catégories :

Catégories	Nombre d'actions	Répartition en % du capital de la société après l'opération	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A : OPCVM sollicitant au minimum 400 actions et tout en respectant les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels	300 000	7,50%	30%
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 401 actions et au maximum 20 000 actions	500 000	12,50%	50%
Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 400 actions	150 000	3,75%	15%
Catégorie D : Personnel du groupe BH et Modern Leasing	50 000	1,25%	5%*
Total	1 000 000	25,00%	100%

* Dont 1% réservé au personnel de la société «Modern Leasing»

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A et B :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.
Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie C :** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie D :** les demandes de souscription du personnel du groupe BH et Modern Leasing seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. La répartition sera faite comme suit :
 - 4% pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Modern Leasing» ;
 - 1% pour le personnel de la société «Modern Leasing».

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

- Suite -

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, la liste des demandes de souscription sera transmise par la SIFIB-BH à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de l'AFC et de la SIFIB-BH, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

La valeur «Modern Leasing» est inscrite sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 05/10/2010 sous le code ISIN TN0006720049.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

La cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

14- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de six mois à partir de la date d'introduction, sera établi entre, la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse et des actionnaires de la société «Modern Leasing» : BH, Epargne Invest SICAF, Assurances SALIM, SIM-SICAR et ABaraka Bank, portant sur 20% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 850 000 dinars et 100 000 actions.

15-Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «Modern Leasing», se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-715 du 11 octobre 2010, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la société «Modern Leasing», de la SIFIB-BH et de l'AFC, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE HL 2010-2

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Hannibal Lease tenue le 06 avril 2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant de 60 millions de dinars « 60 000 000 DT » sur l'exercice 2010 et au plus tard fin du premier semestre 2011 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 30 Juillet 2010 a décidé d'émettre une deuxième tranche de 30 millions de dinars avec une durée de 5 ans et des taux d'intérêt au choix des souscripteurs : TMM+0,75% brut l'an pour le taux variable et 5,35% brut l'an pour le taux fixe. Cependant, vu les conditions actuelles du marché, la Direction Générale de la société a jugé opportun de revoir les taux d'intérêt et a décidé de les fixer à TMM+0,775% brut l'an pour le taux variable et 5,45% brut l'an pour le taux fixe. A cet effet, les membres du Conseil d'Administration ont été informés du changement des taux d'intérêt par lettres en date du 13 Octobre 2010. Ces derniers ont manifesté leurs accords sous la condition de faire entériner ce changement lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

La société Hannibal Lease s'engage à faire entériner le changement des taux d'intérêt de l'emprunt HL 2010/2 au cours de la réunion du prochain Conseil d'Administration.

Dénomination de l'emprunt : «HL 2010-2»

Montant : 30.000.000 dinars divisés en 300 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,775% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 77,5 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

- Taux fixe : 5,45 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

La marge actuarielle (taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Septembre 2010 qui est égale à 4,2983% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,0733%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,775%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Le taux de rendement actuariel (taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,45 % l'an pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2010/2 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

- Suite -

Duration de l'emprunt : La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,801 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions soit le 26 Novembre 2010, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26 Novembre 2015**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 26 Novembre de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **26 Novembre 2011**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **11 Novembre 2010** et clôturées sans préavis et au plus tard le **26 Novembre 2010 inclus**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30 Novembre 2010** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 11 Novembre 2010 auprès de **MAC S.A.** – intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et **FPG**- intermédiaire en bourse, Boulevard principal-Angle Rue Turkana et Rue de Malawi Les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2010-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie bancaire : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 16 Avril 2010, à la société Hannibal Lease sur son échelle de notation nationale, les notes suivantes:

- Note à long terme : BB+ (tun)

- Note à court terme : B (tun)

- Perspective d'évolution de la note à long terme : Positive

Notation de l'émission : L'Agence de Notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB+ (tun) avec perspective d'évolution positive à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 13 octobre 2010. Hannibal Lease s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Siège de la société, rue du Lac Malaren – Imm. Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Cotation en bourse : HANNIBAL LEASE s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire « HL 2010-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : HANNIBAL LEASE s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «HL 2010-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué du document de référence enregistré auprès du CMF sous le numéro **10-006** en date du **24/05/2010**, de son actualisation enregistrée sous le n°**10-006/A002** en date du **27 octobre 2010** et de la note d'opération visée par le CMF sous le numéro **10-717** en date du **27/10/2010** sont mis à la disposition du public auprès de la société **MAC SA**, intermédiaire en bourse – Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac, de la **FPG** – intermédiaire en bourse, Boulevard principal Angle rue Turkana et rue de Malawi Les Berges du Lac -Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn .

AVIS

COURBE DES TAUX DU 02 NOVEMBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,684%		
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,687%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,699%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,707%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,714%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,721%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,728%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,738%	996,639
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,741%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,781%	1 015,196
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,851%	1 002,830
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,893%	1 032,104
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,929%	1 079,114
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,946%	1 108,222
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,988%	1 075,254
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,949
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 078,914
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,409
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 106,794
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,875

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	134,550	134,557		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,695	11,696		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,207	1,208		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,415	32,419		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,558	44,562		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	165,924	164,486		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	689,796	678,233		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	140,940	139,287		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	130,812	129,985		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	117,509	116,814		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	116,073	115,163		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	110,603	108,752		
13	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	97,933	97,712		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
14	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 292,782	1 270,233		
15	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 261,518	2 244,333		
16	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	126,114	121,546		
17	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	124,945	122,132		
18	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 151,072	1 148,373		
19	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	132,856	126,550		
20	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	165,661	163,185		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,421	14,819		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 877,861	5 811,515		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 646,298	6 581,307		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,444	2,396		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,925	1,899		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,260	1,231		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,578	107,590
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	103,893	103,900
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,493	104,504
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,371	102,400
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,173	103,187
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,519	106,533
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,257	103,269
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,321	103,331
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,477	103,490
36	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,319	105,320
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,289	102,302
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	103,670	103,681
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,459	103,471
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	105,816	105,826
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,542	105,550
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,168	102,176
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,366	102,375
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	103,737	103,737
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	101,822	101,832
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,608	105,617
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,611	103,620
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,111	102,123
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	103,971	103,983
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,216	104,225
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,465	101,475

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,478	10,479
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,406	103,417
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,432	101,501
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,286	76,022
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	159,533	157,706
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 595,595	1 577,674
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	113,667	112,479
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	119,381	117,355
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	97,553	95,834
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,609	16,532
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	278,360	274,534
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	52,129	51,266
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 298,084	2 279,519
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	79,951	79,255
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	58,573	58,225
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	103,658	103,276
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	114,542	113,712
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	111,591	110,384
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,733	11,716
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,811	12,790
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	16,872	16,804
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,506	17,388
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,482	12,342
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	131,907	130,178
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	133,324	132,207
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	128,211	127,252
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	20,844	20,677
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	103,157	102,693
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	108,935	107,965
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	157,058	148,590
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,570	10,417
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	127,836	124,565
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,930	117,092
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	186,594	182,644
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	162,329	160,300
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	139,454	138,739
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	11 055,390	10 725,052
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	198,112	192,180
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	108,948	108,879
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 521,902	1 460,987
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	109,195	108,345
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	111,286	110,345
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 510,501	10 357,823

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SITUATION TRIMESTRIELLE D'ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
ARRETEE AU 30/09/2010

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêté au 30 Septembre 2010.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Septembre 2010, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission conformément aux normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 30 Septembre 2010, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Septembre 2010.

Le commissaire aux comptes :
P/CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 30/09/2010
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	18 112 713	17 751 225	15 909 648
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		16 004 725	15 112 884	13 355 240
b - Obligations et Valeurs assimilées		2 107 988	2 638 341	2 554 408
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		4 635 163	4 946 760	6 762 477
a - Placements monétaires	3-3	990 983	990 514	990 631
b - Disponibilités	3-11	3 644 180	3 956 246	5 771 846
AC 3 - Créances d'exploitation		-	11 122	11 122
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		22 747 876	22 709 106	22 683 247
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	56 518	53 460	57 997
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	99 747	88 053	94 470
TOTAL PASSIF		156 264	141 513	152 467
ACTIF NET				
CP 1 -Capital	3-5	22 141 497	22 220 471	22 214 687
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	450 114	347 122	316 093
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	16	16
b - Sommes distribuables de l'exercice		450 111	347 106	316 078
ACTIF NET		22 591 612	22 567 593	22 530 780
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		22 747 876	22 709 106	22 683 247

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 30 Septembre 2010

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/07/2010 au 30/09/2010	Période du 01/01/2010 au 30/09/2010	Période du 01/07/2009 au 30/09/2009	Période du 01/01/2009 au 30/09/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
<u>Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	56 137	736 572	59 859	459 987	491 054
dividendes		31 331	653 974	27 885	356 027	356 027
revenus des obligations						
valeurs assimilées		24 806	82 598	31 974	103 960	135 028
revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>Revenus des placements financiers</u>	3-4	12 964	37 005	17 454	58 774	71 809
RESULTAT DES REVENUS DES PLACEMENTS		69 101	773 577	77 314	518 761	562 864
<u>Charges de gestion des placements</u>	3-9	- 54 608	- 173 298	- 51 550	- 144 289	- 200 376
RESULTAT NET DES PLACEMENTS		14 493	600 279	25 764	374 473	362 488
<u>Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>Autres charges</u>	3-10	- 11 820	- 41 392	- 10 880	- 31 406	- 46 121
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 673	558 887	14 884	343 066	316 367
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		32	- 108 776	4 344	4 040	- 289
RESERVES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 706	450 111	19 227	347 106	316 078
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 32	108 776	- 4 344	- 4 040	289
ajustement des +/- valeurs potentielles sur titres		1 876 777	2 261 499	2 249 028	4 938 116	3 869 708
valeurs réalisées sur cession des titres		500 017	2 800 647	440 133	156 376	1 511 843
de négociation		- 7 507	- 40 430	- 8 462	- 18 420	- 34 485
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 371 960	5 580 603	2 695 582	5 419 137	5 663 434

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1er Janvier au 30 Septembre 2010

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/07/2010 au 30/09/2010	Période du 01/01/2010 au 30/09/2010	Période du 01/07/2009 au 30/09/2009	Période du 01/01/2009 au 30/09/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
- Variation de l'Actif Net resultant					
<u>des opérations d'exploitation</u>					
Résultat d'exploitation	2 673	558 887	14 884	343 066	316 367
Variation des +/- values potentielles sur titres	1 876 777	2 261 499	2 249 028	4 938 116	3 869 708
+/- values réalisées sur cession de titres	500 017	2 800 647	440 133	156 376	1 511 843
Pris de négociation de titres	- 7 507	- 40 430	- 8 462	- 18 420	- 34 485
- Distribution des dividendes	-	- 316 089	-	- 319 423	- 319 423
- Transaction sur le capital					
Abonnements	5 018 372	8 043 402	280 931	280 931	5 771 691
Capital	3 199 000	5 179 000	210 000	210 000	4 267 000
Régularisation des sommes non distrib.	1 707 226	2 689 182	66 587	66 587	1 422 743
Régularisations des sommes distrib.	112 146	175 220	4 344	4 344	81 948
Droits d'entrée	-	-	-	-	-
Achats	- 5 077 658	- 13 247 084	-	- 166 074	- 5 937 944
Capital	- 3 193 000	- 8 527 000	-	- 149 000	- 4 416 000
Régularisation des sommes non distrib.	- 1 772 544	- 4 436 087	-	- 14 101	- 1 437 037
Régularisation des sommes distrib.	- 112 114	- 283 997	-	- 2 973	- 84 907
Droits de sortie	-	-	-	-	-
Régularisation charges capitalisées	-	-	-	-	-
Régularisation des sommes disponibles	-	-	-	-	-
ETAT DE L'ACTIF NET	2 312 674	60 832	2 976 513	5 214 571	5 177 758
- Actif Net					
En début de période	20 278 938	22 530 780	19 591 080	17 353 022	17 353 022
En fin de période	22 591 612	22 591 612	22 567 593	22 567 593	22 530 780
- Nombre d'actions					
En début de période	13 270	16 624	16 624	16 624	16 773
En fin de période	13 276	13 276	16 834	16 834	16 624
TAUX LIQUIDATIVE	1 701,688	1 701,688	1 340,596	1 340,596	1 355,316
TAUX DE RENDEMENT DE LA COTE	11,35%	26,96%	15,39%	31,43%	32,86%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtés au 30/09/2010****(Unité en Dinars Tunisiens)****1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/09/2010, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2010 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 18 112 713 DT contre 17 751 225 DT au 30/09/2009, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
Coût d'acquisition	10 934 308	11 755 559	10 966 322
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	8 261 937	8 405 970	7 716 733
- Titres OPCVM	605 051	762 269	762 269
- Obligations et valeurs assimilées	2 067 320	2 587 320	2 487 320
Plus ou moins values potentielles	7 137 737	5 944 645	4 876 238
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	6 670 495	5 612 138	4 547 347
- Titres OPCVM	467 242	332 507	328 891
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs	40 668	51 021	67 088
Total	18 112 713	17 751 225	15 909 648

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 56 137 DT pour la période allant du 01/07/2010 au 30/09/2010 contre un montant de 59 859 DT du 01/07/2009 au 30/09/2009, et se détaillent ainsi :

Libellé	Troisième trimestre 2010	30/09/2010	Troisième trimestre 2009	30/09/2009	31/12/2009
- Revenus des actions et valeurs assimilées	31 331	264 216	27 885	170 921	170 921
- Revenus des Titres OPCVM	-	389 759	-	185 106	185 106
- Revenus des Obligations	24 806	82 597	31 974	103 960	135 027
Total	56 137	736 572	59 859	459 987	491 054

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 990 983 DT contre 990 514 DT au 30/09/2009 et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
- Billets de trésorerie	989 344	989 344	989 344
- Intérêts / billets de trésorerie	1 639	1 170	1 287
Total	990 983	990 514	990 631

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/07/2010 au 30/09/2010, à 12 964 DT contre 17 454 DT du 01/07/2009 au 30/09/2009, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	Troisième	30/09/2010	Troisième	30/09/2009	31/12/2009
- Intérêts/ compte courant	2 074	4 685	879	2 137	3 851
- Intérêts/ Placements à terme	-	-	5 596	44 714	45 261
- Intérêts/ Billets de trésorerie	10 891	32 320	10 979	11 923	22 697
Total	12 964	37 005	17 454	58 774	71 809

3-5 Note sur le capital**Capital au 30/06/2010**

- Montant	19 831 529
- Nombre de titres	13 270
- Nombre d'actionnaires	14

Souscriptions réalisées

- Montant	4 906 226
- Nombre de titres	3 199
- Nombre d'actionnaires nouveaux	3

Rachats effectués

- Montant	-4 965 544
- Nombre de titres	3 193
- Nombre d'actionnaires sortants	2

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	1 876 777
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	500 017
- Frais de négociation	- 7 507

Capital au 30/09/2010

- Montant	22 141 497
- Nombre de titres	13 276
- Nombre d'actionnaires	15

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2010 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
-Sommes distribuables de l'exercice	450 110	347 106	316 078
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	4	16	16
Total	450 114	347 122	316 093

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régl.	Régl.	Total
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	558 887	-283 995	175 218	450 110
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	4	-2	2	4
Total	558 891	- 283 997	175 220	450 114

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 56 518 DT contre 53 460 DT au 30/09/2009, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
- Gestionnaire	27 304	25 775	28 044
- Dépositaire	29 214	27 685	29 954
Total	56 518	53 460	57 997

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010, à 99 747 DT contre un solde de 88 053 DT au 30/09/2009 détaillé comme suit :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	9 828	9 829	13 140
- Dividende à payer exercice 1995	67	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69	69

- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375	3 375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	-	-
- CMF à payer	1 827	1 795	1 899
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	28 743	26 330	28 254
- TCL à régulariser	13 477	13 477	13 477
- Etat RS à payer	9 116	-	1 077
Total	99 747	88 053	94 470

3- 9 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2010 à 54 608 DT contre 51 550 DT pour la même période en 2009, et se détaillent ainsi:

Libellé	Troisième trimestre 2010	30/09/2010	Troisième trimestre 2009	30/09/2009	31/12/2009
- Rémunération du gestionnaire	27 304	86 649	25 775	72 144	100 188
- Rémunération du dépositaire	27 304	86 649	25 775	72 145	100 188
Total	54 608	173 298	51 550	144 289	200 376

3- 10 Note sur les autres charges

Les autres charges allant du 01/07/2010 au 30/09/2010 s'élèvent à 11 820 DT, contre 10 880 DT du 01/07/2009 au 31/12/2009 et se détaillent comme suit :

Libellé	Troisième trimestre 2010	30/09/2010	Troisième trimestre 2009	30/09/2009	31/12/2009
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	3 312	10 999	3 312	9 758	13 070
- Redevance CMF	5 461	17 330	5 155	14 429	20 038
- Frais de publicité et publications	2 024	6 006	2 024	6 006	8 030
- Autres charges	35	39	-	2	3
- TCL	988	7 018	389	1 211	4 980
Total	11 820	41 392	10 880	31 406	46 121

3-11 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 3 644 180 DT contre 3 956 246 DT au 30/09/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
- Avoirs en banque	440 063	819 553	411 948
- Sommes à l'encaissement	3 233 764	2 653 132	5 371 195
- Sommes à régler	-42 504	- 44 550	- 19 469
- Ecart sur intérêts courus /TCN	12 857	6 458	8 172
- Comptes à terme	-	500 000	-
- Intérêts courus sur compte à terme	-	21 653	-
Total	3 644 180	3 956 246	5 771 846

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les honoraires d'« ATTIJARI GESTION » au 30/09/2010 s'élèvent à 86 649 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'« ATTIJARI BANK » au 30/09/2010, s'élèvent à 86 649 DT TTC.

PORTEFEUILLE AU 30/09/2010*(Unité : en Dinars Tunisiens)*

Désignation du titre	Nre titres	Coût d'acquisition	Valeur 30/09/2010	%Actif	%Cap emis
Actions & Valeurs assimilées					
		8 261 937,054	14 932 431,953	65,643%	
ADWYA	62 000	291 133,517	446 152,000	1,961%	0,564%
AMEN BANK	13 000	429 251,158	1 072 539,000	4,715%	0,130%
ASSAD	15 845	130 508,205	202 150,510	0,889%	0,144%
ARAB TUNISIAN BANK	65 000	252 260,515	634 465,000	2,789%	0,081%
ATL	23 102	84 311,012	155 545,766	0,684%	0,136%
ATTIJARI LEASING	28 364	483 221,414	1 412 583,928	6,210%	1,335%
BIAT	11 875	748 291,460	1 018 198,125	4,476%	0,070%
BNA	23 828	276 676,827	453 137,076	1,992%	0,074%
BANQUE DE TUNISIE	101 000	665 781,085	1 360 268,000	5,980%	0,090%
BTE ADP	6 601	158 697,678	201 337,101	0,885%	0,660%
CEMENT CARTHAGE	384 252	730 078,800	1 534 318,236	6,745%	0,269%
CIL	10 466	68 405,776	368 989,296	1,622%	0,262%
DA 1/3 CIL 2010	10 464	22 808,615	111 232,320	0,489%	0,262%
CIMENT DE BIZERTE	6 800	78 200,000	47 382,400	0,208%	0,015%
ELECTROSTAR	11 211	166 185,496	85 943,526	0,378%	0,641%
ENNAKL	66 742	824 419,170	888 002,310	3,904%	0,202%
ESSOUKNA	14 000	70 835,311	98 924,000	0,435%	0,466%
GIF FILTER	30 646	104 406,727	310 658,502	1,366%	0,460%
MAGASIN GENERAL	100	8 822,000	14 047,700	0,062%	0,004%
MONOPRIX	20 575	625 547,639	1 084 755,150	4,769%	0,223%
POULINA GROUP HOLDING	7 500	44 625,000	72 090,000	0,317%	0,004%
ASSURANCE SALIM	13 412	216 563,752	318 588,648	1,401%	0,504%
SERVICOM	2 000	6 500,000	13 840,000	0,061%	0,085%
SFBT	25 380	289 285,960	343 416,780	1,510%	0,042%
SIMPAR	4 734	118 974,888	245 865,024	1,081%	0,592%
DA 1/7 SIMPAR 2010	4 837	17 381,042	31 537,240	0,139%	0,605%
SIPHAT	1 000	23 203,743	15 998,000	0,070%	0,056%
SITS	59 500	152 319,266	232 942,500	1,024%	0,458%
SOMOCER	28 865	67 295,338	66 071,985	0,290%	0,119%
SOTETEL	800	10 811,000	15 561,600	0,068%	0,035%
SPDIT	23 970	149 310,005	198 951,000	0,875%	0,089%
STB	1 500	18 643,234	32 286,000	0,142%	0,006%
TUNISIE LEASING	18 314	340 656,156	671 427,868	2,952%	0,262%
TUNISAIR	30 849	92 886,779	67 806,102	0,298%	0,029%
TUNINVEST	5 000	39 499,684	40 800,000	0,179%	0,518%
TUNISRE NOUVELLE SOUSCRITE 2010	33 000	231 000,000	594 099,000	2,612%	0,367%
TUNISIE PROFILE	20 812	81 815,953	126 953,200	0,558%	0,056%
UBCI	4 678	76 692,283	217 527,000	0,956%	0,031%
DA 1/2 UBCI 2010	4 678	38 345,566	93 653,560	0,412%	0,031%
UIB	1 500	26 285,000	32 386,500	0,142%	0,009%
ACTIONS OPCVM					
		605 051,242	1 072 292,750	4,714%	
ATTIJARI VALEURS SICAV	6 350	605 051,242	1 072 292,750	4,714%	5,558%
OBLIGATION/GARANT					
		2 067 320,130	2 107 988,387	9,267%	

ATTIJARI OCA 2006 / ATTIJARI	171 464	857 320,130	880 506,196	3,871%	1,072%
BTKD 2006 / BTKD	5 000	200 000,000	207 863,014	0,914%	1,250%
GL 2003-2 / NOTE	2 500	50 000,000	51 832,877	0,228%	2,500%
MOURADI PALACE B/AMEN BANK	6 000	360 000,000	365 128,767	1,605%	7,500%
S.I.H. MOURADI 2008 TR B	5 000	500 000,000	501 332,602	2,204%	3,571%
WIFACK LEASING 2006/1 B/BH	5 000	100 000,000	101 324,931	0,445%	10,000%

BILLETS DE TRESORERIE	989 343,858	990 982,796	4,356%
------------------------------	--------------------	--------------------	---------------

EMIS PAR ATTIJARI LEASING

17-09-2010 ATTIJARI LEASING 90 JOURS 5.4%	1	989 343,858	990 982,796	4,356%
---	---	-------------	-------------	--------

TOTAUX	11 923 652,284	19 103 695,886	83,980%
---------------	-----------------------	-----------------------	----------------

SITUATION TRIMESTRIELLE DE FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**ARRETEE AU 30/09/2010****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010.**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 février 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 277.296.391, un actif net de D :276.712.814 et un bénéfice de la période de D : 2.488.855.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», comprenant le bilan au 30 septembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1-La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

1.Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

2.A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

3.Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « AMEN BANK » représentent à la clôture de l'exercice, 18,78% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif,

**Le commissaire aux comptes :
Mustapha MEDHIOUB**

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	201 005 254	135 974 811	145 899 024
Obligations et valeurs assimilées		191 069 755	126 098 921	135 266 785
Titres OPCVM		9 935 499	9 875 890	10 632 239
Placements monétaires et disponibilités		73 009 627	61 586 945	83 551 314
Placements monétaires	5	69 159 208	57 763 050	67 964 975
Disponibilités		3 850 419	3 823 895	15 586 339
Créances d'exploitation	10	3 281 510	19 032	490 206
TOTAL ACTIF		277 296 391	197 580 788	229 940 544
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	561 245	429 076	473 879
Autres créditeurs divers	9	22 332	525 683	18 767
TOTAL PASSIF		583 577	954 759	492 646
ACTIF NET				
Capital	13	268 990 160	190 858 272	220 984 898
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		2 003	46	53
Sommes distribuables de l'exercice en cours		7 720 651	5 767 711	8 462 947
ACTIF NET		276 712 814	196 626 029	229 447 898
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		277 296 391		

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2016</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2005</i>	<i>Année 2009</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	2 102 613	6 718 549	1 419 542	4 913 244	6 450 206
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 102 613	5 508 590	1 419 542	4 259 083	5 796 045
Revenus des titres OPCVM		-	1 209 959	-	654 161	654 161
Revenus des placements monétaires	7	516 875	1 833 004	624 237	1 644 019	2 309 923
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 619 488	8 551 553	2 043 779	6 557 263	8 760 129
Charges de gestion des placements	11	(561 847)	(1 600 880)	(432 176)	(1 199 268)	(1 671 250)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 057 641	6 950 673	1 611 603	5 357 995	7 088 879
Autres produits		-	-	1 076	65 269	68 086
Autres charges	12	(63 583)	(181 662)	(48 678)	(135 737)	(189 818)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 994 058	6 769 011	1 564 001	5 287 527	6 967 147
Régularisation du résultat d'exploitation		995 269	951 640	266 148	480 184	1 495 800
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 989 327	7 720 651	1 830 149	5 767 711	8 462 947
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(995 269)	(951 640)	(266 148)	(480 184)	(1 495 800)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		153 736	(554 196)	101 317	(27 912)	61 998
Plus (ou moins) values réalisées sur titres		341 061	430 827	161 419	158 812	607 325
RESULTAT DE LA PERIODE		2 438 855	6 645 642	1 826 737	5 418 427	7 636 470

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/07 au 30/09/2010</i>	<i>Période du 1/01 au 30/09/2010</i>	<i>Période du 1/07 au 30/09/2009</i>	<i>Période du 1/01 au 30/09/2009</i>	<i>Année 2009</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 486 855	6 645 642	1 826 737	5 418 427	7 636 470
Résultat d'exploitation	1 994 058	6 769 011	1 564 001	5 287 527	6 967 147
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	153 796	(554 196)	101 317	(27 912)	51 998
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	341 061	430 827	161 419	158 812	607 325
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(6 616 640)	-	(6 133 573)	(6 133 573)
TRANSACCTIONS SUR LE CAPITAL	48 214 649	49 496 914	11 221 165	36 336 262	66 940 086
Souscriptions					
- Capital	165 767 385	488 194 539	125 775 571	332 443 687	521 68 8 448
- Régularisation des sommes non distribuables	(307 810)	(500 905)	(7 043)	(16 746)	397 771
- Régularisation des sommes distribuables	4 129 638	12 915 358	3 313 523	8 807 369	15 346 511
Rachats					
- Capital	(126 437 153)	(444 040 197)	(114 820 614)	(216 727 824)	(456 457 547)
- Régularisation des sommes non distribuables	231 705	475 194	7 103	17 275	(269 032)
- Régularisation des sommes distribuables	(9 194 196)	(11 548 675)	(9 047 972)	(9 107 494)	(10 711 019)
VARIATION DE L'ACTIF NET	42 703 544	47 264 916	13 047 900	35 561 110	68 382 979
ACTIF NET					
En début de période	234 009 270	229 447 898	183 578 129	161 064 919	161 064 919
En fin de période	276 712 814	276 712 814	196 626 029	196 626 029	229 447 898
NOMBRE D'ACTION					
En début de période	2 245 042	2 155 803	1 761 635	1 519 171	1 519 171
En fin de période	2 628 865	2 628 865	1 869 201	1 869 201	2 155 803
VALEUR LIQUIDATIVE	104,233	104,233	104,190	104,190	100,233
TAUX DE RENDEMENT	0,98%	2,71%	0,98%	2,98%	4,02%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2010

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 12 Mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.2- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2010 à D : 201.005.254 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		185 608 849	191 069 755	69,05%
Obligation de sociétés		112 596 620	114 356 913	41,33%
AB SUB 2008-01 A	20 000	1 733 320	1 766 168	0,64%
AB SUB 2008-01 A	15 000	1 299 990	1 324 626	0,48%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 800 000	1 836 736	0,66%
AB SUB 2009 TF 545%	10 000	933 330	933 442	0,34%
AB SUB 2009 TV TMM+085%	60 000	5 599 980	5 600 604	2,02%
AB SUB 2010 TV TMM+085%	80 000	8 000 000	8 027 712	2,90%
AB SUB 2010 TV TMM+085%	10 000	1 000 000	1 003 464	0,36%
AMEN BANK 2001	30 000	600 000	612 288	0,22%
AMEN BANK 2007	40 000	2 800 000	2 879 648	1,04%
AIL 2009-1	5 000	400 000	412 536	0,15%
AIL 2010-1	15 000	1 500 000	1 530 384	0,55%
ATB 2007/1	50 000	4 400 000	4 480 440	1,62%
ATB SUB 2009 A1	15 000	1 500 000	1 521 888	0,55%
ATB SUB 2009 A2	20 000	2 000 000	2 030 640	0,73%
ATB SUB 2009 B1	5 000	500 000	508 372	0,18%
ATB SUB 2009 B2	10 000	1 000 000	1 017 328	0,37%
ATL 2006/1	39 500	2 370 000	2 406 466	0,87%
ATL 2008/1	10 000	600 000	610 600	0,22%
ATL 2009	20 000	1 600 000	1 628 736	0,59%
ATL 2009/2 TF 525%	5 000	500 000	500 344	0,18%
ATL 2009/2 TV TMM+075%	15 000	1 500 000	1 500 984	0,54%
ATL 2009/3 TF 5125%	15 000	1 500 000	1 546 332	0,56%
ATL 2009/3 TV TMM+0625%	10 000	1 000 000	1 029 584	0,37%
ATL 2009/3 TV TMM+0625%	15 000	1 500 000	1 544 376	0,56%
ATL 2010/1 TF 5125%	15 000	1 500 000	1 509 144	0,55%
ATL 2010/1 TF 525%	5 000	500 000	503 048	0,18%
ATL 2010/1 TV 1TMM+075%	15 000	1 500 000	1 508 712	0,55%
ATL 2010/1 TV TMM+075%	15 000	1 500 000	1 508 712	0,55%
EO SUBORDONNE ATL 2008	15 000	1 500 000	1 508 976	0,55%
ATTIJ LEASING 2010-1TF 53%	10 000	1 000 000	1 001 856	0,36%
ATTIJ LEASING 2010-1TV TMM+1%	10 000	1 000 000	1 001 968	0,36%
ATTIJARI LEASING SUB TF 55%	10 000	1 000 000	1 030 016	0,37%

ATTIJARI LEASING TV TMM+1%	10 000	1 000 000	1 028 904	0,37%
BH 2009 A TMM+08%	30 000	3 000 000	3 091 584	1,12%
BH 2009 B TF 53%	30 000	3 000 000	3 095 496	1,12%
BTE 2004	21 000	420 000	425 191	0,15%
BTE 2009 TF 525%	15 000	1 350 000	1 352 484	0,49%
BTE 2010 CA TF 52%	10 000	1 000 000	1 001 592	0,36%
BTE 2010 CA TV TMM+07%	18 500	1 850 000	1 852 960	0,67%
BTE 2010 CB TF 585%	16 500	1 650 000	1 652 957	0,60%
BTK 2009 TV TMM+08%	25 000	2 500 000	2 560 980	0,93%
BTK 2009 TV TMM+08%	10 000	1 000 000	1 024 392	0,37%
BTKD/2006	10 000	400 000	415 728	0,15%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	600 000	621 960	0,22%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	300 000	309 519	0,11%
CIL 2004/1	10 000	200 000	200 032	0,07%
CIL 2005/1	10 000	600 000	632 400	0,23%
CIL 2007/1	5 000	300 000	311 240	0,11%
CIL 2007/2	5 000	300 000	309 444	0,11%
CIL 2009/1 TF 55%	10 000	800 000	807 040	0,29%
CIL 2009/1 TV TMM+1%	5 000	400 000	403 560	0,15%
CIL 2009/2 TF 5375%	7 500	600 000	601 128	0,22%
CIL 2009/2 TV TMM+075%	5 000	400 000	400 704	0,14%
CIL 2009/3 TF 525%	10 000	1 000 000	1 028 192	0,37%
CIL 2009/3 TV TMM+075%	8 500	850 000	873 032	0,32%
CIL 2010/1 TF 525%	15 000	1 500 000	1 510 872	0,55%
CIL 2010/1 TV TMM+075%	10 000	1 000 000	1 006 896	0,36%
EO "SIHM 2008	4 000	400 000	401 066	0,14%
EO EL WIFACK LEASING 2006	500	10 000	10 132	0,00%
HL 2008-1	10 000	600 000	612 888	0,22%
HL 2009/2 TF 55%	10 000	800 000	800 576	0,29%
HL 2009/2 TV TMM+1	20 000	1 600 000	1 601 104	0,58%
HL 2009-1 TF 575%	11 500	920 000	926 376	0,33%
HL 2009-1 TV TMM+15%	11 500	920 000	926 725	0,33%
HL 2010/1 TF 525%	20 000	2 000 000	2 024 160	0,73%
HL 2010/1 TV TMM+075	10 000	1 000 000	1 011 416	0,37%
EO STB 2008/1	50 000	4 600 000	4 690 640	1,70%
STB 2008/2	40 000	3 750 000	3 870 192	1,40%
STB 2010/1 TF 53%	25 000	2 500 000	2 555 760	0,92%
STB 2010/1 TV TMM+07%	25 000	2 500 000	2 553 339	0,92%
MEUBLATEX 2008 TF 54%	1 000	100 000	100 402	0,04%
MEUBLATEX INDUS 2010/ 53%	3 000	300 000	305 611	0,11%
TL 2008-02	10 000	800 000	835 104	0,30%
TL 2008-03	7 000	560 000	579 706	0,21%
TL 2005/1	5 000	100 000	105 184	0,04%
TL 2006/1	10 000	400 000	418 232	0,15%
TL 2007	10 000	400 000	403 680	0,15%
TL 2008-01	8 000	480 000	486 362	0,18%
TL 2009 SUB TF 565%	7 000	560 000	560 414	0,20%
TL 2009 SUB TV TMM+125%	7 000	560 000	560 409	0,20%
TL 2009/2 TF 5125%	5 000	500 000	510 448	0,18%
TL 2009/2 TV TMM+0625%	5 000	500 000	510 180	0,18%
TL 2010/1 TF 5125%	10 000	1 000 000	1 013 704	0,37%
TL 2010/1 TV TMM+0625%	10 000	1 000 000	1 013 024	0,37%
MOURADI PALACE 2005	1 000	60 000	60 854	0,02%
UIB 2009/1 525%TF	20 000	1 800 000	1 815 952	0,66%
UNIFACTOR 2006/1	14 000	560 000	584 338	0,21%
UTL 2004	4 000	160 000	164 518	0,06%
Bons du trésor assimilables		62 085 779	63 501 954	22,95%
BTA 03/2019	19 000	19 307 600	19 804 299	7,16%
BTA 07/2017	4600	4 982 400	4 995 570	1,81%
BTA 05/2022	6 672	6 938 574	7 085 578	2,56%
BTA 03/2012	7 000	7 066 500	7 201 128	2,60%
BTA 03/2016	1 000	1 024 750	1 047 252	0,38%
BTA 02/2015	11 700	12 225 055	12 480 075	4,51%
BTA 10/2013	5 000	4 965 900	5 222 611	1,89%
BTA 07/2014	5 000	5 575 000	5 665 441	2,05%

Bons du trésor zéro coupon		10 926 450	13 210 888	4,77%
BTZC 10/2018	1 200	643 500	704 866	0,25%
BTZC 10/2016	19 200	10 282 950	12 506 022	4,52%
Titres OPCVM		9 853 383	9 935 499	3,59%
AL AMANAH FCP	4 000	401 908	404 244	0,15%
ATTIJARI OBLIG SICAV	5 000	524 855	510 305	0,18%
FCP CAPITAL ET GARANT	600	600 000	786 206	0,28%
MAXULA INVST SICAV	9 707	1 000 034	1 003 044	0,36%
MILLENIUM SICAV	5 835	626 931	612 296	0,22%
SANADET	15 447	1 665 648	1 656 814	0,60%
SICAV ENTREPRISE	39 958	4 203 050	4 150 997	1,50%
SICAV TRESOR	7 881	830 957	811 593	0,29%
TOTAL		195 462 232	201 005 254	72,64%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2010 à D : 69.159.208, se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	% actif net
Billets de trésorerie analysés			5 908 381	5 981 707	2,16%
BT HL cu 17/05/2010 à 5,2%	pour 180 jours	BTL	2 939 181	2 985 471	1,08%
BT HL cu 14/07/2010 à 5,2%	pour 90 jours	BTL	2 969 200	2 996 236	1,08%
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation:			12 360 973	12 433 831	4,49%
BT HL cu 15/05/2010 à 5,45%	pour 180 jours		978 778	995 166	0,36%
BT HL cu 17/05/2010 à 5,45%	pour 180 jours		978 778	994 930	0,36%
BT CIL cu 30/04/2010 à 5,25%	pour 180 jours		1 463 306	1 495 566	0,54%
BT HL cu 18/09/2010 à 5,55%	pour 90 jours		989 052	990 633	0,36%
BT HL cu 16/09/2010 à 5,55%	pour 60 jours		2 978 004	2 983 503	1,08%
BT HL cu 18/09/2010 à 5,55%	pour 30 jours		2 988 951	2 993 739	1,08%
BT HL cu 22/09/2010 à 5,55%	pour 90 jours		1 978 104	1 980 294	0,72%
Bon de caisse AMEN BANK			4 000 224	4 003 119	1,45%
Bon de caisse au 03/10/2011 (au taux de 4,73%)			4 000 224	4 003 119	1,45%
Comptes à terme			17 500 000	17 734 111	6,41%
Placement au 14/03/2011 (au taux de 4,93%)			7 000 000	7 012 859	2,53%
Placement au 09/10/2010 (au taux de 5,01%)			2 000 000	2 018 448	0,73%
Placement au 17/12/2010 (au taux de 4,95%)			5 500 000	5 564 445	2,01%
Placement au 26/12/2010 (au taux de 5,5%)			1 500 000	1 616 449	0,58%
Placement au 11/11/2010 (au taux de 4,6%)			1 500 000	1 521 910	0,55%
Certificats de dépôt			28 951 721	29 006 440	10,48%
Certificat de dépôt A.BANK au 02/10/2010 (au taux de 4,11%)			1 998 175	1 999 817	0,72%
Certificat de dépôt A.BANK au 03/10/2010 (au taux de 4,11%)			2 997 263	2 999 452	1,08%
Certificat de dépôt A.BANK au 04/10/2010 (au taux de 4,11%)			4 995 439	4 998 630	1,81%
Certificat de dépôt A.BANK au 09/10/2010 (au taux de 4,21%)			6 980 422	6 994 766	2,53%
Certificat de dépôt A.BANK au 11/10/2010 (au taux de 4,21%)			6 980 422	6 993 459	2,53%
Certificat de dépôt BTL au 10/08/2010 (au taux de 3,57%)			5 000 000	5 020 316	1,81%
TOTAL			69 721 299	69 159 208	24,99%

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2010 à D : 2.102.613 contre D :

1.419.542 pour la même période de l'exercice précédent se détaillant ainsi :

	Trimestre 3 2010	Trimestre 3 2009
Revenus des obligations	1 211 957	679 152
- Intérêts	1 211 957	679 152
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	890 656	740 390
- Intérêts des BTA et BTZC	890 656	740 390

TOTAL	2 102 613	1 419 542
--------------	------------------	------------------

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2010 à D : 516.875, contre D : 624.237 pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Trimestre 3 2010	Trimestre 3 2009
Intérêts des billets de trésorerie	160 513	179 127
Intérêts des comptes à terme	193 080	359 170
Intérêts des dépôts à vue	34 750	9 500
Intérêts des certificats de dépôts	125 637	76 440
Intérêts des bons de caisse	2 895	-
TOTAL	516 875	624 237

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2010 à D : 561.245, contre D : 429.076 au 30/09/2009 et représente la rémunération du gestionnaire au titre du troisième trimestre.

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à D : 22.332, contre D : 525.683 au 30/09/2009 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Redevance du CMF	22 332	16 282
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 30 septembre	-	509 401
	<u>22 332</u>	<u>525 683</u>

Note 10 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à D : 3.281.510, contre un solde de D : 19.032 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	34 750	18 893
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 30 septembre	3 246 331	-
Autres produits à recevoir	429	139
	<u>3 281 510</u>	<u>19 032</u>

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2010 à D : 561.847, contre D : 432.176 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2009 et représente la rémunération du gestionnaire.

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2010 à D : 63.583, contre D : 48.678 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Redevance du CMF	63 486	48 551
Services bancaires et assimilés	97	127
	<u>63 583</u>	<u>48 678</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2010, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2009

Montant	220 984 898
Nombre de titres	2 158 509
Nombre d'actionnaires	2 663

Souscriptions réalisées

Montant	488 194 539
Nombre de titres émis	4 768 526
Nombre d'actionnaires nouveaux	953

Rachats effectués

Montant	(440 040 197)
Nombre de titres rachetés	(4 298 170)
Nombre d'actionnaires sortants	(551)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(554 196)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	430 827
Régularisation des sommes non distribuables	(25 711)

Capital au 30-09-2010

Montant	268 990 160
Nombre de titres	2 628 865
Nombre d'actionnaires	3 065

SITUATION TRIMESTRIELLE D'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
ARRETEE AU 30/09/2010

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010.

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2010 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons l'observation suivante :

- Au cours du troisième trimestre 2010, l'actif de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 30 Septembre 2010.

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-09-2010, tels qu'annexés au présent avis.

Le commissaire aux comptes
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURIN

BILAN
AU 30/09/2010

ACTIF	Note	Au 30/09/10	Au 30/09/09	Au 31/12/09
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	3-1	107 668 415	82 761 403	87 303 604
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		8 711 380	3 367 636	4 082 228
b-Obligations et valeurs assimilées		98 957 035	79 393 767	83 221 376
c-Autres valeurs				
AC2-Placements monétaires et disponibilités		67 895 094	43 997 112	41 958 896
a-Placements monétaires	3-3	25 640 266	20 391 724	22 505 027
b-Disponibilités	3-5	42 254 829	23 605 388	19 453 869
AC3-Créances d'exploitation		68 343	42 551	15 341
AC4-Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIF		175 631 853	126 801 066	129 277 841
PASSIF				
PA1-Opérateurs créditeurs	3-8	185 123	112 574	126 740
PA2-Autres créditeurs divers	3-9	1 502 130	1 629 040	1 640 273
TOTAL PASSIF		1 687 253	1 741 614	1 767 013
ACTIF NET				
CP1-Capital	3-6	168 763 579	120 772 161	122 027 591
CP2-Sommes distribuables		5 181 021	4 287 291	5 483 237
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-7	1 399	944	953
b-Sommes distribuables de la période	3-7	5 179 622	4 286 346	5 482 284
ACTIF NET		173 944 600	125 059 452	127 510 828
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		175 631 853	126 801 066	129 277 841

Attijari Obligataire SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01
paru au JORT N°: 59 du 24/07/01
Agrément du 08 Septembre 1999

ETAT DE RESULTAT
AU 30/09/2010

LIBELLE	NOTE	<u>Du 01/07/2010</u>	<u>Du 01/01/2010</u>	<u>Du 01/07/2009</u>	<u>Du 01/01/2009</u>	<u>Du 01/01/2009</u>
		<u>Du 30/09/2010</u>	<u>Au 30/09/2010</u>	<u>Au 30/09/2009</u>	<u>Au 30/09/2009</u>	<u>Du 31/12/2009</u>
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-2	1 145 413	4 334 902	989 404	3 150 922	4 165 988
a-Dividendes		0	977 115	0	361 365	361 365
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 145 413	3 357 787	989 404	2 789 557	3 804 623
c-Revenus des autres valeurs						
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-4	458 284	1 293 919	392 595	1 098 681	1 563 054
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 603 697	5 628 821	1 381 999	4 249 603	5 729 042
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	185 273	491 775	112 191	296 951	424 128
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 418 424	5 137 046	1 269 808	3 952 652	5 304 914
PR 3-Autres produits						
CH 2-Autres charges	3-11	57 800	189 774	44 263	141 671	196 761
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 360 624	4 947 272	1 225 545	3 810 981	5 108 153
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		606 985	232 350	270 963	475 366	374 131
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 967 609	5 179 622	1 496 508	4 286 346	5 482 284
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-606 985	-232 350	-270 963	-475 366	-374 131
_Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		56 353	139 673	5 063	-176 268	-192 713
_Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		297 978	-242 277	71 684	-113 380	47 114
_Frais de négociation						
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 714 955	4 844 668	1 302 292	3 521 334	4 962 553

Attijari Obligataire SICAV
Société d'investissement à capital variable
Société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01
paru au JORT N°: 59 du 24/07/01
Agrément du 08 Septembre 1999

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
AU 30/09/2010

	<u>Du 01/07/2010</u>	<u>Du 01/01/2010</u>	<u>Du 01/07/2009</u>	<u>Du 01/01/2009</u>	<u>Du 01/01/2009</u>
	<u>Au 30/09/2010</u>	<u>Au 30/09/2010</u>	<u>Au 30/09/2009</u>	<u>Au 30/09/2009</u>	<u>Au 31/12/2009</u>
<u>ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET RESULTANT</u>					
<u>OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
Produits d'exploitation	1 316 215	4 947 272	1 225 545	3 810 981	5 108 153
Charges des plus (ou moins) valeurs potentielles	56 353	139 673	5 063	-176 268	-192 713
Charges des moins (ou plus) valeurs réalisées sur cession de	297 978	-242 277	71 684	-113 380	47 114
Charges d'acquisition de titres					
<u>OPERATIONS DE DIVIDENDES</u>	0	-8 084 239	0	-5 157 627	-5 157 627
<u>OPERATIONS SUR LE CAPITAL</u>					
Augmentation de capital	116 243 989	281 128 467	33 510 060	111 766 557	182 479 186
Augmentation des sommes non distribuables	114 551 000	273 399 800	32 886 800	108 464 800	177 084 300
Diminution des sommes non distribuables	-1 261 941	-2 792 264	-337 119	-964 701	-1 609 166
Augmentation des sommes distribuables	2 954 930	10 520 930	960 379	4 266 458	7 004 052
Diminution des sommes distribuables					
Augmentation des sommes non distribuables	-88 089 106	-231 455 123	-22 114 081	-72 171 023	-141 873 495
Diminution des sommes non distribuables	-86 664 000	-226 103 700	-21 642 900	-70 226 100	-137 706 500
Augmentation des sommes distribuables	922 611	2 334 756	218 148	649 763	1 266 510
Diminution des sommes distribuables	-2 347 716	-7 686 179	-689 329	-2 594 686	-5 433 505
SOLDE ET ACTIF NET	29 825 430	46 433 772	12 698 271	37 959 240	40 410 616
<u>ACTIF NET</u>					
Actif net de la période	144 119 170	127 510 828	112 361 182	87 100 212	87 100 212
Actif net de la période	173 944 600	173 944 600	125 059 452	125 059 452	127 510 828
<u>PRE D'ACTIONS (ou de part)</u>					
Actif net de la période	1 425 222	1 231 131	1 107 301	837 353	837 353
Actif net de la période	1 704 092	1 704 092	1 219 740	1 219 740	1 231 131
PROFIT	102,075	102,075	102,530	102,530	103,572
DISTRIBUE	0,000	4,453	0,000	4,731	4,731
RENDEMENT DE LA PERIODE	0,93%	2,85%	1,04%	3,12%	4,12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30/09/2010

(Unité en Dinar Tunisien)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/09/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/09/2010 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté de l'échelonnement linéaire de la prime ou décote et majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 107 668 415 DT contre 82 761 403 DT au 30/09/2009, et se détaille ainsi : (L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I)

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
Coût d'acquisition	105 847 818	81 374 763	85 415 204
- Obligations et valeurs assimilées	97 164 442	77 993 598	81 368 444
- Actions SICAV OBLIGATAIRES	8 683 376	3 381 165	4 046 760
Plus ou moins values potentielles	- 567 879	-691 105	-707 552
-Obligations et valeurs assimilées	- 595 884	- 677 576	- 743 019
- Actions SICAV	28 005	- 13 529	35 467
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assim.	2 388 476	2 077 745	2 595 951
Total	107 668 415	82 761 403	87 303 604

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 4 334 902 DT pour la période allant du 01/01/2010 au 30/09/2010 contre un montant de 3 150 922 DT pour la période allant du 01/01/2009 au 30/09/2009, et se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
- Revenus des Obligations	3 357 787	2 789 557	3 804 623
- Revenus des Actions OPCVM	977 115	361 365	361 365
Total	4 334 902	3 150 922	4 165 988

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 25 640 266 DT contre 20 391 724 DT au 30/09/2009 et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
- Certificats de dépôts	15 000 000	11 995 202	12 997 146
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	378 022	131 014	242 536
-Billet de trésorerie	10 193 344	8 210 746	9 203 610
- Intérêts courus sur Billet de trésorerie	68 900	54 762	61 733
TOTAL	25 640 266	20 391 724	22 505 027

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2010 au 30/09/2010, à 1 293 919 DT contre 1 098 681 DT au 30/09/2009, et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
- Intérêts/ compte courant	13 736	12 008	16 013
- Intérêts/ Placements à terme	454 003	578 581	768 512
- Intérêts/ CD	466 608	295 840	468 418
- Intérêts/ Billets de trésorerie	352 643	206 525	302 750
-Ecart/Mise en pension livrée	6 929	5 727	7 361
Total	1 293 919	1 098 681	1 563 054

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 42 254 829 DT contre 23 605 388 DT au 30/09/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
- Avoirs en banque	39 808 165	10 763 353	18 916 533
- Sommes à l'encaissement	1 113 934	7 233 441	1 376 272
- Sommes à régler	- 8 812 094	- 11 148 116	- 17 267 382
- Ecart sur intérêts courus/Cpte courant	35 881	18 140	22 146
- Dépôt à termes	10 000 000	16 500 000	16 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	108 943	238 570	406 300
Total	42 254 828	23 605 388	19 453 869

3-6 Note sur le capital**Capital au 30/06/2010**

- Montant	140 861 578
- Nombre de titres	1 425 222
- Nombre d'actionnaires	827

Souscriptions réalisées

- Montant	113 289 059
- Nombre de titres	1 145 510
- Nombre d'actionnaires nouveaux	137

Rachats effectués

- Montant	-85 741 389
- Nombre de titres	866 640
- Nombre d'actionnaires sortants	88

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	56 353
- Plus values réalisées sur cession de titres	297 978
- Frais de négociation	

Capital au 30/09/2010

- Montant	168 763 579
- Nombre de titres	1 704 092
- Nombre d'actionnaires	876

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice 2010 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs et se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
Sommes distribuables de l'exercice	5 179 622	4 286 346	5 482 284
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 399	944	953
Total	5 181 021	4 287 291	5 483 237

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Sousc	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	4 947 272	4 515 667	-4 283 317	5 179 622
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 491	1 137	-1 229	1 399
Total	4 948 763	4 516 804	-4 284 546	5 181 021

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 185 123 DT contre un solde de 112 574 DT au 30/09/2009, détaillé comme suit :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
- Gestionnaire	104 128	54 413	61 496
- Dépositaire	80 995	58 161	65 244
Total	185 123	112 574	126 740

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 1 502 130 DT contre un solde de 1 629 040 DT au 30/09/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	44 598	24 598	29 640
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 543	1 543	1 543
- Dividende à payer exercice 2008	1 216 350	1 419 456	1 419 456

- Dividende à payer exercice 2009	19 112	-	-
- CMF à payer	15 454	10 499	12 191
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	36 072	29 675	32 604
- TCL à régulariser	11 808	11 808	11 808
- Compte d'attente	923	917	917
- Etat taxes à payer	25 726	-	1 567
Total	1 502 130	1 629 040	1 640 273

3- 10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 491 775 DT contre 296 951 DT au 30/09/2009, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
- Rémunération du gestionnaire	268 405	148 476	212 064
- Rémunération du dépositaire	223 370	148 475	212 064
Total	491 775	296 951	424 128

3- 11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 189 774 DT, contre 141 671 DT au 30/09/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	14 959	14 959	20 000
- Redevance CMF	126 198	83 885	119 810
- Frais de publicité et publications	6 022	6 006	8 030
- Autres charges/ Services bancaires	614	17	89
- Frais sur mise en pension de Titres	26 144	24 461	30 164
- Jetons de présence	2 976	2 991	4 000
- TCL	12 861	9 352	14 668
Total	189 774	141 671	196 761

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société a été confiée à « ATTIJARI Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. A partir du 27/04/2010, la commission de gestionnaire a été révisée à la hausse pour atteindre 0.20% HT soit 0.236% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires du gestionnaire au 30/09/2010 s'élèvent à 268 405 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires du dépositaire au 30/09/2010 s'élèvent à 223 370 DT TTC.

4- 3 Convention de pension livrée :

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV a signé avec ATTIJARI Bank la convention Cadre de pension Livrée et ce après accord du Conseil du Marché Financier.

Les opérations de mise en pension livrée effectuées par la SICAV avec ATTIJARI Bank entre le 01/01/2010 et le 30/09/2010 ont coûté 26 144 DT.

Attijari Obligataire SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01
paru au JORT N°: 59 du 24/07/01

Annexe I

PORTEFEUILLE AU 30/09/2010

Actif Net :
173,944,600.130

VL : 102.075

Nombre de Parts :
1 425 222

Désignation Du Titre	Nbre /Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	% Actif	Nombre TOTAL	% K Emis
OBLIGATIONS		47 286 600,000	47 708 324,565	27,16%		
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	5 000	350 000,000	359 954,141	0,21%	400 000,000	1,25%
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	10 000	700 000,000	719 908,284	0,41%	400 000,000	2,50%
AMEN BANK 2009 SUBORDONNE TR A / AMEN BANK	20 000	1 866 600,000	1 866 822,970	1,06%	600 000,000	3,33%
AMEN BANK 2010 SUBORDONNE/ AMEN BANK	30 000	3 000 000,000	3 011 123,514	1,71%		
ATB SUBORDONNE 2009 TR A / ARAB TUNISIAN BANK	25 000	2 500 000,000	2 538 078,762	1,45%	500 000,000	5,00%
ATL 2009 / ARAB TUNISIAN LEASE	22 000	1 760 000,000	1 791 612,493	1,02%	300 000,000	7,33%
ATL 2009/3 / ARAB TUNISIAN LEASE	10 000	1 000 000,000	1 030 890,411	0,59%	300 000,000	3,33%
ATL 2010/ AFC	15 000	1 500 000,000	1 509 271,486	0,86%		
ATL 2010/1 TR BNA	5 000	500 000,000	503 090,495	0,29%		
ATTIJARI LEASING SUBBORDONNE 2009	20 000	2 000 000,000	2 057 789,830	1,17%	200 000,000	10,00%
ATTIJARI LEASING 2010-1	30 000	3 000 000,000	3 005 902,027	1,71%		
BH 2009 TRANCHE B / BANQUE DE L'HABITAT	50 000	5 000 000,000	5 150 442,520	2,93%	1 000 000,000	5,00%
BH SUBORDONNE 2007 / BANQUE DE L'HABITAT	10 000	1 000 000,000	1 035 824,009	0,59%	700 000,000	1,42%
BTE 2010 -CATEGORIE A / BTE	10 000	1 000 000,000	1 001 629,369	0,57%		
BTKD2009 / BTKD	5 000	500 000,000	511 947,485	0,29%	500 000,000	1,00%
BTKD2006 / BTKD	5 000	200 000,000	207 863,014	0,11%	400 000,000	1,25%
CIL 2008/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	5 000	300 000,000	301 170,424	0,17%	150 000,000	3,33%
CIL 2009/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	1 000 000,000	807 040,000	0,46%	200 000,000	5,00%
CIL 2009/3 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	20 000	2 000 000,000	2 054 195,879	1,17%	200 000,000	10,00%
CONDITIONNEMENT HUILE D'OLIVE / BIAT	6 000	600 000,000	621 952,044	0,35%	100 000,000	6,00%
EL MOURADI SKANES BEACH 2003 D /STE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE DU SAHEL	5 000	100 000,000	101 795,617	0,06%	100 000,000	5,00%
MEUBLATEX 2001 (G)/ MEUBLATEX	10 000	1 000 000,000	1 004 024,110	0,57%	100 000,000	10,00%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR B / MEUBLATEX GARANTIE BT	2 000	200 000,000	203 740,055	0,12%	100 000,000	2,00%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR C / MEUBLATEX GARANTIE BTL	1 000	100 000,000	101 870,027	0,06%	100 000,000	1,00%
PANOBOIS 2007 TR(B) / PANOBOIS	1 500	150 000,000	153 718,356	0,09%	50 000,000	3,00%
PANOBOIS 2007 TR(C) / PANOBOIS	1 500	150 000,000	153 718,356	0,09%	50 000,000	3,00%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(B) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT HOTELIERE EL MOURADI	7 000	700 000,000	701 865,644	0,40%	140 000,000	5,00%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(D) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT HOTELIERE EL MOURADI	7 000	700 000,000	701 865,644	0,40%	140 000,000	5,00%
STB 2008/2 / SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	8 000	750 000,000	774 041,096	0,44%	500 000,000	1,60%
STB 2010/1 CATEGORIE A	100 000	10 000 000,000	10 212 763,354	5,82%	1 000 000,000	10,00%
TUNISIE LEASING 2009-2 / TUNISIE LEASING	10 000	1 000 000,000	1 020 893,150	0,58%	150 000,000	6,67%
TUNISIE LEASING 2006-1 / TUNISIE LEASING	5 000	200 000,000	209 117,808	0,12%	150 000,000	3,33%

UIB 2009 1 / UIB	20 000	2 000 000,000	1 815 948,493	1,03%	1 000 000,000	2,00%
WIFACK LEASING 2006/1 B / EL WIFACK LEASING	5 000	100 000,000	101 324,931	0,06%	50 000,000	10,00%
MOURADI PALACE 2006 B / MOURADI PALACE	6 000	360 000,000	365 128,767	0,21%	80 000,000	7,50%

BTA	50 277 842,260	51 248 710,369	29,18%	
------------	-----------------------	-----------------------	---------------	--

BTA6.9% MAI2022	4 000	4 320 000,000	4 369 769,651	2,49%
------------------------	--------------	----------------------	----------------------	--------------

	4 000	4 320 000,000	4 369 769,651	2,488%
--	-------	---------------	---------------	--------

BTA 7% FEVRIER 2015	8 000	8 099 945,000	8 348 317,442	4,75%
----------------------------	--------------	----------------------	----------------------	--------------

	5 000	5 007 500,000	5 217 698,401	2,97%
--	-------	---------------	---------------	-------

	3 000	3 092 445,000	3 130 619,041	1,78%
--	-------	---------------	---------------	-------

BTA 7.5% AVRIL 2014	20 810	21 836 443,760	21 855 112,029	12,444%
----------------------------	---------------	-----------------------	-----------------------	----------------

	3 000	3 099 000,000	3 150 664,88	1,79%
--	-------	---------------	--------------	-------

	2 500	2 586 250,000	2 625 554,06	1,49%
--	-------	---------------	--------------	-------

	3 000	3 105 000,000	3 150 664,88	1,79%
--	-------	---------------	--------------	-------

	3 500	3 624 250,000	3 675 775,69	2,09%
--	-------	---------------	--------------	-------

	2 500	2 590 000,000	2 625 554,06	1,49%
--	-------	---------------	--------------	-------

	2 000	2 068 000,000	2 100 443,25	1,19%
--	-------	---------------	--------------	-------

	3 960	4 393 227,960	4 158 877,64	2,36%
--	-------	---------------	--------------	-------

	350	370 715,800	367 577,57	0,20%
--	-----	-------------	------------	-------

BTA 6.1% OCTOBRE 2013	8 650	8 548 545,500	9 016 105,728	5,13%
------------------------------	--------------	----------------------	----------------------	--------------

	500	491 370,000	521 162,18	0,30%
--	-----	-------------	------------	-------

	200	196 553,200	208 464,87	0,12%
--	-----	-------------	------------	-------

	1 300	1 284 264,800	1 355 021,67	0,77%
--	-------	---------------	--------------	-------

	500	491 624,500	521 162,18	0,30%
--	-----	-------------	------------	-------

	700	688 277,100	729 627,05	0,42%
--	-----	-------------	------------	-------

	750	737 481,750	781 743,27	0,45%
--	-----	-------------	------------	-------

	350	344 161,300	364 813,53	0,21%
--	-----	-------------	------------	-------

	4 350	4 314 812,850	4 534 110,97	2,58%
--	-------	---------------	--------------	-------

BTA 6% MARS 2012	7 460	7 472 908,000	7 659 405,519	4,36%
-------------------------	--------------	----------------------	----------------------	--------------

	2 000	2 014 000,000	2 053 459,93	1,17%
--	-------	---------------	--------------	-------

	5 460	5 458 908,000	5 605 945,59	3,19%
--	-------	---------------	--------------	-------

OPCVM	0,000	8 711 380,400	3,51%	
--------------	--------------	----------------------	--------------	--

SICAV OBLIGATAIRE

SANADAT SICAV	23 800	2,541,831.552	2 552 740,400	1,45%
TUNISO EMIRATIE SICAV	60 000	6,141,544.115	6 158 640,000	3,51%

Certificats de dépôt auprès d'Attijari Bank	15 000 000,000	15 378 022,222	8,76%	
--	-----------------------	-----------------------	--------------	--

DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE			
14/04/2010	5,05%	2 ANS	10 000 000,000	10 193 022,222	5,80%
02/11/2009	5,00%	2 ANS	5 000 000,000	5 185 000,000	2,95%

Billets de trésorerie auprès d'Attijari Leasing	10 193 343,772	10 262 243,325	3,58%	
--	-----------------------	-----------------------	--------------	--

DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE			
06/08/2010	5,45%	90 jours	2 967 739,55	2 987 709,927	1,70%
16/09/2010	5,40%	90 jours	992 864,22	994 636,206	0,57%
28/07/2010	5,20%	90 jours	989 733,47	997 121,506	0,57%
29/07/2010	5,45%	90 jours	2 769 890,25	2 791 217,679	1,59%
31/07/2010	5,45%	90 jours	2 473 116,29	2 491 558,01	1,41%

Dépôt à Terme auprès d' Attijari Bank	10 000 000,000	10 108 943,178	5,76%
---------------------------------------	----------------	----------------	-------

DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE
------------------	------	-------

02/07/2010	TMM+0.85%	5 ans	10 000 000,000	10 108 943,178	5,76%
------------	-----------	-------	----------------	----------------	-------

Avoirs en Banque	32 145 885,337	18,30%
------------------	----------------	--------

Avoirs en Banque	39 808 165,384	22,67%
Sommes à l'encaissement	1 113 932,935	0,63%
Sommes à Régler	-8 812 094,211	-5,01%
Intérêts Courus sur Compte courant	35 881,229	0,02%

Créances d'Exploitation	68 343,394	0,04%
-------------------------	------------	-------

Ecart sur Mise en pension	68 343,394	0,04%
---------------------------	------------	-------

TOTAL ACTIF	175 631 852,790	92,70%
-------------	-----------------	--------

PASSIFS	-1 687 252,660	-0,10%
---------	----------------	--------

Opérateurs créditeurs	-185 123,013	-0,11%
Autres créditeurs divers	-1 502 129,647	-0,86%

ACTIF NET	173 944 600,130	92,60%
-----------	-----------------	--------

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE
Au 30 SEPTEMBRE 2010

//)_essieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société « sicav patrimoine obligataire », et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 30 Septembre 2010.

L'actif net de la société « sicav patrimoine obligataire » au 30 Septembre 2010 totalise.....15.808.512,944 tnd

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligence normale.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif ci-joint arrêté au 30 Septembre 2010 reflète correctement la situation de votre société.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons :

- Du non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif par l'article 2 du décret N° 2001 – 2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002 – 1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001.
- Que la société « sicav trésor » est actionnaire à plus de 10 % de votre société « sicav patrimoine obligataire » qui elle-même détient des actions « sicav trésor » dans le cadre de ses activités de placement. Cette situation rentre dans le cadre des dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales et mérite d'être régularisée.

Fait à Tunis, 25 Octobre 2010

Le Commissaire aux Comptes

Mahmoud ZAHAF

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
ACTIF					
AC1	PORTFEUILLE TITRES	AC1	12,676,818.922	12,255,484.244	9,958,536.447
AC1-A	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		1,717,100.800	1,778,717.334	2,080,032.000
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		10,583,507.524	8,715,588.299	7,678,934.848
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)		376,210.598	1,761,178.611	199,569.599
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	3,142,834.095	3,147,832.782	2,491,853.878
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		3,141,689.021	3,147,783.786	2,491,692.288
AC2-B	DISPONIBILITES		1,145.074	48.996	161.590
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	5,316.162	0.000	0.000
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		5,316.162	0.000	0.000
TOTAL ACTIF			15,824,969.179	15,403,317.026	12,450,390.325
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	7,928.184	8,605.090	6,570.366
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	8,528.051	4,655.493	7,434.384
TOTAL PASSIF			16,456.235	13,260.583	14,004.750
ACTIF NET			15,808,512.944	15,390,056.443	12,436,385.575
CP1	CAPITAL	CP1	15,357,883.535	14,961,154.276	11,977,597.704
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	450,629.409	428,902.167	458,787.871
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		141.840	126.082	100.885
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		507,505.776	359,107.473	487,395.997
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-57,018.207	69,668.612	-28,709.011
ACTIF NET			15,808,512.944	15,390,056.443	12,436,385.575
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			15,824,969.179	15,403,317.026	12,450,390.325

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

	Période du	Période du	Période du	Période du	
ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note 01/07/2010	01/01/2010	01/07/2009	01/01/2009	31/12/2009
	au	au	au	au	
	30/09/2010	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2009	
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1 161,190.839	507,160.141	127,668.355	368,706.142	505,692.645
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	22,399.200	68,012.806	12,540.701	32,186.301	54,599.284
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES	137,282.122	382,260.798	112,907.488	329,212.413	441,780.705
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS	1,509.517	56,886.537	2,220.166	7,307.428	9,312.656
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2 32,677.990	102,984.611	24,920.458	67,534.984	86,965.712
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR	32,677.990	102,984.611	24,920.458	67,534.984	86,965.712
REVENUS DES PLACEMENTS	193,868.829	610,144.752	152,588.813	436,241.126	592,658.357
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1 -26,578.323	-78,606.136	-22,858.692	-58,659.148	-79,498.988
REVENU NET DES PLACEMENTS	167,290.506	531,538.616	129,730.121	377,581.978	513,159.369
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2 -7,718.223	-24,032.840	-7,884.465	-18,474.505	-25,763.372
RESULTAT D'EXPLOITATION	159,572.283	507,505.776	121,845.656	359,107.473	487,395.997
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4 -126,404.359	-56,876.367	52,497.403	69,794.694	-28,608.126
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	-126,353.774	-57,018.207	52,476.533	69,668.612	-28,709.011
PR4-B REPORT À NOUVEAU	-50.585	141.840	20.870	126.082	100.885
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	33,167.924	450,629.409	174,343.059	428,902.167	458,787.871
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)	126,353.774	57,018.207	-52,476.533	-69,668.612	28,709.011
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)	50.585	-141.840	-20.870	-126.082	-100.885
PR4-C VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES	-1,086.387	1,249.101	3,025.411	5,905.145	-428.543
PR4-D VARIAT.DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES	3,027.959	-34,022.503	23,297.747	28,024.485	41,749.029
RESULTAT NET DE LA PERIODE	161,513.855	474,732.374	148,168.814	393,037.103	528,716.483

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2010 AU 30-09-2010**

DESIGNATION	Note	Période du	Période du	Période du	Période du	31/12/2009
		01/07/2010	01/01/2010	01/07/2009	01/01/2009	
		au	au	au	au	
		30/09/2010	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2009	
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	AN1 161,513.855	474,732.374	148,168.814	393,037.103	528,716.483
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	159,572.283	507,505.776	121,845.656	359,107.473	487,395.997
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-1,086.387	1,249.101	3,025.411	5,905.145	-428.543
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	3,027.959	-34,022.503	23,297.747	28,024.485	41,749.029
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	AN2 0.000	-790,954.731	0.000	-475,054.184	-475,054.184
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3 -5,603,800.868	3,688,349.726	2,523,953.064	3,872,445.856	783,095.609
	SOUSCRIPTIONS	5,767,079.412	59,203,494.572	11,907,527.480	17,821,898.364	25,192,288.004
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	5,627,100.000	57,275,700.000	11,593,900.000	17,348,100.000	24,457,800.000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	11,167.342	158,429.099	24,482.036	29,460.993	53,205.527
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	52.076	1,137,235.667	98.004	85,684.347	85,744.446
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)	128,759.994	632,129.806	289,047.440	358,653.024	595,538.031
	RACHATS	-11,370,880.280	-55,515,144.846	-9,383,574.416	-13,949,452.508	-24,409,192.395
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-11,093,100.000	-53,884,900.000	-9,125,500.000	-13,538,600.000	-23,629,200.000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	-22,563.849	-136,169.865	-21,426.375	-25,236.577	-59,028.539
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-102.663	-804,926.968	-77.134	-96,631.519	-96,716.814
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)	-255,113.768	-689,148.013	-236,570.907	-288,984.412	-624,247.042
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-5,442,287.013	3,372,127.369	2,672,121.878	3,790,428.775	836,757.908
AN4	ACTIF NET					
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	21,250,799.957	12,436,385.575	12,717,934.565	11,599,627.667	11,599,627.667
AN4-B	FIN DE PERIODE	15,808,512.944	15,808,512.944	15,390,056.443	15,390,056.443	12,436,385.575
AN5	NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	207,922	119,354	124,479	111,068	111,068
AN5-B	FIN DE PERIODE	153,262	153,262	149,163	149,163	119,354
	VALEUR LIQUIDATIVE					
A-	DEBUT DE PERIODE	102.205	104.197	102.169	104.437	104.437
B-	FIN DE PERIODE	103.146	103.146	103.176	103.176	104.197
AN6	TAUX DE RENDEMENT	3.65%	3.58%	3.87%	3.98%	3.97%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA
PERIODE DU 01.01.2010 AU 30.09.2010**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30-09-2010 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 30.09.2010 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2010	% de l'Actif net
Emprunts de sociétés	20.500	1.700.000,000	1.717.100,800	10,87
CHO 2009	3.000	300.000,000	310.960,800	1,97
HL 2009/1	10.000	800.000,000	805.568,000	5,10
HL 2009/2 TF	5.000	400.000,000	400.288,000	2,53
STM 2007	2.500	200.000,000	200.284,000	1,27
Emprunts d'Etat	9.856	10.322.740,020	10.583.507,524	66,96
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	2.102	2.190.100,200	2.241.792,125	14,18
BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	1.669	1.660.926,920	1.740.588,976	11,01
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2.071	2.232.557,000	2.258.294,139	14,29
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	647	651.529,000	668.545,987	4,23
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1.992	2.084.252,900	2.139.919,750	13,54
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	488	505.499,000	523.018,868	3,31
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	887	997.875,000	1.011.347,679	6,40
Autres valeurs	2.733	374.254,772	376.210,598	2,38
Parts de FCC	400	135.249,200	135.955,925	0,86
FCC BIAT - CREDIMMO 2 P1	400	135.249,200	135.955,925	0,86
Titres OPCVM	2.333	239.005,572	240.254,673	1,52
SICAV TRESOR	2.333	239.005,572	240.254,673	1,52

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **507.160,141 Dinars** au 30.09.2010, contre **368.706,142 Dinars** au 30.09.2009 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 30.09.2010	Montant au 30.09.2009
Revenus des obligations et valeurs assimilées	68.012,806	32.186,301
Revenus des Emprunts d'Etat	382.260,798	329.212,413
Revenus des autres valeurs	56.886,537	7.307,428
TOTAL	507.160,141	368.706,142

AC2-A Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2010, à **3.141.689,021 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2010	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	3.209	3.123.337,247	3.141.689,021	19,88
BTC 52S-12/10/2010	196	193.759,879	195.355,855	1,24
BTC 52S-01/03/2011	6	5.764,692	5.872,177	0,04
BTC 52S-05/04/2011	3.007	2.923.812,676	2.940.460,989	18,60

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 30.09.2010, à **102.984,611 Dinars**, contre **67.534,984 Dinars** au 30.09.2009 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 30.09.2010	Montant au 30.09.2009
Revenus des Bons du Trésor à CT	102.984,611	67.534,984
TOTAL	102.984,611	67.534,984

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 30.09.2010, à **78.606,136 Dinars**, contre **58.659,148 Dinars** au 30.09.2009 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2010, à **16.456,235 Dinars** contre **13.260,583 Dinars** au 30.09.2009. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 30.09.2010	Montant au 30.09.2009
PA1	Opérateurs créditeurs	7.928,184	8.605,090
PA2	Autres créditeurs divers	8.528,051	4.655,493
	TOTAL	16.456,235	13.260,583

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30.09.2010 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2010 (en nominal)

- Montant : 11.935.400,000 Dinars
- Nombre de titres : 119.354
- Nombre d'actionnaires : 186

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 57.275.700,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 572.757

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 53.884.900,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 538.849

Capital au 30.09.2010 : 15.357.883,535 Dinars

- Montant en nominal : 15.326.200,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 31.683,535 Dinars
- Nombres de titres : 153.262
- Nombre d'actionnaires : 26

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables de la période correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR.

Le solde de ce poste au 30.09.2010 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période : 507.505,776 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période : (57.018,207)Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieures : 141,840 Dinars

SOMMES DISTRIBUTABLES : 450.629,409 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action

	<u>30.09.2010</u>	<u>30.09.2009</u>
• Revenus des placements	3,981	2,925
• Charges de gestion	(0,513)	(0,393)
• Revenus net des placements	3,468	2,531
• Autres charges d'exploitation	(0,157)	(0,124)
• Résultat d'exploitation	3,311	2,407
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,372)	0,467
• Report à nouveau	0,001	0,001
SOMMES DISTRIBUABLES	2,940	2,875
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,372	(0,467)
• Report à nouveau	(0,001)	0,000
• Variation des +/- values potentielles/titres	0,008	0,040
• Plus ou moins values réalisées sur titres	(0,222)	0,188
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3,097	2,635

4-2 Ratio de gestion des placements

	<u>30.09.2010</u>	<u>30.09.2009</u>
• Charges de gestion/ actif net moyen	0,450%	0,449%
• Autres Charges d'exploitation/ actif net moyen	0,137%	0,141%
• Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	2,577%	3,283%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,5 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% de l'actif net avec un minimum de 5.000 dinars TTC par an et un maximum de 20.000 dinars TTC par an. Cette rémunération est calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

SICAV OPPORTUNITY
AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV Opportunity arrêtés au 30 Septembre 2010 faisant apparaître un total bilan de 2 168 661,245 DT et un actif net de 2 157 218,535 DT.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2010, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV Opportunity telle que arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, il est à signaler que :

- Au 30 Septembre 2010, les emplois en actions émises par la société « Banque Internationale Arabe de Tunisie, BIAT » représentent et 12,735 % de l'actif. Ce ratio dépasse la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Au 30 Septembre 2010, la société « BIAT » détient 27,5 % du capital de la société SICAV OPPORTUNITY laquelle détient réciproquement des actions de cette dernière. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 18 OCTOBRE 2010
Commissaire aux comptes
Leila Bchir

SICAV OPPORTUNITY

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	1,421,955.618	1,190,766.129	1,433,778.398
AC1-A	ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		969,313.205	387,534.208	505,856.424
AC1-B	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		179,123.200	187,448.000	189,692.800
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		209,070.445	503,479.292	638,044.475
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPC)		64,448.768	112,304.629	100,184.699
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	746,404.288	300,040.692	359,903.068
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		745,685.801	299,360.089	358,954.605
AC2-B	DISPONIBILITES		718.487	680.603	948.463
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	301.339	1,198.636	3,304.294
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		301.339	1,198.636	3,304.294
TOTAL ACTIF			2,168,661.245	1,492,005.457	1,796,985.760
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1,728.756	1,358.724	1,332.583
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	9,713.954	7,825.877	9,032.767
TOTAL PASSIF			11,442.710	9,184.601	10,365.350
ACTIF NET			2,157,218.535	1,482,820.856	1,786,620.410
CP1	CAPITAL	CP1	2,128,004.218	1,450,581.874	1,741,812.872
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	29,214.317	32,238.982	44,807.538
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		7.351	10.282	12.288
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		25,300.722	39,484.401	44,588.694
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		3,906.244	-7,255.701	206.556
ACTIF NET			2,157,218.535	1,482,820.856	1,786,620.410
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			2,168,661.245	1,492,005.457	1,796,985.760

SICAV OPPORTUNITY

		Période du	Période du	Période du	Période du	
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/07/2010	01/01/2010	01/07/2009	01/01/2009
			au	au	au	au
			30/09/2010	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2009
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	6,715.865	34,908.269	13,447.797	51,148.121
PR1-A	DIVIDENDES		1,595.700	16,520.695	650.000	10,163.680
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		2,236.800	6,556.800	2,424.000	7,395.200
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		2,161.421	9,471.080	9,227.764	29,746.796
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS		721.944	2,359.694	1,146.033	3,842.445
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	5,015.671	9,760.745	3,280.937	9,479.267
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		5,015.671	9,760.745	3,280.937	8,692.152
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		0.000	0.000	0.000	787.115
REVENUS DES PLACEMENTS			11,731.536	44,669.014	16,728.734	60,627.388
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-4,865.351	-12,279.710	-4,323.516	-13,218.785
REVENU NET DES PLACEMENTS			6,866.185	32,389.304	12,405.218	47,408.603
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-2,925.055	-7,088.582	-1,644.577	-7,924.202
RESULTAT D'EXPLOITATION			3,941.130	25,300.722	10,760.641	39,484.401
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4	3,176.818	3,913.595	-6,482.500	-7,245.419
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		3,176.014	3,906.244	-6,480.368	-7,255.701
PR4-B	REPORT À NOUVEAU		0.804	7.351	-2.132	10.282
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			7,117.948	29,214.317	4,278.141	32,238.982
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-3,176.014	-3,906.244	6,480.368	7,255.701
PR4-B	REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-0.804	-7.351	2.132	-10.282
PR4-C	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		133,564.052	244,403.111	28,099.095	101,941.406
PR4-D	VARIAT.DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-427.960	-2,938.420	-1,969.000	-2,454.000
PR4-E	FRAIS DE NEGOCIATION		-38.400	-101.825	0.000	-15.126
RESULTAT NET DE LA PERIODE			137,038.822	266,663.588	36,890.736	138,956.681
						156,721.701

SICAV OPPORTUNITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2010 AU 30-09-2010

DESIGNATION	Note	Période du	Période du	Période du	Période du	31/12/2009
		01/07/2010	01/01/2010	01/07/2009	01/01/2009	
		au	au	au	au	
		30/09/2010	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2009	
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	AN1	137,038.822	266,663.588	36,890.736	138,956.681	156,721.701
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION		3,941.130	25,300.722	10,760.641	39,484.401	44,588.694
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES		133,564.052	244,403.111	28,099.095	101,941.406	115,201.572
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES		-427.960	-2,938.420	-1,969.000	-2,454.000	-3,046.710
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-38.400	-101.825	0.000	-15.126	-21.855
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	AN2	0.000	-32,889.384	0.000	-59,163.624	-59,163.624
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	220,055.137	136,823.921	-308,233.278	-439,365.536	-153,331.002
SOUSCRIPTIONS		1,805,328.696	2,790,527.305	325,843.751	329,482.296	1,585,471.578
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)		1,477,000.000	2,319,100.000	289,700.000	293,100.000	1,407,500.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)		304,867.868	434,416.194	29,163.802	29,380.357	139,789.248
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)		6.474	10,780.240	2.269	2.297	11.015
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)		23,454.354	26,230.871	6,977.680	6,999.642	38,171.315
RACHATS		-1,585,273.559	-2,653,703.384	-634,077.029	-768,847.832	-1,738,802.580
AN3-F CAPITAL (RACHATS)		-1,293,700.000	-2,211,500.000	-562,100.000	-685,800.000	-1,543,900.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)		-271,289.543	-397,187.710	-58,514.582	-66,048.737	-154,187.358
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)		-5.676	-22,691.047	-4.399	-2,743.752	-2,750.463
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)		-20,278.340	-22,324.627	-13,458.048	-14,255.343	-37,964.759
VARIATION DE L'ACTIF NET		357,093.959	370,598.125	-271,342.542	-359,572.479	-55,772.925
AN4 ACTIF NET						
AN4-A DEBUT DE PERIODE		1,800,124.576	1,786,620.410	1,754,163.398	1,842,393.335	1,842,393.335
AN4-B FIN DE PERIODE		2,157,218.535	2,157,218.535	1,482,820.856	1,482,820.856	1,786,620.410
AN5 NOMBRE D'ACTIONS						
AN5-A DEBUT DE PERIODE		14,946	15,703	15,864	17,067	17,067
AN5-B FIN DE PERIODE		16,779	16,779	13,140	13,140	15,703
VALEUR LIQUIDATIVE						
A- DEBUT DE PERIODE		120.441	113.775	110.575	107.950	107.950
B- FIN DE PERIODE		128.566	128.566	112.847	112.847	113.775
AN6 TAUX DE RENDEMENT		26.76%	20.73%	8.15%	10.56%	8.76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30-09-2010 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

6. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admis à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 30.09.2010 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

la cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

7. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :**AC1- Note sur le portefeuille titres :**

DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30.09.2010	% de L'ACTIF NET
Actions et valeurs assimilées	73.837	544.765,489	969.313,205	44,93%
ADWYA	2.000	11.324,800	14.392,000	0,67%
ALKIMIA	241	8.844,700	6.796,200	0,32%
ASSAD	205	1.157,930	2.615,390	0,12%
ASSURANCES SALIM	1.555	23.325,000	36.937,470	1,71%
ATL	1.000	5.700,000	6.880,000	0,32%
ATTIJARI BANK	1.300	22.370,190	30.877,600	1,43%
BH	100	2.480,000	3.230,400	0,15%
BIAT	3.213	117.776,979	275.492,259	12,77%
BNA	500	4.497,000	9.508,500	0,44%
BT	1.000	11.905,000	13.468,000	0,62%
BTE (ADP)	2.100	40.320,000	64.052,100	2,97%
CARTHAGE CEMENT	30.000	57.623,700	119.790,000	5,55%
CIL	4.000	17.755,040	141.024,000	6,54%
CIMENTS DE BIZERTE	9.845	108.817,500	68.599,960	3,18%
EL WIFACK	150	1.125,000	3.599,850	0,17%
ENNAKL	5.000	54.997,600	66.525,000	3,08%
PGH	1.000	6.985,000	9.612,000	0,45%
SITS	5.250	11.890,000	20.553,750	0,95%
STB	200	1.800,000	4.304,800	0,20%
TL	123	2.646,420	4.509,426	0,21%
TPR	2.055	7.134,630	12.535,500	0,58%
TUNIS RE	3.000	24.289,000	54.009,000	2,50%
Emprunts de Sociétés	2.000	176.000,000	179.123,200	8,30%
ATB 2007/1 (25 ANS)	2.000	176.000,000	179.123,200	8,30%
Emprunts d'Etat	188	205.954,600	209.070,445	9,69%
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	57	58.702,300	60.104,032	2,79%
BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	2	2.132,000	2.227,461	0,10%
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	128	144.074,000	145.664,706	6,75%
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1	1.046,300	1.074,246	0,05%
Autres valeurs (OPC)	250	64.113,75	64.448,768	2,99%
Parts de FCC	250	64.113,75	64.448,768	2,99%
FCC-BIAT I P1 15/11/2010	125	21.848,375	21.962,541	1,02%
FCC-BIAT II P1 15/11/2010	125	42.265,375	42.486,227	1,97%

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **34.908,269 Dinars** au **30.09.2010**, contre **51.148,121 Dinars** au **30.09.2009** et se détaillant comme suit :

REVENUS	MONTANT au 30.09.2010	MONTANT au 30.09.2009
Dividendes	16.520,695	10.163,680
Revenus des obligations	6.556,800	7.395,200
Revenus des emprunts d'Etat	9.471,080	29.746,796
Revenus des autres valeurs	2.359,694	3.842,445
TOTAL	34.908,269	51.148,121

AC2- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **30.09.2010** à **745.685,801 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.10	% Actif net
Bons du Trésor à Court Terme	761	740.399,174	745.685,801	34,56%
BTC 52S-12/10/2010	78	76.045,535	77.530,772	3,59%
BTC 52S-16/11/2010	7	6.890,913	6.948,998	0,32%
BTC 52S-01/03/2011	44	42.342,929	43.070,786	2%
BTC 52S-05/04/2011	632	615.119,797	618.135,245	28,65%

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au **30.09.2010**, à **9.760,745 Dinars**, contre **9.479,267 Dinars** au **30.09.2009** et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 30.09.2010	Montant au 30.09.2009
Revenus des Bons du Trésor	9.760,745	8.692,152
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	787,115
Total	9.760,745	9.479,267

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au **30.09.2010** à **301,339 Dinars** et représentant la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au **30.09.2010**, à **12.279,710 Dinars**, contre **13.218,785 Dinars** au **30.09.2009** et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au **30.09.2010**, à **11.442,710 Dinars**, contre **9.184,601 Dinars** au **30.09.2009**. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 30.09.2010	Montant au 30.09.2009
PA1	Opérateurs créditeurs	1.728,756	1.358,724
PA2	Autres créditeurs divers	9.713,954	7.825,877
TOTAL		11.442,710	9.184,601

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **30.09.2010** se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2010 (en nominal)

- Montant : 1.570.300,000 dinars
- Nombre de titres : 15.703
- Nombre d'actionnaires : 16
- Souscriptions réalisées (en nominal)
- Montant : 2.319.100,000 dinars
- Nombre de titres émis : 23.191
- Rachats effectués (en nominal)
- Montant : 2.211.500,000 dinars
- Nombre de titres rachetés : 22.115
- Capital au 30.09.2010 : 2.128.004,218 dinars
- Montant en nominal : 1.677.900,000 dinars
- Sommes non distribuables : 450.104,218 dinars
- Nombres de titres : 16.779
- Nombre d'actionnaires : 21

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY.

Le solde de ce poste au **30.09.2010** se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période : 25.300,722 dinars
- Régularisation du résultat de la période : 3.906,244 dinars
- Report à Nouveau : 7,351 dinars

SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE : 29.214,317 dinars

8. AUTRES INFORMATIONS :**4-1 Données par action**

30.09.2010 30.09.2009

- | | | |
|---|--------------|--------------|
| • Revenus des placements | 2,662 | 4,614 |
| • Charges de gestion | (0,732) | (1,006) |
| • Revenu net des placements | 1,930 | 3,608 |
| • Autres charges d'exploitation | (0,422) | (0,603) |
| • Résultat d'exploitation | 1,508 | 3,005 |
| • Régularisation du résultat d'exploitation | 0,233 | (0,552) |
| • Report à nouveau | 0,000 | 0,001 |

SOMMES DISTRIBUABLES

1,741 2,453

- | | | |
|---|---------|---------|
| • Régularisation du résultat d'exploitation | (0,233) | 0,552 |
| • Report à nouveau | 0,000 | (0,001) |
| • Variation des plus ou moins potentielles | 14,566 | 7,758 |
| • Plus ou moins values réalisées | (0,175) | (0,187) |
| • Frais de négociation | (0,006) | (0,001) |

RESULTAT NET DE LA PERIODE

15,893 10,575

4-2 Ratios de gestion des placements :

- | | 30/09/2010 | 30/09/2009 |
|---|-------------------|-------------------|
| • Charges de gestion / actif net moyen : | 0,751% | 0,747% |
| • Autres charges d'exploitation / actif net moyen : | 0,433% | 0,448% |
| • Résultat distribuable de la période / actif net moyen : | 1,546% | 1,823% |

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,7 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY.

Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,3 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

SICAV PROSPERITY
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE
Au 30 SEPTEMBRE 2010

_/)/)_essieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SICAV PROSPERITY, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 30 Septembre 2010.

L'actif net de la société sicav prosperity au 30 Septembre 2010 totalise 2.469.311,108 TND

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif ci-joint arrêté au 30 Septembre 2010 reflète correctement la situation de votre société.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons :

- Que la « BIAT » est actionnaire à plus de 10% de votre société « SICAV PROSPERITY » qui elle-même détient des actions BIAT dans le cadre de ses activités de placement. Cette situation rentre dans le cadre des dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales et mérite d'être régularisée.
- Que l'analyse de la composition de votre actif fait apparaître un dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif arrêté au 30 septembre 2010 en une même valeur mobilière d'un même émetteur tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Il s'agit des actions cotées de la banque « BIAT ».

Fait à Tunis, 25 Octobre 2010

Le Commissaire aux Comptes

Mahmoud ZAHAF

SICAV PROSPERITY

BILANS COMPARÉS		NOTE	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
ACTIF					
AC1	PORTFEUILLE TITRES	AC1	1,926,393.496	1,361,798.763	1,234,317.707
AC1-A	ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		851,146.442	315,811.825	431,732.537
AC1-B	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		259,178.400	348,150.280	290,850.400
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		642,043.906	492,240.698	319,009.752
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPC)		174,024.748	205,595.960	192,725.018
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	550,657.339	341,669.894	312,212.388
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		550,075.534	341,592.595	311,297.742
AC2-B	DISPONIBILITES		581.805	77.299	914.646
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	1,887.429	108.189	374.532
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		1,887.429	108.189	374.532
TOTAL ACTIF			2,478,938.264	1,703,576.846	1,546,904.627
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	971.885	723.621	660.093
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	8,655.271	7,454.175	9,761.846
TOTAL PASSIF			9,627.156	8,177.796	10,421.939
ACTIF NET			2,469,311.108	1,695,399.050	1,536,482.688
CP1	CAPITAL	CP1	2,422,357.666	1,648,637.200	1,487,138.255
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	46,953.442	46,761.850	49,344.433
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		1.848	14.230	12.722
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		34,870.567	62,696.749	70,479.212
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		12,081.027	-15,949.129	-21,147.501
ACTIF NET			2,469,311.108	1,695,399.050	1,536,482.688
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			2,478,938.264	1,703,576.846	1,546,904.627

SICAV PROSPERITY

		Période du	Période du	Période du	Période du	
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/07/2010	01/01/2010	01/07/2009	01/01/2009
			au	au	au	au
			30/09/2010	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2009
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	10,793.293	40,633.710	20,767.266	68,034.343
PR1-A	DIVIDENDES		1,010.700	13,075.595	-2,167.000	6,470.730
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		3,324.000	9,674.400	3,116.800	9,859.200
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		5,686.606	14,335.408	14,953.987	43,923.193
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS		771.987	3,548.307	4,863.479	7,781.220
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	4,126.323	8,989.142	4,157.740	11,062.272
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		4,126.323	8,989.142	4,157.740	10,275.157
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		0.000	0.000	0.000	787.115
REVENUS DES PLACEMENTS			14,919.616	49,622.852	24,925.006	79,096.615
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-2,677.010	-6,502.045	-2,881.084	-8,239.061
REVENU NET DES PLACEMENTS			12,242.606	43,120.807	22,043.922	70,857.554
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-2,757.027	-8,250.240	-3,063.571	-8,160.805
RESULTAT D'EXPLOITATION			9,485.579	34,870.567	18,980.351	62,696.749
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4	7,572.665	12,082.875	-19,800.804	-15,934.899
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		7,572.342	12,081.027	-19,794.637	-15,949.129
PR4-B	REPORT À NOUVEAU		0.323	1.848	-6.167	14.230
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			17,058.244	46,953.442	-820.453	46,761.850
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-7,572.342	-12,081.027	19,794.637	15,949.129
PR4-B	REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-0.323	-1.848	6.167	-14.230
PR4-C	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		132,570.098	215,951.286	25,545.922	105,503.711
PR4-D	VARIAT.DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-64.530	12,074.272	-4,594.152	-5,457.113
PR4-E	FRAIS DE NEGOCIATION		-34.464	-122.424	-0.301	-25.227
RESULTAT NET DE LA PERIODE			141,956.683	262,773.701	39,931.820	162,718.120
						183,767.824

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2010 AU 30-09-2010

DESIGNATION		Note	Période du	Période du	Période du	Période du	31/12/2009
			01/07/2010	01/01/2010	01/07/2009	01/01/2009	
			au	au	au	au	
			30/09/2010	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2009	
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	AN1	141,956.683	262,773.701	39,931.820	162,718.120	183,767.824
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION		9,485.579	34,870.567	18,980.351	62,696.749	70,479.212
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES		132,570.098	215,951.286	25,545.922	105,503.711	117,403.923
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES		-64.530	12,074.272	-4,594.152	-5,457.113	-4,083.103
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-34.464	-122.424	-0.301	-25.227	-32.208
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	AN2	0.000	-46,652.070	0.000	-88,509.421	-88,509.421
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	422,661.808	716,706.789	-721,956.021	-542,274.683	-722,240.749
	SOUSCRIPTIONS		570,936.657	1,245,537.056	617,503.339	960,506.922	1,015,037.200
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)		495,700.000	1,117,100.000	607,000.000	949,200.000	1,002,000.000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)		65,174.047	108,815.213	-4,109.535	-10,091.738	-9,975.562
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)		0.438	2,468.652	5.296	920.624	921.084
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)		10,062.172	17,153.191	14,607.578	20,478.036	22,091.678
	RACHATS		-148,274.849	-528,830.267	-1,339,459.360	-1,502,781.605	-1,737,277.949
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)		-131,400.000	-485,100.000	-1,313,200.000	-1,476,900.000	-1,702,300.000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)		-14,384.904	-33,498.937	8,154.320	12,453.634	10,171.273
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)		-0.115	-5,159.166	-11.465	-1,908.074	-1,910.043
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)		-2,489.830	-5,072.164	-34,402.215	-36,427.165	-43,239.179
	VARIATION DE L'ACTIF NET		564,618.491	932,828.420	-682,024.201	-468,065.984	-626,982.346
AN4	ACTIF NET						
AN4-A	DEBUT DE PERIODE		1,904,692.617	1,536,482.688	2,377,423.251	2,163,465.034	2,163,465.034
AN4-B	FIN DE PERIODE		2,469,311.108	2,469,311.108	1,695,399.050	1,695,399.050	1,536,482.688
AN5	NOMBRE D'ACTIONS						
AN5-A	DEBUT DE PERIODE		17,254	14,577	23,365	21,580	21,580
AN5-B	FIN DE PERIODE		20,897	20,897	16,303	16,303	14,577
	VALEUR LIQUIDATIVE						
A-	DEBUT DE PERIODE		110.391	105.404	101.751	100.253	100.253
B-	FIN DE PERIODE		118.165	118.165	103.993	103.993	105.404
AN6	TAUX DE RENDEMENT		27.94%	20.48%	8.74%	10.52%	9.27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

9. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30.09.2010 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

10. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admis à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 30.09.2010 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

11. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30.09.2010	% de L'ACTIF NET
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	69.403	525.496,310	851.146,442	34,47
ADWYA	2.000	11.324,800	14.392,000	0,58
ALKIMIA	200	7.340,000	5.640,000	0,23
ARTES	2.000	20.660,000	27.766,000	1,12
ASSAD	205	1.097,930	2.615,390	0,11
ASSURANCES SALIM	1.692	25.380,000	40.191,768	1,63
ATL	1.000	5.700,000	6.880,000	0,28
ATTIJARI BANK	900	19.757,810	21.376,800	0,87
BH	100	2.480,000	3.230,400	0,13
BIAT	3.600	128.701,600	308.674,800	12,50
BNA	500	4.496,350	9.508,500	0,39
BT	1.000	11.880,000	13.468,000	0,55
CARTHAGE CEMENT	32.000	61.625,300	127.776,000	5,17
CIL	333	4.970,370	11.740,248	0,48
CIMENTS DE BIZERTE	9.845	108.815,500	68.599,960	2,78
EL WIFACK	150	1.125,000	3.599,850	0,15
ENNAKL	5.000	54.997,600	66.525,000	2,69
MONOPRIX	500	9.413,000	26.361,000	1,07
PGH	1.000	6.985,000	9.612,000	0,39
SITS	2.000	5.065,000	7.830,000	0,32
STB	200	1.800,000	4.304,800	0,17
TL	123	2.646,420	4.509,426	0,18
TPR	2.055	7.134,630	12.535,500	0,51
TUNIS RE	3.000	22.100,000	54.009,000	2,19
Obligations et valeurs assimilées	3.000	256.000,000	259.178,400	10,49
ATB 2007/1(25 ANS)	2.000	176.000,000	179.123,200	7,25
HL 2009/2	1.000	80.000,000	80.055,200	3,24
Emprunt d'Etat	617	628.995,800	642.043,906	26,01
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	391	402.661,800	412.277,184	16,70
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	226	226.334,000	229.766,722	9,31
Autres valeurs (OPC)	999	158.657,646	174.024,748	7,05
Parts de FCC	275	68.483,425	68.841,275	2,78
FCC-BIAT CREDIMMO 1	150	26.218,050	26.355,048	1,06
FCC-BIAT CREDIMMO 2	125	42.265,375	42.486,227	1,72
Titres OPCVM	724	90.174,221	105.183,473	4,25
FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS	367	51.621,486	59.385,371	2,40
SICAV OPPORTUNITY	357	38.552,735	45.798,102	1,85

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **40.633,710 dinars** au 30.09.2010, contre **68.034,343** au 30.09.2009 et se détaillant comme suit :

REVENUS	MONTANT au 30.09.2010	MONTANT au 30.09.2009
Dividendes	13.075,595	6.470,730
Revenus des obligations	9.674,400	9.859,200
Revenus des emprunts d'Etat	14.335,408	43.923,193
Revenus des autres valeurs	3.548,307	7.781,220
Total	40.633,710	68.034,343

AC2 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2010 à **550.075.534 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.10	% Actif net
Bons du Trésor à Court Terme	555	544.568,431	550.075,534	22,27%
BTC 52S-12/10/2010	400	393.712,490	398.341,686	16,13%
BTC 52S-01/03/2011	45	43.440,460	44.079,070	1,78%
BTC 52S-05/04/2011	110	107.415,481	107.654,778	4,36%

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 30.09.2010, à **8.989,142 Dinars** contre **11.062,272 Dinars** au 30.09.2009 et se détaillant comme suit :

REVENUS	MONTANT au 30.09.2010	MONTANT au 30.09.2009
Revenus des Bons du Trésor	8.989,142	10.275,157
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	787,115
Total	8.989,142	11.062,272

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30.09.2010 à **1.887,429 Dinars** et représentant la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 30.09.2010, à **6.502,045 Dinars**, contre **8.239,061 Dinars** au 30.09.2009 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 30.09.2010, à **9.627,156 Dinars**, contre **8.177,796 Dinars** au 30.09.2009. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 30.09.2010	Montant au 30.09.2009
PA1	Opérateurs créditeurs	971,885	723,621
PA2	Autres créditeurs divers	8.655,271	7.454,175
TOTAL		9.627,156	8.177,796

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30.09.2010 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2010 (en nominal)

- Montant : 1.457.700,000 dinars
- Nombre de titres : 14.577
- Nombre d'actionnaires : 41

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 1.117.100,000 dinars
- Nombre de titres émis : 11.171

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 485.100,000 dinars
- Nombre de titres rachetés : 4.851

Capital au 30.09.2010 : 2.422.357,666 dinars

- Montant en nominal : 2.089.700,000 dinars
- Sommes non distribuables : 332.657,666 dinars
- Nombres de titres : 20.897
- Nombre d'actionnaires : 54

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 30.09.2010 se détaille ainsi :

- **Résultat distribuable de la période** : **34.870,567 dinars**
- **Régularisation du résultat de la période** : **12.081,027 dinars**
- **Report à nouveau** : **1,848 dinars**

SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE : 46.953,442 dinars

12. AUTRES INFORMATIONS :**4-1 Données par action**

	<u>30.09.2010</u>	<u>30.09.2009</u>
• Revenus des placements	2,375	4,852
• Charges de gestion	(0,311)	(0,505)
• Revenu net des placements	2,064	4,346
• Autres charges d'exploitation	(0,395)	(0,501)
• Résultat d'exploitation	1,669	3,846
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,578	(0,978)
• Report à nouveau	0,000	0,001
SOMMES DISTRIBUABLES	2,247	2,868
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,578)	0,978
• Report à nouveau	0,000	(0,001)
• Variation des plus ou moins potentielles	10,334	6,471
• Plus ou moins values réalisées	0,578	(0,335)
• Frais de négociation	(0,006)	(0,002)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	12,575	9,981

4-2 Ratios de gestion des placements

	<u>30.09.2010</u>	<u>30.09.2009</u>
• Charges de gestion/actif net moyen :	0,375%	0,375%
• Autres charges d'exploitation/actif net moyen	0,476%	0,371%
• Résultat distribuable de la période/actif net moyen	2,708%	2,127%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY.

Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,2 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

SICAV TRESOR
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRÊTE
AU 30 SEPTEMBRE 2010

//)_essieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SICAV TRESOR, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 30 Septembre 2010.

L'actif net de la société SICAV TRESOR au 30 Septembre 2010 totalise.....**782.860.660, 135 TND**

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligence normale.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif ci-joint arrêtés au 30 Septembre 2010 reflète correctement la situation de votre société.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons :

- Du dépassement non autorisé dans le taux de détention d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, tel qu'il a été prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001. Il s'agit des actions « SICAV Patrimoine Obligataire » et des engagements émis et garantis par la « BIAT » (titres de créances négociables).
- Que votre société est actionnaire à plus de 10% dans la société « SICAV Patrimoine Obligataire » qui elle-même détient des actions « SICAV TRESOR » dans le cadre de ses activités de placement. Cette situation rentre dans le cadre des dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales et mérite d'être régularisée.

Fait à Tunis, le 25 Octobre 2010

Le Commissaire aux Comptes

Mahmoud ZAHAF

SICAV TRESOR

BILANS COMPARÉS		NOTE	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	544,585,179.179	495,100,169.931	528,525,654.188
AC1-A	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		88,361,247.010	65,153,142.694	72,137,673.452
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		437,162,728.204	421,101,600.727	448,109,512.653
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)		19,061,203.965	8,845,426.510	8,278,468.083
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	238,426,061.857	149,056,233.384	132,986,496.654
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		238,425,454.286	149,055,819.918	132,985,506.248
AC2-B	DISPONIBILITES		607.571	413.466	990.406
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	301,087.955	230,531.293	334,860.538
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		301,087.955	230,531.293	334,860.538
TOTAL ACTIF			783,312,328.991	644,386,934.608	661,847,011.380
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	321,424.050	264,871.164	288,034.296
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	130,244.806	88,263.523	100,151.386
TOTAL PASSIF			451,668.856	353,134.687	388,185.682
ACTIF NET			782,860,660.135	644,033,799.921	661,458,825.698
CP1	CAPITAL	CP1	760,424,458.809	623,660,384.561	633,973,316.776
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	22,436,201.326	20,373,415.360	27,485,508.922
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		2,160.381	256.417	260.753
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		20,713,139.785	19,991,095.901	26,962,765.771
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		1,720,901.160	382,063.042	522,482.398
ACTIF NET			782,860,660.135	644,033,799.921	661,458,825.698
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			783,312,328.991	644,386,934.608	661,847,011.380

SICAV TRESOR

		Période du	Période du	Période du	Période du	
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/07/2010	01/01/2010	01/07/2009	01/01/2009
			au	au	au	au
			30/09/2010	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2009
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	6,178,687.421	18,497,256.441	6,003,631.661	18,215,931.040
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		930,014.233	2,578,899.680	617,865.468	1,692,869.532
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		5,234,234.314	15,664,972.895	5,362,845.539	15,330,097.257
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS		14,438.874	253,383.866	22,920.654	1,192,964.251
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2,197,953.169	5,538,839.384	1,552,934.947	4,676,729.025
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		550,925.894	1,514,834.015	416,679.444	1,008,777.239
PR2-B	REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		42,106.012	139,825.692	9,351.492	58,292.451
PR2-C	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1,604,921.263	3,884,179.677	1,126,904.011	3,609,659.335
REVENUS DES PLACEMENTS			8,376,640.590	24,036,095.825	7,556,566.608	22,892,660.065
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-973,465.573	-2,712,287.707	-814,377.981	-2,366,625.364
REVENU NET DES PLACEMENTS			7,403,175.017	21,323,808.118	6,742,188.627	20,526,034.701
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-218,358.101	-610,668.333	-184,318.489	-534,938.800
RESULTAT D'EXPLOITATION			7,184,816.916	20,713,139.785	6,557,870.138	19,991,095.901
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4	493,452.461	1,723,061.541	-484,032.170	382,319.459
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		493,391.229	1,720,901.160	-484,024.325	382,063.042
PR4-B	REPORT À NOUVEAU		61.232	2,160.381	-7.845	256.417
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			7,678,269.377	22,436,201.326	6,073,837.968	20,373,415.360
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-493,391.229	-1,720,901.160	484,024.325	-382,063.042
PR4-B	REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-61.232	-2,160.381	7.845	-256.417
PR4-C	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		234,790.034	226,335.921	491,093.161	-43,407.518
PR4-D	VARIAT.DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		0.000	-216,748.650	-376,578.576	-461,402.826
PR4-E	FRAIS DE NEGOCIATION		0.000	0.000	0.000	0.000
RESULTAT NET DE LA PERIODE			7,419,606.950	20,722,727.056	6,672,384.723	19,486,285.557

SICAV TRESOR
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2010 AU 30-09-2010

DESIGNATION	Note	Période du	Période du	Période du	Période du	31/12/2009
		01/07/2010	01/01/2010	01/07/2009	01/01/2009	
		au	au	au	au	
		30/09/2010	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2009	
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'E AN1	7,419,606.950	20,722,727.056	6,672,384.723	19,486,285.557	26,371,864.437
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	7,184,816.916	20,713,139.785	6,557,870.138	19,991,095.901	26,962,765.771
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	234,790.034	226,335.921	491,093.161	-43,407.518	29,500.230
AN1-C	+/-VAL REAL. SUR CESSION DES TITRES	0.000	-216,748.650	-376,578.576	-461,402.826	-620,349.574
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0.000	0.000	0.000	0.000	-51.990
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0.000	-28,855,995.302	0.000	-26,633,747.860	-26,633,747.860
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	22,050,965.164	129,535,102.683	-19,781,195.770	105,199,365.434	115,738,812.331
	SOUSCRIPTIONS	210,531,466.970	713,604,413.668	184,332,917.853	567,890,002.593	754,654,874.365
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	205,474,400.000	694,272,400.000	179,373,100.000	550,563,300.000	730,530,400.000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	47,148.531	147,654.549	82,991.724	476,449.911	578,060.879
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	583.966	8,666,466.500	73.731	7,885,357.789	7,885,431.826
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)	5,009,334.473	10,517,892.619	4,876,752.398	8,964,894.893	15,660,981.660
	RACHATS	-188,480,501.806	-584,069,310.985	-204,114,113.623	-462,690,637.159	-638,916,062.034
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-183,921,100.000	-567,861,800.000	-198,661,800.000	-448,194,900.000	-617,769,600.000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	-42,935.823	-116,699.786	-91,455.324	-333,327.537	-428,315.297
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-522.739	-7,293,819.740	-81.576	-5,579,577.771	-5,579,647.475
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)	-4,515,943.244	-8,796,991.459	-5,360,776.723	-8,582,831.851	-15,138,499.262
	VARIATION DE L'ACTIF NET	29,470,572.114	121,401,834.437	-13,108,811.047	98,051,903.131	115,476,928.908
AN4	ACTIF NET					
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	753,390,088.021	661,458,825.698	657,142,610.968	545,981,896.790	545,981,896.790
AN4-B	FIN DE PERIODE	782,860,660.135	782,860,660.135	644,033,799.921	644,033,799.921	661,458,825.698
AN5	NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	7,385,605	6,337,032	6,425,995	5,209,424	5,209,424
AN5-B	FIN DE PERIODE	7,601,138	7,601,138	6,233,108	6,233,108	6,337,032
	VALEUR LIQUIDATIVE					
A-	DEBUT DE PERIODE	102.007	104.379	102.263	104.806	104.806
B-	FIN DE PERIODE	102.992	102.992	103.324	103.324	104.379
AN6	TAUX DE RENDEMENT	3.83%	3.78%	4.12%	4.07%	4.05%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA
PERIODE DU 01.01.2010 AU 30.09.2010

13. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30.09.2010 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

14. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille - titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 30.09.2010 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

15. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :**AC-1 Note sur le portefeuille titres :**

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30.09.2010</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Obligations et valeurs assimilées	987.700	87.043.871,250	88.361.247,010	11,29
AIL 2009/1	5.000	400.000,000	412.536,000	0,05
AMEN BANK 2006	20.000	1.400.000,000	1.439.664,000	0,18
AMEN BANK 2009 A	30.000	2.799.900,000	2.800.236,000	0,36
AMEN BANK 2009 B	30.000	2.799.900,000	2.800.212,000	0,36
AMEN BANK 2010 SUB	50.000	5.000.000,000	5.017.400,000	0,64
AMEN BANK2008	10.000	900.000,000	918.368,000	0,12
ATB 2007/1(20 ANS)	20.000	1.700.000,000	1.728.960,000	0,22
ATB 2007/1(25 ANS)	30.000	2.640.000,000	2.686.848,000	0,34
ATB 2009/A2	15.000	1.500.000,000	1.522.140,000	0,19
ATB 2009/B1	5.000	500.000,000	508.372,000	0,06
ATL 2006/1	10.000	600.000,000	609.232,000	0,08
ATL 2007/1	15.000	600.000,000	602.652,000	0,08
ATL 2008	20.000	1.200.000,000	1.216.384,000	0,16
ATL 2008/1	5.000	300.000,000	305.300,000	0,04
ATL 2009	20.000	1.600.000,000	1.628.736,000	0,21
ATL 2009/3	15.000	1.500.000,000	1.544.304,000	0,20
ATL 2010/1	15.000	1.500.000,000	1.508.760,000	0,19
ATTIJARI LEASE 2010/1	30.000	3.000.000,000	3.005.544,000	0,38
ATTIJARI LEASE SUB 2009	10.000	1.000.000,000	1.028.792,000	0,13
BH 2007	30.000	3.000.000,000	3.107.280,000	0,40
BH 2009	70.000	7.000.000,000	7.213.360,000	0,92
BNA 2009	10.000	933.300,000	952.852,000	0,12
BTE 2009	50.000	4.500.000,000	4.508.280,000	0,58
BTE 2010	15.000	1.500.000,000	1.502.292,000	0,19
BTK 2009	50.000	5.000.000,000	5.120.680,000	0,65
BTKD/2006	20.000	800.000,000	831.456,000	0,11
CHO 2009	7.000	700.000,000	725.575,200	0,09
CHO COMPANY 2009	3.000	300.000,000	309.504,000	0,04
CIL 2007/1	10.000	600.000,000	619.112,000	0,08
CIL 2007/2	10.000	600.000,000	616.056,000	0,08
CIL 2009/1	5.000	400.000,000	403.520,000	0,05
CIL 2009/2	15.000	1.200.000,000	1.202.112,000	0,15
CIL 2009/3	2.500	250.000,000	256.746,000	0,03
CIL 2010/1	20.000	2.000.000,000	2.013.872,000	0,26
HL 2009/1	20.000	1.600.000,000	1.611.136,000	0,21
HL 2009/2	20.000	1.600.000,000	1.601.104,000	0,20
HL 2010/1	20.000	2.000.000,000	2.023.136,000	0,26
MEUBLATEX 2008	8.000	800.000,000	803.219,200	0,10
PANOBOIS 2007	5.000	500.000,000	512.396,000	0,07

SIHM 2008 TR A/ATTIJ	3.000	300.000,000	300.799,200	0,04
SIHM 2008 TR B/STB	3.000	300.000,000	300.799,200	0,04
STB 2008/1	50.000	4.600.000,000	4.687.920,000	0,60
STB 2008/2	2.200	217.571,250	224.181,810	0,03
STB 2010/1	10.000	1.000.000,000	1.020.936,000	0,13
STM 2007	14.000	1.120.000,000	1.121.590,400	0,14
TL 2005/1	10.000	200.000,000	210.368,000	0,03
TL 2008/1	10.000	600.000,000	606.448,000	0,08
TL 2008/2	15.000	1.200.000,000	1.242.732,000	0,16
TL 2008/3	15.000	1.200.000,000	1.234.272,000	0,16
TL 2009/1	10.000	800.000,000	824.280,000	0,11
UIB 2009/1A	30.000	2.700.000,000	2.723.616,000	0,35
UIB 2009/1B	40.000	3.733.200,000	3.767.408,000	0,48
UIB 2009/1C	30.000	2.850.000,000	2.877.768,000	0,37
Emprunts d'Etat	412.136	425.621.204,652	437.162.728,204	55,84
Bons du Trésor Assimilables	412.136	425.621.204,652	437.162.728,204	55,84
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	120.141	124.742.651,628	127.697.132,768	16,31
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	48.497	49.196.327,400	50.471.864,930	6,45
BTA 6.10-10/2013 (7 ANS)	28.435	29.152.600,737	30.509.814,973	3,90
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	14.342	15.782.125,200	15.960.358,932	2,04
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	9.550	10.121.484,000	10.333.792,268	1,32
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	72.173	73.455.914,400	76.047.023,965	9,71
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	91.342	94.838.307,700	97.390.878,657	12,44
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	27.656	28.331.793,587	28.751.861,711	3,67
Autres valeurs (OPC)	165,923	18.670.885,722	19.061.203,965	2,43
Parts de FCC	5.000	1.282.275,000	1.288.975,342	0,16
FCC BIAT – CREDIMMO 1	2.500	436.967,500	439.250,810	0,06
FCC BIAT – CREDIMMO 2	2.500	845.307,500	849.724,532	0,11
Titres OPCVM	160.923	17.388.610,722	17.772.228,623	2,27
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	1.000	1.000.000,000	1.310.343,000	0,17
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	139.445	14.268.496,662	14.349.866,615	1,83
SICAV PATRIMOINE	20.478	2.120.114,060	2.112.019,008	0,27

PR-1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **18.497.256,441 Dinars** au 30.09.2010, contre **18.215.931,040 Dinars** au 30.09.2009 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 30.09.2010	Montant au 30.09.2009
Revenus des obligations et valeurs assimilées	2.578.899,680	1.692.869,532
Revenus des emprunts d'Etat	15.664.972,895	15.330.097,257
Revenus des autres valeurs	253.383,866	1.192.964,251
TOTAL	18.497.256,441	18.215.931,040

AC-2 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2010, à **238.425.454,286 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Billets de Trésorerie et en Certificats de Dépôt et se détaillant comme suit :

AC2-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.201	% de l'Actif Net
Bons du Trésor Court Terme à	54.569	53.231.870,932	53.742.954,944	6,86
BTC 52S-12/10/2010	14.696	14.494.183,917	14.640.910,917	1,87
BTC 52S-16/11/2010	6.721	6.634.931,685	6.675.729,276	0,85
BTC 52S-01/03/2011	11.539	11.087.867,167	11.292.069,672	1,44
BTC 52S-05/04/2011	21.613	21.014.888,163	21.134.245,079	2,70

AC2-2 Billets de Trésorerie :

<i>Désignation</i>	<i>Aval</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30.09.2010</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Billets de Trésorerie	BIAT	8	3.984.122,606	3.994.996,781	0,51
HANNIBAL LEASE	BIAT	8	3.984.122,606	3.994.996,781	0,51

AC2-3 Certificats de dépôts :

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30.09.2010</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Certificats de dépôts à moins d'un an	274	135.890.360,702	136.377.558,338	17,42
CDP 10J-01/10/2010	8	3.996.350,833	4.000.000,000	0,51
CDP 10J-02/10/2010	4	1.998.175,416	1.999.817,354	0,26
CDP 10J-03/10/2010	5	2.497.719,270	2.499.543,437	0,32
CDP 10J-05/10/2010	10	4.995.438,541	4.998.174,167	0,64
CDP 10J-06/10/2010	4	1.998.175,416	1.999.087,187	0,26
CDP 10J-07/10/2010	12	5.994.526,249	5.996.714,251	0,77
CDP 10J-10/10/2010	5	2.497.719,270	2.497.947,109	0,32
CDP 100J-29/10/2010	12	5.943.864,273	5.984.148,522	0,76
CDP 100J-21/12/2010	2	990.145,134	991.998,832	0,13
CDP 100J-20/10/2010	7	3.467.254,159	3.493.718,789	0,45
CDP 100J-19/12/2010	8	3.960.580,537	3.968.777,855	0,51
CDP 100J-18/12/2010	10	4.950.725,671	4.961.461,581	0,63
CDP 100J-16/10/2010	16	7.925.152,364	7.988.660,129	1,02
CDP 100J-13/10/2010	5	2.476.610,114	2.497.164,028	0,32
CDP 100J-09/10/2010	20	9.906.440,455	9.992.433,829	1,28
CDP 100J-07/12/2010	8	3.961.361,142	3.974.008,398	0,51
CDP 100J-06/10/2010	18	8.916.187,129	8.995.762,495	1,15
CDP 100J-04/12/2010	4	1.980.680,571	1.987.581,585	0,25
CDP 100J- 28/12/2010	40	19.802.902,686	19.826.297,592	2,53
CDP 100J- 25/12/2010	10	4.950.725,671	4.958.039,286	0,63
CDP 100J- 24/12/2010	4	1.980.290,269	1.983.411,130	0,25
CDP 100J- 10/10/2010	10	4.953.220,227	4.995.744,532	0,64
CDP 100J- 09/12/2010	6	2.971.020,856	2.979.929,263	0,38
CDP 100J- 08/01/2011	10	4.950.725,671	4.951.212,405	0,63
CDP 100J- 07/01/2011	18	8.911.306,209	8.913.058,665	1,14
CDP 100J- 06/12/2010	8	3.961.361,142	3.974.393,228	0,51
CDP 100J- 05/12/2010	10	4.951.701,427	4.968.472,689	0,63
Certificats de dépôt à plus d'un an*	87	43.500.000,000	44.309.944,223	5,66
CDP 740J-30/05/2012	4	2.000.000,000	2.025.536,000	0,26
CDP 740J-29/05/2012	4	2.000.000,000	2.025.728,000	0,26
CDP 740J-28/07/2012	3	1.500.000,000	1.511.297,334	0,19
CDP 740J-28/05/2012*	4	2.000.000,000	2.025.920,000	0,26
CDP 740J-28/05/2012	2	1.000.000,000	1.012.960,000	0,13
CDP 740J-25/05/2012	2	1.000.000,000	1.013.248,000	0,13
CDP 740J-20/12/2010	22	11.000.000,000	11.391.174,666	1,46
CDP 740J-20/06/2012	16	8.000.000,000	8.090.794,666	1,03
CDP 740J-14/05/2012	1	500.000,000	507.152,000	0,06
CDP 740J-13/05/2012	12	6.000.000,000	6.086.400,000	0,78
CDP 740J-11/05/2012	2	1.000.000,000	1.014.592,000	0,13
CDP 740J-10/06/2012	4	2.000.000,000	2.024.725,334	0,26
CDP 740J-10/05/2012	2	1.000.000,000	1.014.688,000	0,13
CDP 740J-05/05/2012	8	4.000.000,000	4.062.216,889	0,52
CDP 740J-02/08/2012	1	500.000,000	503.511,334	0,06

* Certificats de dépôt émis par la BIAT et avalisés par la BT à hauteur de 30.000.000,000 Dinars.

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 30.09.2010, à **5.538.839,384 Dinars**, contre **4.676.729,025 Dinars** au 30.09.2009 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 30.09.2010	Montant au 30.09.2009
Revenus des Bons du Trésor à CT	1.514.834,015	1.008.777,239
Revenus des Billets de Trésorerie	139.825,692	58.292,451
Revenus des Certificats de Dépôt	3.884.179,677	3.609.659,335
TOTAL	5.538.839,384	4.676.729,025

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30.09.2010, à **301.087,955 Dinars** et représentant la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 30.09.2010, à **2.712.287,707 Dinars**, contre **2.366.625,364 Dinars** au 30.09.2009 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2010, à **451.668,856 Dinars** contre **353.134,687 Dinars** au 30.09.2009. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 30.09.2010	Montant au 30.09.2009
PA1	Opérateurs créditeurs	321.424,050	264.871,164
PA2	Autres créditeurs divers	130.244,806	88.263,523
TOTAL		451.668,856	353.134,687

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30.09.2010 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2010 (en nominal)

- Montant : 633.703.200,000 Dinars
- Nombre de titres : 6.337.032
- Nombre d'actionnaires : 4.670

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 694.272.400,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 6.942.724

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 567.861.800,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 5.678.618

Capital au 30.09.2010 : 760.424.458,809 Dinars

- Montant en nominal : 760.113.800,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 310.658,809 Dinars
- Nombres de titres : 7.601.138
- Nombre d'actionnaires : 5.065

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR.

Le solde de ce poste au 30.09.2010 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période : **20.713.139,785 Dinars**
- Régularisation du résultat distribuable de la période : **1.720.901,160 Dinars**
- Report à Nouveau : **2.160,381 Dinars**

SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE : 22.436.201,326 Dinars

16. AUTRES INFORMATIONS :**4-1 Données par action****30.09.2010 30.09.2009**

• Revenus des placements	3,162	3,673
• Charges de gestion	(0,357)	(0,380)
• Revenu net des placements	2,805	3,293
• Autres charges d'exploitation	(0,080)	(0,086)
• Résultat d'exploitation	2,725	3,207
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,226	0,061
• Report à nouveau	0,000	0,000

SOMMES DISTRIBUABLES**2,952 3,269**

• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,226)	(0,061)
• Report à nouveau	0,000	0,000
• Variation des plus ou moins potentielles	0,030	(0,007)
• Plus ou moins values réalisées	(0,029)	(0,074)

RESULTAT NET DE LA PERIODE**2,726 3,126****4-2 Ratios de gestion des placements****30.09.2010****30.09.2009**

• Charges de gestion / actif net moyen :	0,375%	0,374 %
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,084%	0,085 %
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2,863%	3,219 %

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR
Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,35% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Il est à noter que suite à la réunion du Conseil d'Administration de la SICAV TRESOR en date du 18 mars 2010, il a été décidé de modifier les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire payées par la SICAV TRESOR comme suit :

➤ Baisser la rémunération du gestionnaire payée en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT de 0.3% à 0.15% en TTC l'an.

➤ Porter la rémunération du dépositaire payée en faveur de la BIAT de 0.2% à 0.35% en TTC l'an.

Ainsi, cette décision a été appliquée à partir du 1er Avril 2010, soit trois jours ouvrables après la publication de l'avis de modification des rémunérations du gestionnaire et du dépositaire dans un quotidien de la place et dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

AL HIFADH SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » ainsi que sur la composition de ses actifs pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2010. Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « AL HIFADH SICAV » comprenant le bilan au 30 septembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, et en dehors de l'observation citée au niveau du paragraphe précédent, les états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Adnène ZGHIDI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	30-sept.-10	30-sept.-09	31-déc.-09
Portefeuille-titres	3.1	20 634 727,096	12 895 454,740	11 487 176,126
Obligations et valeurs assimilées		12 709 470,770	4 258 792,922	5 538 840,839
Emprunts d'Etat et valeurs assimilés		7 925 256,326	7 742 606,318	4 886 085,287
Titres des Organismes de Placement Collectif		0,000	894 055,500	1 062 250,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	10 559 444,662	14 164 364,702	12 079 304,317
Placements monétaires		9 427 349,612	14 218 890,420	12 065 346,771
Disponibilités		1 132 095,050	-54 525,718	13 957,546
Créances d'exploitation	3.5	3 854,843	25 303,707	18 504,178
Total Actif		31 198 026,601	27 085 123,149	23 584 984,621
Passif				
Opérateurs Créditeurs	3.6	62 986,813	41 899,617	42 769,524
Autres créditeurs divers	3.7	14 866,954	16 265,624	11 601,229
Total Passif		77 853,767	58 165,241	54 370,753
Actif net		31 120 172,834	27 026 957,908	23 530 613,868
Capital	3.8	30 276 587,406	26 303 324,349	22 691 023,991
Sommes distribuables		843 585,428	723 633,559	839 589,877
Résultat d'exploitation de la période		860 458,551	452 238,656	675 412,797
Régularisation du résultat d'exploitation de la période		-16 961,682	271 166,324	163 980,316
Sommes distribuables des exercices antérieurs		88,559	228,579	196,764
Actif net		31 120 172,834	27 026 957,908	23 530 613,868
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		31 198 026,601	27 085 123,149	23 584 984,621

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er juillet au 30 sept 2010	Période du 1er janvier au 30 sept 2010	Période du 1er juillet au 30 sept 2009	Période du 1er janvier au 30 sept 2009	Période du 1er janvier au 31 décembre 2009
Revenus du portefeuille titres	3.2	232 823,925	586 489,906	116 585,025	326 067,069	468 591,529
Dividendes des OPCVM		0,000	34 408,500	0,000	56 188,500	56 188,500
Revenus des obligations de sociétés		126 557,747	287 244,779	50 288,382	82 179,468	133 036,619
Revenus des emprunts d'Etat & valeurs ass		106 266,178	264 836,627	66 296,643	187 699,101	279 366,410
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	3.4	160 727,867	477 405,145	134 634,331	246 027,586	376 154,775
Revenus des bons de trésors		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie		100 028,165	282 375,966	62 905,868	70 748,049	155 415,318
Revenus des certificats de dépôt		28 211,333	85 467,667	29 102,667	93 027,723	122 130,389
Revenus des Dépôts à Terme		30 754,707	105 657,440	40 126,487	75 937,831	91 125,987
Revenus des comptes à vue		1 733,662	3 904,072	2 499,309	6 313,983	7 483,081
Total des revenus des placements		393 551,792	1 063 895,051	251 219,356	572 094,655	844 746,304
Charges de gestion des placements	3.9	(62 986,811)	(166 289,337)	(41 899,617)	(91 664,811)	(134 434,334)
Revenu net des placements		330 564,981	897 605,714	209 319,739	480 429,844	710 311,970
Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(13 314,878)	(37 147,163)	(13 870,055)	(28 191,188)	(34 899,173)
Résultat d'exploitation		317 250,103	860 458,551	195 449,684	452 238,656	675 412,797
Régularisation du résultat d'exploitation		(161 887,890)	(16 961,682)	132 574,060	271 166,324	163 980,316
Report à nouveau		(18,702)	88,559	48,285	228,579	196,764
Sommes distribuables de la période		155 343,511	843 585,428	328 072,029	723 633,559	839 589,877
Report à nouveau (annulation)		18,702	(88,559)	(48,285)	(228,579)	(196,764)
Régularisation résultat d'exploitation (annulation)		161 887,890	16 961,682	(132 574,060)	(271 166,324)	(163 980,316)
Variation des +/- values potentielles sur titres		25 872,462	(889,146)	(977,503)	(1 438,591)	(1 818,464)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres		(10 844,462)	1 763,979	29 555,008	53 070,127	103 541,666
Frais de négociation		(510,540)	(3 320,617)	(2 699,364)	(5 014,448)	(8 036,178)
Résultat de la période		331 767,563	858 012,767	221 327,825	498 855,744	769 099,821

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er juillet au 30 sept 2010	Période du 1er janvier au 30 sept 2010	Période du 1er juillet au 30 sept 2009	Période du 1er janvier au 30sept 2009	Période du 1er janvier au 31 décembre 2009
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	331 767,563	858 012,767	221 327,825	498 855,744	769 099,821
Résultat d'exploitation	317 250,103	860 458,551	195 449,684	452 238,656	675 412,797
Variation des +/- values potentielles sur titres	25 872,462	(889,146)	(977,503)	(1 438,591)	(1 818,464)
+/- values réalisées sur cession des titres	(10 844,462)	1 763,979	29 555,008	53 070,127	103 541,666
Frais de négociation	(510,540)	(3 320,617)	(2 699,364)	(5 014,448)	(8 036,178)
Distributions de dividendes	(839 589,877)	(839 489,763)	83,903	(89 430,326)	(89 462,141)
Transaction sur capital	(43 736 489,914)	7 571 035,962	5 685 501,553	17 057 011,009	13 290 454,707
Souscription	32 075 920,025	117 565 576,486	23 272 908,395	74 597 592,937	113 069 219,892
Capital	31 094 300,000	115 052 300,000	22 607 300,000	73 182 100,000	110 211 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	254 129,794	981 906,003	126 391,869	355 565,771	595 590,379
Régularisation des sommes distribuables	727 490,231	1 531 370,483	539 216,526	1 059 927,166	2 262 329,513
Rachat	75 812 409,939	109 994 540,524	17 587 406,842	57 540 581,928	99 778 765,185
Capital	74 616 500,000	107 529 100,000	17 085 200,000	56 470 500,000	97 139 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	306 513,116	917 096,804	95 528,758	281 321,086	541 315,988

Régularisation des sommes distribuables	889 396,823	1 548 343,720	406 678,084	788 760,842	2 098 349,197
Variation de l'actif net	(44 244 312,228)	7 589 558,966	5 906 913,281	17 466 436,427	13 970 092,387
Actif net					
En début de période	30 272 370,647	23 530 613,868	21 120 044,627	9 560 521,481	9 560 521,481
En fin de période	31 120 172,834	31 120 172,834	27 026 957,908	27 026 957,908	23 530 613,868
Nombre d'actions					
En début de période	286 930	225 013	206 186	94 291	94 291
En fin de période	300 245	300 245	261 407	261 407	225 013
Valeur liquidative	103,649	103,649	103,390	103,390	104,574
Taux de rendement	0,93%	2,72%	0,94%	2,90%	4,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

NOTE 1. : PRESENTATION DE LA SOCIETE

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi no95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2. : Référentiel et principes comptables appliqués

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 septembre 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/09/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Note 2.2. Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels de la SICAV EL HIFADH sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Note 2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Note 2.2.2. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Note 2.2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 3. : Les éléments du bilan et de l'état de résultat :

Note 3.1. : Portefeuille titres

Le solde de ce poste se détaille comme suit:

Désignation du titre	nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 septembre 2010	% Actif Net
<u>Titres OPCVM</u>				
Actions des SICAV	0	0,000	0,000	0,00%
<u>Obligations sociétés et valeurs assimilées</u>				
<u>Obligations admises à la cote</u>	142 797	12 525 829,906	12 709 470,770	40,84%
AIL2010-01	5 500	550 000,000	561 140,800	1,80%
Amen Bank 2006	300	21 081,154	21 713,794	0,07%
Amen Bank SUB 2010	5 000	500 000,000	501 856,000	1,61%

ATB 2007/1	4 250	374 027,280	381 017,680	1,22%
ATL 2007/1	1 330	53 200,000	53 435,144	0,17%
BH 2009/B	15 000	1 500 000,000	1 547 748,000	4,97%
BTE 2009	5 000	451 350,000	452 178,000	1,45%
BTE*2010-B	16 000	1 600 000,000	1 602 847,200	5,15%
BTKD 2009	2 500	250 000,000	256 432,000	0,82%
BTKD 2006	4 000	160 093,030	166 317,030	0,53%
CIL 2007-1	300	18 156,636	18 831,036	0,06%
CIL 2010/1	25 000	2 500 000,000	2 518 120,000	8,09%
GL 2003-2	7 657	153 661,773	159 224,629	0,51%
Meublalex	1 000	100 000,000	101 870,400	0,33%
STB 2010 - 1	15 000	1 500 000,000	1 533 456,000	4,93%
TL 2006-1	7 720	309 352,640	323 384,512	1,04%
TL SUB 2007	500	20 000,000	20 184,000	0,06%
TLS 2008-1	1 000	60 171,000	60 966,200	0,20%
UIB 2009/1 (20 ANS)	25 000	2 375 000,000	2 398 440,000	7,71%
UTL 2004	505	20 224,193	20 794,641	0,07%
UTL 2005	235	9 512,200	9 513,704	0,03%
Obligations non admises à la cote	0	0,000	0,000	0,00%
Néant				
Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier	7 221	7 756 538,000	7 925 256,326	25,47%
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 045 591,926	3,36%
BTA 6.75% JUILLET 2017	1 000	1 059 315,000	1 071 742,200	3,44%
BTA 6.9 9 MAI 2022	2 635	2 874 716,500	2 933 280,595	9,43%
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	216	220 752,000	226 433,146	0,73%
BTA 7,5 - 04/2014 (10 ans)	2 146	2 340 952,000	2 400 923,246	7,72%
BTA 7 - 02/2015 (10 ans)	197	209 867,500	216 940,115	0,70%
BTA 8,25 - 07/2014 (12 ans)	27	29 935,000	30 345,098	0,10%
TOTAL		20 282 367,906	20 634 727,096	66%

Note 3.2 : Les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Juillet au 30 septembre 2010	Période du 1er janvier au 30 septembre 2010	Période du 1er janvier au 30 septembre 2009
Dividendes	0,000	34 408,500	56 188,500
- des Titres OPCVM	0,000	34 408,500	56 188,500
Revenus des obligations et valeurs assimilées	232 823,925	552 081,406	269 878,569
Revenus des obligations de sociétés	126 557,747	287 244,779	82 179,468
- intérêts	126 557,747	287 244,779	82 179,468
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	106 266,178	264 836,627	187 699,101
- intérêts	106 266,178	264 836,627	187 699,101
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
Revenus des autres valeurs	0,000	0,000	0,000
- intérêts	0,000	0,000	0,000
TOTAL	232 823,925	586 489,906	326 067,069

Note 3.3. Les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 10 559 442,662DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acqui.	Valeur actuelle	% Actif Net
Placements monétaires		9 272 211,847	9 427 349,612	30,29%
Emetteur STUSID BANK				
Certificats de dépôt STUSID BANK à plus d'1 an	2	1 500 000,000	1 565 898,000	5,03%
Certificats de dépôt 730J échéance 23/10/2010	1	1 000 000,000	1 043 218,000	3,35%
Certificats de dépôt 730J échéance 06/10/2010	1	500 000,000	522 680,000	1,68%
Dépôt à Terme STUSID BANK à plus d'1 an	2	600 000,000	600 067,200	1,93%
DAT STUSID BANK à plus d'un an	2	600 000,000	600 067,200	1,93%
Emetteur AL WIFAK LEASING				
Billets de trésorerie à plus d'un an	1	1 000 000,000	1 002 933,334	3,22%
Billets de trésorerie à plus d'1 an Alwifack	1	1 000 000,000	1 002 933,334	3,22%
Emetteur ATTIJARI LEASING	2	1 321 606,621	1 339 791,812	4,31%

Billets de trésorerie à moins d'1 an Attijari leasing	2	1 321 606,621	1 339 791,812	4,31%
Emetteur ELECTROSTAR				
Billets de trésorerie à moins d'un an	2	1 052 344,326	1 071 224,895	3,44%
Billets de trésorerie à moins d'1 an Electrostar	2	1 052 344,326	1 071 224,895	3,44%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie à moins d'un an	3	1 798 260,900	1 833 247,705	5,89%
Billets de trésorerie à moins d'1 an STEQ	3	1 798 260,900	1 833 247,705	5,89%
Emetteur INTERMETAL				
Billets de trésorerie à plus d'un an	1	2 000 000,000	2 014 186,666	6,47%
Billets de trésorerie à plus d'1 an INTERMETAL	1	2 000 000,000	2 014 186,666	6,47%
Disponibilités		1 132 095,050	1 132 095,050	3,64%
Dépôts à vue		560 427,286	560 427,286	1,80%
Sommes à l'encaissement		571 667,764	571 667,764	1,84%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,00%
TOTAL		10 404 306,897	10 559 444,662	33,93%

Note 3.4. Les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 1er juillet au 30 septembre 2010	Période du 1er janvier au 30 septembre 2010	Période du 1er janvier au 30 septembre 2009
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	100 028,165	282 375,966	70 748,049
Intérêts des certificats de dépôt	28 211,333	85 467,667	93 027,723
Intérêts des autres placements	30 754,707	105 657,440	75 937,831
Intérêts des comptes courants	1 733,662	3 904,072	6 313,983
TOTAL	160 727,867	477 405,145	246 027,586

Note 3.5. Les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 3 854,843DT au 30/09/2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2010	Montant au 30/09/2009
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	2 424,843	23 003,707
Agios créditeurs à recevoir	1 430,000	2 300,000
TOTAL	3 854,843	25 303,707

Note 3.6. Les opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 62 986,813DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2010	Montant au 30/09/2009
Rémunération Distributeurs	22 495,295	14 964,150
Rémunération gestionnaire	26 994,345	17 956,977
Rémunération dépositaire	13 497,173	8 978,490
TOTAL	62 986,813	41 899,617

3.7. Autres Créditeurs Divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 14 866,954DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2010	Montant au 30/09/2009
Redevance CMF	2 900,483	2 123,086
Provision jeton de présence	4 493,629	4 493,759
Honoraires commissaire aux comptes	7 205,913	9 469,907
TCL	256,729	173,872
Impôt à payer	8,200	0,000
Frais dépositaires à payer	2,000	5,000
TOTAL	14 866,954	16 265,624

Note 3.8. Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital initial au 01/01/2010	
Montant	22 501 300,000
Nombre de titres	225 013

Nombre d'actionnaires	44
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	115 052 300,000
Nombre de titres émis	1 150 523
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	107 529 100,000
Nombre de titres rachetés	1 075 291
Capital au 30/09/2010	
Montant (en nominal)	30 024 500,000
Sommes non distribuables	252 087,406
Montant du capital au 30/09/2010	30 276 587,406
Nombre de titres	300 245
Nombre d'actionnaires	58

Note 3.9. Les charges de gestion des placements

Les charges des placements se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 1er Juillet au 30 septembre 2010	Période du 1er janvier au 30 septembre 2010	Période du 1er janvier au 30 septembre 2009
Rémunération Distributeurs	22 495,293	59 389,045	32 737,431
Rémunération gestionnaire	26 994,344	71 266,854	39 284,911
Rémunération dépositaire	13 497,174	35 633,438	19 642,469
TOTAL	62 986,811	166 289,337	91 664,811

Note 3.10. Les autres charges :

Les autres charges des placements se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 1er juillet au 30 septembre 2010	Période du 1er janvier au 30 septembre 2010	Période du 1er janvier au 30 septembre 2009
Rémunération commissaire aux comptes	2 016,456	6 761,658	9 470,734
Redevance CMF	8 997,939	23 755,143	13 094,697
Jetons de présence	1 512,296	4 487,574	4 487,574
Autres impôts	788,187	2 142,788	1 138,183
TOTAL	13 314,878	37 147,163	28 191,188

Note 4. Autres informations

Les données par actions et les ratios pertinents au 30/09/2010 se détaillent ainsi :

Note 4.1. Données par action :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009
Revenus des placements	3,543	0,941
Charges de gestion des placements	- 0,554	- 0,351
REVENUS NET DES PLACEMENTS	2,990	0,591
Autres produits	-	-
Autres charges	- 0,124	- 0,108
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2,866	0,483

Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,056	1,037
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2,809	1,520
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	- 0,003	- 0,006
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,006	0,203
Frais de négociation	- 0,011	- 0,019
Plus ou moins valeurs sur titres et frais négociation	- 0,008	- 0,178
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2,858	1,908
Droits d'Entrée et de sortie	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	- 0,008	- 0,178
Régularisation du résultat non distribuable	0,216	0,284
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,208	0,462
Distribution de dividendes	- 2,796	- 0,342
Valeur Liquidative	103,649	103,390

Note 4.2.2. Ratios de gestion des placements

Désignation	30/09/2010	30/09/2009
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	-0,1521%	-0,1253%
Autres charges / Actif Net Moyen	-0,0340%	-0,0385%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	0,7718%	0,6621%

Note 4.2.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions de AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

TUNISO EMIRATIE SICAV**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 mars 2010 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de

D : 64.027.639, un actif net de D : 63.903.403 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 641.970.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 30 septembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par la « B.T.E » représentent, à la fin de la période, 10,29% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**Fayçal DERBEL**

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	42,291,934	25,491,599	29,957,760
Obligations et valeurs assimilées		42,291,934	25,490,541	27,977,561
Titres OPCVM		-	1,058	1,980,199
Placements monétaires et disponibilités		21,669,261	8,440,605	12,646,185
Placements monétaires	5	17,710,370	2,715,203	6,745,818
Disponibilités		3,958,891	5,725,402	5,900,367
Créances d'exploitation	6	26,141	13,359	8,762
Autres actifs	7	40,303	13,440	13,440
TOTAL ACTIF		64,027,639	33,959,003	42,626,147
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	72,596	3,521	3,503
Autres créditeurs divers	9	51,640	29,933	43,171
TOTAL PASSIF		124,236	33,454	46,674
ACTIF NET				
Capital	14	61,780,945	33,031,859	41,164,500
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		74	134	167
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2,122,384	893,556	1,414,806
ACTIF NET		63,903,403	33,925,549	42,579,473
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		64,027,639	33,959,003	42,626,147

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2010</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2010</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2009</i>	<i>Année 2009</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	456,502	1,835,098	236,729	567,234	873,036
Revenus des obligations et valeurs assimilées		456,502	1,190,359	236,729	567,193	872,995
Revenus des titres OPCVM		-	644,739	-	41	41
Revenus des placements monétaires	11	207,059	434,847	45,510	175,306	219,932
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		663,561	2,269,945	282,239	742,540	1,092,968
Charges de gestion des placements	12	(70,114)	(154,058)	(1,207)	(2,292)	(3,499)
REVENU NET DES PLACEMENTS		593,447	2,115,887	281,032	740,248	1,089,469
Autres charges	13	(28,906)	(78,052)	(23,247)	(60,586)	(86,709)
RESULTAT D'EXPLOITATION		564,541	2,037,835	257,785	679,662	1,002,760
Régularisation du résultat d'exploitation		81,662	84,549	105,227	213,894	412,046
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		646,203	2,122,384	363,012	893,556	1,414,806
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(81,662)	(84,549)	(105,227)	(213,894)	(412,046)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		80,448	(23,789)	(8,623)	(14,658)	788
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(2,901)	(214,419)	118,595	296,270	434,981
Frais de négociation		(118)	(236)	-	(118)	(118)
RESULTAT DE LA PERIODE		641,970	1,799,391	367,757	961,156	1,438,411

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2010</i>	<i>Période 01/01 au 30/09/2010</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2009</i>	<i>Période 01/01 au 30/09/2009</i>	<i>Année 2009</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	641,970	1,799,391	367,757	961,156	1,438,411
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	564,541	2,037,835	257,785	679,662	1,002,760
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	80,448	(23,789)	(8,623)	(14,658)	788
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2,901)	(214,419)	118,595	296,270	434,981
Frais de négociation	(118)	(236)	-	(118)	(118)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(1,921,230)	-	(1,207,884)	(1,207,884)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4,846,119	21,445,769	5,842,705	17,534,925	25,711,594
Souscriptions					
- Capital	17,074,386	61,648,204	11,905,699	32,858,212	49,899,859
- Régularisation des sommes non distribuables	(83,330)	(110,907)	92,463	146,794	335,397
- Régularisation des sommes distribuables	479,219	1,803,999	258,274	1,167,510	1,670,523
Rachats					
- Capital	(12,278,822)	(40,783,363)	(6,204,442)	(16,020,532)	(25,153,651)
- Régularisation des sommes non distribuables	52,218	100,955	(56,265)	(96,184)	(214,831)
- Régularisation des sommes distribuables	(397,552)	(1,213,119)	(153,024)	(520,875)	(825,703)
VARIATION DE L'ACTIF NET	5,488,089	21,323,930	6,210,462	17,288,197	25,942,121
ACTIF NET					
En début de période	58,415,314	42,579,473	27,715,087	16,637,352	16,637,352
En fin de période	63,903,403	63,903,403	33,925,549	33,925,549	42,579,473
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	574,383	413,116	274,661	161,368	161,368
En fin de période	622,510	622,510	332,661	332,661	413,116
VALEUR LIQUIDATIVE	102.654	102.654	101.982	101.982	103.069
TAUX DE RENDEMENT	0.94%	2.92%	1.07%	3.57%	4.63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2010

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2010 à D : 42.291.934 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		41,675,902	42,291,934	66.18%
Obligations		34,116,150	34,558,128	54.08%
Emprunt AIL 2009/1	7,000	560,000	577,552	0.90%
Emprunt AIL 2010/1	15,000	1,500,000	1,530,378	2.39%
Emprunt ATB 2009 ligne A2	15,000	1,500,000	1,522,679	2.38%
Emprunt ATB 2009 ligne B2	10,000	1,000,000	1,017,328	1.59%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5,000	500,000	503,068	0.79%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5,000	500,000	502,659	0.79%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10,000	1,000,000	1,000,690	1.57%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10,000	1,000,000	1,000,705	1.57%
Emprunt ATL 2009/3	10,000	1,000,000	1,030,890	1.61%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10,000	1,000,000	1,006,099	1.57%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10,000	1,000,000	1,006,174	1.57%
Emprunt BTK 2009/B	5,000	500,000	511,882	0.80%
Emprunt BTK 2009/C	10,000	1,000,000	1,024,239	1.60%
Emprunt BTK 2009/D	5,000	500,000	513,912	0.80%
Emprunt CIL 2008/1	5,000	300,000	301,410	0.47%
Emprunt CIL 2009/1	5,000	400,000	403,522	0.63%
Emprunt CIL 2009/2	10,000	800,000	801,504	1.25%
Emprunt CIL 2009/3	13,000	1,300,000	1,336,649	2.09%
Emprunt CIL 2010/1	30,000	3,000,000	3,021,748	4.73%
Emprunt STB 2008/2	15,000	1,406,250	1,451,327	2.27%
Emprunt STB 2010/1 (taux variable)	5,000	500,000	510,581	0.80%
Emprunt STB 2010/1 (taux fixe)	5,000	500,000	511,152	0.80%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3,000	240,000	240,342	0.38%
Emprunt Tunisie Leasing 2008	7,000	560,000	579,706	0.91%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/1	5,000	400,000	412,138	0.64%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/2	3,000	300,000	306,268	0.48%
Emprunt Tunisie Leasing 2009 Sub (taux variable)	10,000	800,000	800,617	1.25%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/1	5,000	500,000	506,852	0.79%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15,000	1,399,950	1,400,117	2.19%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15,000	1,399,950	1,400,118	2.19%
Emprunt Amen Bank 2010/1	7,000	700,000	702,597	1.10%
Emprunt Sté Meublatex 2008	10,000	1,000,000	1,004,024	1.57%
Emprunt UIB 2009/1	30,000	2,850,000	2,877,772	4.50%
Emprunt Banque de l'habitat 2009 (taux variable)	10,000	1,000,000	1,030,528	1.61%
Emprunt C.H.O 2009	2,000	200,000	207,311	0.32%
Emprunt B.T.E 2010	20,000	2,000,000	2,003,590	3.14%
Bons du trésor assimilables		7,361,318	7,493,958	11.73%
BTA 10/2013	100	98,300	103,832	0.16%
BTA 02/2015	685	699,728	719,035	1.13%
BTA 07/2017	300	297,810	302,118	0.47%
BTA 07/2017	700	709,730	715,975	1.12%
BTA 07/2017	500	507,750	512,225	0.80%
BTA 03/2019	500	514,000	525,312	0.82%
BTA 03/2019	500	500,000	512,296	0.80%
BTA 05/2022	1,000	986,000	1,010,663	1.58%
BTA 05/2022	500	508,250	518,173	0.81%
BTA 05/2022	500	504,000	514,537	0.81%
BTA 05/2022	1,000	1,034,500	1,052,297	1.65%
BTA 05/2022	500	500,000	503,130	0.79%
BTA 05/2022	1,000	501,250	504,365	0.79%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198,434	239,848	0.38%
BTZC 10/2016	368	198,434	239,848	0.38%
TOTAL		41,675,902	42,291,934	66.18%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2010 à D : 17.710.370 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	% Actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	4,888,031	4,979,411	7.79%
BT CIL du 16/03/2009 (pour 730 jours au taux de 5,45%)	1,000,000	1,024,101	1.60%
BT TL du 03/03/2010 (pour 350 jours au taux de 5,7%)	962,419	985,182	1.54%
BT LSTR du 24/03/2010 (pour 210 jours au taux de 5,25%)	976,228	997,849	1.56%
BT LSTR du 24/03/2010 (pour 240 jours au taux de 5,25%)	972,947	994,477	1.56%
BT LSTR du 20/09/2010 (pour 190 jours au taux de 5,75%)	976,437	977,802	1.53%
Comptes à terme	4,000,000	4,037,260	6.32%
Placement au 11/10/2010 (au taux de 5%)	4,000,000	4,037,260	6.32%
Certificats de dépôt	8,500,000	8,693,699	13.60%
Certificat de dépôt BTE au 16/06/2011(au taux de 6,22%)	500,000	507,395	0.79%
Certificat de dépôt BTE au 20/05/2012(au taux de TMM + 0,75)	4,000,000	4,061,318	6.36%
Certificat de dépôt Attijari Bank au 12/01/2012 (au taux de 5,1%)	2,000,000	2,059,387	3.22%
Certificat de dépôt Attijari Bank au 23/12/2011 (au taux de TMM+0,95%)	2,000,000	2,065,599	3.23%
Total	17,388,031	17,710,370	27.71%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à D : 26.141 contre D : 13.359 au 30/09/2009 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Intérêts intercalaires à recevoir	-	828
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	23,835	12,531
Retenues à la source / B.T.A	2,306	-
Total	<u>26,141</u>	<u>13,359</u>

Note 7 : Autres actifs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2010 à D : 40.303 contre D : 13.440 au 30/09/2009 et se détaille comme suit:

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Logiciel en cours	-	13,440
Logiciel	44,000	-
Valeur brute	<u>44,000</u>	<u>13,440</u>
Amortissements	(3,697)	-
Valeur nette	<u>40,303</u>	<u>13,440</u>

La rubrique "logiciel" englobe exclusivement logiciel de gestion "BFI" qui sera amorti sur une durée de 3 ans.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2010 à D : 72.596 contre D : 3.521 au 30/09/2009 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Rémunération dépositaire	3,235	3,521
Rémunération distributeur	69,361	-
Total	<u>72,596</u>	<u>3,521</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à D : 51.640 contre D : 29.933 au 30/09/2009 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6,142	2,048
Redevances du CMF	5,737	2,959
Rémunération du PDG	3,616	828
Rémunération du personnel	-	16,007
Loyer	1,373	2,900
Etat, taxes et versements assimilés	12,773	280
Publications et frais divers	1,981	1,007
Jetons de présence à payer	4,397	3,430
Dividendes à payer	1,258	356
Frais de négociation	-	118
Fournisseurs d'immobilisations (B.F.I)	3,680	-
Autres	10,683	-
Total	<u>51,640</u>	<u>29,933</u>

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2010 à D : 456.502 contre D : 236.729 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Trimestre 3 2010	Trimestre 3 2009
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	365,367	153,714
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	91,135	83,015
TOTAL	456,502	236,729

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2010 au 30/09/2010 à D : 207.059 contre D : 45.510 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Trimestre 3 2010	Trimestre 3 2009
Intérêts des billets de trésorerie	52,378	21,984
Intérêts des comptes à terme	38,271	2,513
Intérêts des dépôts à vue	24,315	12,689
Intérêts des certificats de dépôt	92,095	8,324
TOTAL	207,059	45,510

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2010 à D : 70.114 contre D : 1.207 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Rémunération dépositaire	753	1,207
Rémunération distributeur	69,361	-
Total	70,114	1,207

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2010 à D : 28.906 contre D : 23.247 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	1,432	1,931
Rémunération du CMF	17,340	8,739
Rémunération du PDG	3,616	1,480
Rémunération du personnel	-	7,930
Etat, taxes et versements assimilés	239	762
Loyer	378	407
Publications et frais divers	881	427
Jetons de présence	1,323	1,571
Dotation aux amortissements des immobilisations	3,697	-
Total	28,906	23,247

Note 14 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier 2010 au 30 Septembre 2010, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2009

Montant	41,164,500
Nombre de titres	413,116
Nombre d'actionnaires	231

Souscriptions réalisées

Montant	61,648,204
Nombre de titres émis	618,685
Nombre d'actionnaires nouveaux	118

Rachats effectués

Montant	(40,783,363)
Nombre de titres rachetés	(409,291)
Nombre d'actionnaires sortants	(52)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values potentielles sur titres	(23,789)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(214,419)
Régularisation des sommes non distribuables	(9,952)
Frais de négociation	(236)

Capital au 30-09-2010

Montant	61,780,945
Nombre de titres	622,510
Nombre d'actionnaires	297

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 14 avril 2010 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 6.199.097, un actif net de D : 6.179.723 et un bénéfice de la période de D : 55.033.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 30 Septembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1.La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2.Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3.A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4.Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en obligations émises par la « CIL », la « STB » et « Hannibal Lease » représentent à la clôture de la période respectivement, 10,53%, 12,32% et 10,27% de l'actif net de la société, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Par ailleurs, les emplois en placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 9,87% de l'actif net de la société, se situant ainsi au dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2010
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	5 388 953,403	4 335 872,459	4 263 421,579
Obligations et valeurs assimilées		5 387 717,040	3 865 209,875	4 262 768,365
Tires des Organismes de Placement Collectif		1 236,363	470 662,584	653,214
Placements monétaires et disponibilités		609 800,582	5 089 762,252	2 441 115,841
Placements monétaires	5	159 545,009	4 593 641,522	1 958 498,598
Disponibilités		450 255,573	496 120,730	482 617,243
Créances d'exploitation	8	200 342,711	252,230	3 219,825
		6 199 096,696	9 425 886,941	6 707 757,245

PASSIF

Opérateurs créditeurs	9	13 768,637	12 040,599	23 657,745
Autres créditeurs divers	10	5 605,441	6 602,379	5 668,976
		19 374,078	18 642,978	29 326,721
ACTIF NET				
Capital	13	6 022 083,405	9 170 250,023	6 457 877,095
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		253,666	236,358	166,151
Sommes distribuables de la période		157 385,547	236 757,582	220 387,278
ACTIF NET		6 179 722,618	9 407 243,963	6 678 430,524
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 199 096,696	9 425 886,941	6 707 757,245

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/01 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Période du 01/01 au 30/09/2009	Année 2009
Revenus du portefeuille-titres	6	64 331,631	187 092,866	43 597,563	118 881,693	166 849,806
Revenus des obligations et valeurs assimilées		60 656,672	173 725,407	43 597,563	104 192,807	152 160,920
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		3 674,959	13 367,459	-	14 688,886	14 688,886
Revenus des placements monétaires	7	5 397,659	37 676,314	22 515,748	60 305,452	91 052,683
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		69 729,290	224 769,180	66 113,311	179 187,145	257 902,489
Charges de gestion des placements	11	(13 975,110)	(43 714,775)	(14 148,709)	(34 668,622)	(50 361,779)
REVENU NET DES PLACEMENTS		55 754,180	181 054,405	51 964,602	144 518,523	207 540,710
Autres charges	12	(1 678,392)	(5 820,121)	(1 898,523)	(4 555,393)	(6 672,340)
RESULTAT D'EXPLOITATION		54 075,788	175 234,284	50 066,079	139 963,130	200 868,370
Régularisation du résultat d'exploitation		(12 949,855)	(17 848,737)	64 985,089	96 794,452	19 518,908
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		41 125,933	157 385,547	115 051,168	236 757,582	220 387,278
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12 949,855	17 848,737	(64 985,089)	(96 794,452)	(19 518,908)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 384,137	(462,677)	3 832,579	(5 742,526)	(1 027,569)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		(427,195)	(10,185)	3 395,721	15 758,835	24 222,600
Frais de négociation		-	-	-	-	(271,477)
RESULTAT DE LA PERIODE		55 032,730	174 761,422	57 294,379	149 979,439	223 791,924

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/01 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Période du 01/01 au 30/09/2009	Année 2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	55 032,730	174 761,422	57 294,379	149 979,439	223 791,924

DES OPERATIONS D'EXPLOITATION

Résultat d'exploitation	54 075,788	175 234,284	50 066,079	139 963,130	200 868,370
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 384,137	(462,677)	3 832,579	(5 742,526)	(1 027,569)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(427,195)	(10,185)	3 395,721	15 758,835	24 222,600
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	(271,477)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(319 884,375)	-	(205 283,395)	283,395
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(637 449,811)	(353 584,953)	2 552 563,407	3 852 928,182	302,258
Souscriptions					
- Capital	2 102	13 299	6 907	14 989	22 928
- Régularisation des sommes non distribuables	181,387	079,206	850,214	980,792	561,465
- Régularisation des sommes distribuables	(308,529)	745,647	12 106,695	21 270,968	41 907,326
					704
	44 293,093	580 327,649	160 229,439	469 280,364	666,338
Rachats					
- Capital		(13 734		(11 273	(21 929
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 726 743,256)	620,976)	(4 425 470,068)	031,328)	831,295)
- Régularisation des sommes distribuables	396,748	(524,705)	(6 972,638)	(12 219,679)	916,916)
					(655
	(57 269,254)	(498 591,774)	(95 180,235)	(342 352,935)	084,660)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(582 417,081)	(498 707,906)	2 609 857,786	3 797 624,226	1 068 810,787
ACTIF NET					
En début de période	6 762	6 678	6 797	5 609	5 609
	139,699	430,524	386,177	619,737	619,737
	6 179	6 179	9 407	9 407	6 678
En fin de période	722,618	722,618	243,963	243,963	430,524
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	66 005	64 128	66 479	54 172	54 172
En fin de période	59 803	59 803	91 225	91 225	64 128
VALEUR LIQUIDATIVE	103,335	103,335	103,121	103,121	104,142
TAUX DE RENDEMENT	0,86%	2,52%	0,85%	2,71%	3,69%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value

potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2010, à D : 5.388.953,403, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		5 289 623,950	5 387 717,040	87,18%
<u>Obligations</u>		4 965 623,950	5 056 862,596	81,83%
Obligations AIL 2008 au taux de 6,5%	5 000	300 000,000	300 042,740	4,86%
Obligations AIL 2010/1 au taux de 5,25%	500	50 000,000	51 012,603	0,83%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	500 000,000	503 068,493	8,14%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de 5,5%	2 450	245 000,000	252 354,027	4,08%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de TMM+1%	2 000	200 000,000	205 757,699	3,33%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	100 000,000	102 413,753	1,66%
Obligations CIL 2008/1 au taux de 6,5%	1 000	60 000,000	60 282,354	0,98%
Obligations CIL 2009/1 au taux de 5,5%	3 500	279 999,950	282 463,696	4,57%
Obligations CIL 2009/3 au taux de 5,25%	1 500	150 000,000	154 228,767	2,50%
Obligations CIL 2009/3 au taux de TMM+0,75%	1 500	150 000,000	154 047,534	2,49%
Obligations TLG 2008/2 au taux de 6,5%	3 000	240 000,000	250 531,069	4,05%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	440 625,000	454 749,723	7,36%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	150 000,000	153 345,534	2,48%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	150 000,000	153 140,384	2,48%
Obligations TL 2009/1 au taux de 6,5%	1 500	120 000,000	123 641,425	2,00%
Obligations TL 2009/2 au taux de 5,125%	1 500	150 000,000	153 133,973	2,48%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	279 999,000	280 033,534	4,53%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	270 000,000	272 361,205	4,41%
Obligations H.L 2009/1 au taux variable de TMM+1,5%	5 000	400 000,000	402 784,658	6,52%
Obligations H.L 2009/2 au taux de 5,5%	1 000	80 000,000	80 057,863	1,30%
Obligations H.L 2010/1 au taux de 5,25%	1 500	150 000,000	151 812,329	2,46%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	200 000,000	206 095,562	3,34%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	300 000,000	309 503,671	5,01%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		324 000,000	330 854,444	5,35%
BTA 05-2022-6,9%	300	324 000,000	330 854,444	5,35%
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 248,153	1 236,363	0,02%
Actions SICAV				
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	718,508	0,01%
AMEN PREMIERE	5	525,026	517,855	0,01%
Total		5 290 872,103	5 388 953,403	87,20%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2010 à D : 159.545,009 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30/09/2010</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		156 969,107	159 545,009	2,58%
AMEN BANK		156 969,107	159 545,009	2,58%
Total général		156 969,107	159 545,009	2,58%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 64.331,631 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2010, contre D : 43.597,563 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 3 2010	Trimestre 3 2009
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	60 656,672	43 597,563
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	3 674,959	-
TOTAL	64 331,631	43 597,563

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2010 à D : 5.397,659, contre D : 22.515,748 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2009 et représente le montant des intérêts courus sur les dépôts et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	Trimestre 3 2010	Trimestre 3 2009
Intérêts des billets de trésorerie	3 586,552	17 180,863
Intérêts des dépôts à vue	1 811,107	2 080,148
Intérêts des comptes à terme	-	301,370
Intérêts des certificats de dépôt	-	2 953,367
TOTAL	5 397,659	22 515,748

Note 8 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste présente au 30 Septembre 2010 un solde de D : 200.342,711, contre D : 252,230 à la même date de l'exercice précédent et englobe exclusivement le solde des souscriptions et des rachats des journées du 29 et 30 Septembre 2010.

Note 9 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.09.2010 à D : 13.768,637 contre D : 12.040,599 au 30.09.2009 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Smart Asset Management	3 895,872	5 177,572
Maxula Bourse	5 843,807	5 177,573
Rémunération du dépositaire	4 028,958	1 685,454
Total	<u>13 768,637</u>	<u>12 040,599</u>

Note 10 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2010 à D : 5.605,441 contre D : 6.602,379 au 30.09.2009, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Redevance du CMF	502,320	532,043
Retenue à la source sur commissions	3 950,887	4 991,292
Autres	1 152,234	1 079,044
Total	<u>5 605,441</u>	<u>6 602,379</u>

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2010 à D : 13.975,110 contre D : 14.148,709 pour la même période de l'exercice précédent, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
--------------------------	--------------------------

Commission de gestion	4 573,100	6 076,714
Commission de distribution	6 859,650	6 076,714
Commission de dépôt	2 542,360	1 995,281
Total	13 975,110	14 148,709

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.07 au 30.09.2010 à D : 1.678,392 contre D : 1.898,523 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Redevance du CMF	1 614,797	1 716,584
Commissions bancaires	63,595	181,939
Total	1 678,392	1 898,523

Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 Septembre 2010, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2009

Montant	6 457 877,095
Nombre de titres	64 128
Nombre d'actionnaires	245

Souscriptions réalisées

Montant	13 299 079,206
Nombre de titres émis	132 062
Nombre d'actionnaires nouveaux	229

Rachats effectués

Montant	(13 734 620,976)
Nombre de titres rachetés	(136 387)
Nombre d'actionnaires sortants	(311)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(10,185)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(462,677)
Régularisation des sommes non distribuables	220,942

Capital au 30-09-2010

Montant	6 022 083,405
Nombre de titres	59 803
Nombre d'actionnaires	163

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION
DE L'ACTIF ARRÊTE Au 30 SEPTEMBRE 2010**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 10 mars 2009 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 septembre 2010, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 septembre 2010, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,89% de l'actif total au 30 septembre 2010. Cette proportion est en deçà du seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

PI GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, Managing Partner

Tunis, le 26 octobre 2010

(Montants exprimés en dinars)		Notes	30 septembre 2010	30 septembre 2009	31 décembre 2009
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	5 427 474	2 664 455	2 710 679
	- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 105 216	2 522 435	2 566 610
	- Titres OPCVM		322 258	142 020	144 069
	Placements monétaires et disponibilités :		1 366 420	862 551	702 246
	- Placements à terme	3.2	1 366 051	862 513	702 085
	- Disponibilités		369	38	161
	Débiteurs divers		-	118 013	-
TOTAL ACTIF			6 793 894	3 645 019	3 412 925
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	16 970	10 548	11 883
	Autres créditeurs divers	3.4	217 588	939 300	74 421
	Total passif		234 558	949 848	86 304
ACTIF NET	Capital		6 520 717	2 658 116	3 305 509
	Capital en nominal :	3.5	5 856 100	2 929 300	3 653 100
	- Capital début de période		3 653 100	3 361 100	3 361 100
	- Emissions en nominal		15 262 400	5 561 900	9 277 200
	- Rachats en nominal		-13 059 400	-5 993 700	-8 985 200
	Sommes non distribuables :	3.6	664 617	-271 184	-347 591
	- Des exercices antérieurs		-347 591	-885 172	-885 172
	- De l'exercice en cours		1 012 208	613 988	537 581
	Sommes distribuables :		38 619	37 055	21 112
	- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.7	38 586	37 049	21 106
	- Report à nouveau		33	6	6
Actif net			6 559 336	2 695 171	3 326 621
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			6 793 894	3 645 019	3 412 925

(Montants exprimés en dinars)	Notes	01/07 au 30/09/2010	01/01 au 30/09/2010	01/07 au 30/09/2009	01/01 au 30/09/2009	clos le 31 décembre 2009
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	3 204	110 783	38 158	104 921	104 921
- Dividendes		3 204	109 711	36 513	102 113	102 113
- Revenus des titres OPCVM		0	1 072	1 645	2 808	2 808
Revenus des placements à terme	4.2	6 430	17 345	5 615	14 633	19 168
Total des revenus des placements		9 634	128 128	43 773	119 554	124 089
Charges de gestion des placements	4.3	-16 971	-46 059	-10 548	-29 008	-40 892
Revenus nets des placements		-7 337	82 069	33 225	90 546	83 197
Autres charges d'exploitation	4.4	-18 869	-55 689	-17 331	-51 236	-68 570
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-26 206	26 380	15 894	39 310	14 627
Régularisation du résultat d'exploitation		58	12 206	-1 876	-2 261	6 479
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		-26 148	38 586	14 018	37 049	21 106
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-58	-12 206	1 876	2 261	-6 479
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		51 849	193 665	-1 716	-9 760	-156 877
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		427 208	837 976	278 948	657 784	829 542
Frais de négociation		-20 361	-43 953	-11 930	-26 014	-34 555
SOMMES NON DISTRIBUABLES		458 696	987 688	265 302	622 010	638 110
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	4.5	432 490	1 014 068	281 196	661 320	652 737

(Montants exprimés en dinars)		01/07 au 30/09/2010	01/01 au 30/09/2010	01/07 au 30/09/2009	01/01 au 30/09/2009	31 décembre 2009
VARIATION DE L'ACTIF NET	Résultat d'exploitation	-26206	26380	15894	39310	14627
RÉSULTANT DES OPÉRATIONS	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	51849	193665	-1716	-9760	-156877
D'EXPLOITATION	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	427208	837976	278948	657784	829542
	Frais de négociation	-20361	-43953	-11930	-26014	-34555
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-25585	-	-16839	-16838
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :					
	- Capital	4577100	15262400	1757800	5561900	9277200
	- Régularisation des sommes non distribuables	289852	88052	-279269,62	-1119029	-1495265
	- Régularisation des sommes distribuables	58	42754	-1876	-2261	6479
	Rachats :					
	- Capital	-3840600	-13059400	-2198200	-5993700	-8985200
	- Régularisation des sommes non distribuables	-169320	-63532	286506	1111007,06	1394736
	- Régularisation des sommes distribuables	-	-26042	-	-	-
	VARIATION DE L'ACTIF NET	1289580	3232715	-153843,62	202398,061	833849
ACTIF NET	En début de période	5269756	3326621	2849015	2492773	2492773
	En fin de période	6559336	6559336	2695171	2695171	3326621
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	51196	36531	33697	33611	33611
	En fin de période	58561	58561	29293	29293	36531
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	102,932964	91,0629602	84,548031	74,1653923	74,1653923
	En fin de période	112,008606	112,008606	92,0073396	92,0073396	91,0629602
	TAUX DE RENDEMENT	0,08817042	0,2300128	0,08822569	0,24056972	0,22783629

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis aux Berges du Lac - Complexe Le Banquier, avenue Tahar Haddad - 1053 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 septembre 2010, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à leur juste valeur pour les titres non admis à la côte. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative.

La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

Suite Note N°2

3. Évaluation des 65 placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	Plus ou moins- values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		4 765 779	5 098 136	332 357	77,723	-
- ADWYA	30 000	251 574	215 880	-35 694	3,291	0,273
- ATL	30 000	175 638	206 400	30 762	3,147	0,176
- BH	5 000	160 003	161 520	1 517	2,462	0,028
- BIAT	6 000	484 771	514 458	29 687	7,843	0,035
- BNA	31 500	425 407	599 036	173 628	9,133	0,098
- BT	4 000	447 560	538 720	91 160	8,213	0,004
- BTE (ADP)	4 000	106 952	122 004	15 052	1,860	0,400
-						
CARTAGECEMENT	40 000	121 862	159 720	37 858	2,435	0,089
- CIL	2 700	90 325	95 191	4 866	1,451	0,068
- CIMBIZ	13 050	150 075	90 932	-59 143	1,386	0,030
- ESSOUKNA	49 384	320 455	348 947	28 492	5,320	1,643
- ENNAKL	20 000	271 041	266 100	-4 941	4,057	0,067
- MONOPRIX	5 000	236 945	263 610	26 665	4,019	0,054
- POULINA	20 000	191 000	192 240	1 240	2,931	0,012
- SALIM	10 000	229 550	237 540	7 990	3,621	0,376
- SFBT	16 885	224 614	228 471	3 857	3,483	0,028
- SIMPAR	3 083	168 164	160 119	-8 045	2,441	0,385
- SOPAT	2 500	11 500	12 003	503	0,183	0,024
- SOTUMAG	20 000	26 370	23 800	-2 570	0,363	0,167
- STB	13 538	303 806	291 392	-12 414	4,442	0,054
- TL	82	2 710	3 006	296	0,046	0,001
- UIB	17 000	365 458	367 047	1 589	5,596	0,097

OPCVM :		302 166	322 258	20 091	4,913	-
- CONFIANCE FCP	500	66 954	66 937	-17	1,020	-
- POS	1 800	185 213	185 233	20	2,824	-
- PROGRES FCP	500	50 000	70 089	20 089	1,069	-
Droits :		8 117	7 080	-1 037	0,108	-
- ABDA381/27	2	1	-	-1	0,000	0,000
- SIMDA10	1 078	7 869	7 029	-841	0,107	0,001
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,001	0,050
- TJDSO	4 500	45	-	-45	0,000	0,028
- TRDA1/15	3	2	2	-	0,000	0,000
Total en Dinars		5 076 062	5 427 474	351 411	82,744	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS A TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2010	% de l'actif net
Compte placement BNA / bons de caisse	1 364	1 364 000	2 051	1 366 051	20,83
Total en Dinars		1 364 000	2 051	1 366 051	20,83

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 septembre 2010	30 septembre 2009	31 décembre 2009
Gestionnaire (BNA Capitaux)	16 673	9 960	11 586
Dépositaire (BNA)	297	588	297
Total en Dinars	16 970	10 548	11 883

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 septembre 2010	30 septembre 2009	31 décembre 2009
Commissaire aux comptes	5 511	4 965	6 982
Conseil du Marché Financier (CMF)	442	258	297
Rachat en bourse	196 974	917 767	37 662
Autres (personnel...)	14 661	16 310	29 480
Total en Dinars	217 588	939 300	74 421

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 septembre 2010	30 septembre 2010	31 décembre 2009
Capital début de période :			
- Montant	3 653 100	3 361 100	3 361 100
- Nombre de titres	36 531	33 611	33 611
- Nombre d'actionnaires	169	181	181
Souscriptions réalisées :			
- Montant	15 262 400	5 561 900	9 277 200
- Nombre de titres	152 624	55 619	92 772
Rachats effectués :			
- Montant	-13 059 400	-5 993 700	-8 985 200
- Nombre de titres	-130 594	-59 937	89 852
Capital fin de période :			
- Montant	5 856 100	2 929 300	3 653 100
- Nombre de titres	58 561	29 293	36 531
- Nombre d'actionnaires	171	169	169

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 septembre 2010	30 septembre 2010	31 décembre 2009
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-347 591	-885 172	-885 172
- Résultat non distribuable exercice clos	-885 172	-941 331	-941 331
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	-1 495 265	-1 341 669	-1 341 669
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	1 394 736	1 283 825	1 283 825
- Résultat non distribuable de la période antérieure	638 110	114 003	114 003
Sommes non distribuables de la période en cours :	1 012 208	613 988	537 581
- Résultat non distribuable de la période en cours	987 688	622 010	638 110
- Emission en primes d'émission de la période en cours	88 052	-1 119 029	-1 495 265
- Rachat en primes d'émission de la période en cours	-63 532	1 111 007	1 394 736
Total en Dinars	664 617	-271 184	-347 591

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	30 septembre 2010	30 septembre 2010	31 décembre 2009
Résultat d'exploitation	26 380	39 310	14 627
Régularisation lors des souscriptions et des rachats d'actions	12 206	-2 261	6 479
Total en Dinars	38 586	37 049	21 106

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
Dividendes des actions	3 204	36 513	102 113
Revenus des titres OPCVM	-	1 645	2 808
Total en Dinars	3 204	38 158	104 921

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
Revenus du compte placement BNA	6 430	5 615	19 168
Total en Dinars	6 430	5 615	19 168

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
Rémunération du Gestionnaire	16 674	10 251	39 712
Rémunération du Dépositaire	297	297	1 180
Total en Dinars	16 971	10 548	40 892

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
Primes et indemnités	10 675	9 578	38 000
Jetons de présence	3 413	3 394	13 463
Redevance CMF	1 191	732	2 837
Honoraires	2 531	2 016	8 000
Autres	1 059	1 611	6 270
Total en Dinars	18 869	17 331	68 570

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
Résultat d'exploitation	-26 206	15 894	14 627
Résultat non distribuable (*)	458 696	265 302	638 110
Total en Dinars	432 490	281 196	652 737

(*) Le résultat non distribuable de la période s'analyse comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
Variation des plus ou moins-values potentielles	51 849	-1 716	-156 877
Plus ou moins-values réalisées	427 208	278 948	829 542
Frais de négociation	-20 361	-11 930	-34 555
Total en Dinars	458 696	265 302	638 110

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 10 Mars 2009, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 435.332.526 DT et un résultat de la période de 4.342.892 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**, comprenant le bilan au 30 septembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois allant du premier juillet au 30 septembre 2010, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** arrêtés au 30 Septembre 2010, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations post-conclusion :

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

Les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de placements à terme en comptes ouverts auprès de la BNA, représentent au 30 septembre 2010 **28,86% de l'actif** de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**, soit 8,86% au delà du seuil de 20% autorisé par l'**article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 29 octobre 2010

P/Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI

BILAN

Arrêté au 30 Septembre 2010

(exprimé en Dinars Tunisiens)

		Au 30 Septembre		Au 31 décembre
	Notes	2 010	2 009	2009
ACTIF				
Portefeuille-titres	4	276 899 995	237 572 472	245 607 528
Obligations		146 812 923	110 301 613	119 063 437
BTA		77 107 423	77 215 635	78 304 456
BTZc		27 211 995	25 784 851	26 135 840
Parts FCC		3 823 336	5 477 188	5 062 113
Parts OPCVM		21 944 318	18 793 185	17 041 682
Placements monétaires et disponibilités		158 432 531	129 963 207	98 885 065
Placements monétaires	5	32 809 227	27 324 099	29 122 225
Placements à terme	6	125 622 092	102 637 798	69 762 151
Disponibilités	7	1 212	1 310	689
Créances d'exploitation	8	-	-	61 895
Intérêts à recevoir		-	-	61 895
Titres de créances échus		-	-	-
TOTAL ACTIF		435 332 526	367 535 679	344 554 488
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	9	538 733	442 416	446 416
Autres créditeurs divers	10	974 903	518 480	201 078
Total passif		1 513 635	960 896	647 494
ACTIF NET				
Capital	11	421 092 323	354 947 007	329 753 447
Sommes distribuables		12 726 568	11 627 776	14 153 548
de la période	12	12 723 255	11 625 771	14 151 687
de l'exercice clos		-	-	-
Report à nouveau		3 313	2 004	1 861
Total actif net		433 818 891	366 574 783	343 906 995
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		435 332 526	367 535 679	344 554 488

ETAT DE RESULTAT
Période close le 30 Septembre 2010
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/01 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Période du 01/01 au 30/09/2009	Période du 01/01 au 31/12/2009
	Notes					
Revenus du portefeuille-titres	13	3 121 517	9 605 341	2 715 896	8 488 503	11 299 892
Revenus des obligations		1 615 910	4 451 807	1 197 362	3 323 535	4 615 274
Revenus des BTNB, BTA et BTZc		1 484 641	4 385 791	1 461 361	4 363 966	5 831 051
Revenus des OPCVM & FCC		20 967	767 744	57 173	801 002	853 567
Revenus des placements monétaires	14	290 814	853 419	390 354	1 210 396	1 550 862
Revenus des placements à terme	15	1 444 069	3 714 911	1 144 457	3 325 861	4 425 855
Total des revenus de placement		4 856 400	14 173 671	4 250 707	13 024 760	17 276 609
Charges de gestion des placements	16	(538 733)	(1 488)	(442 417)	(1 273)	(1 719)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 317 667	12 685 202	3 808 290	11 751 274	15 556 707
Autres charges d'exploitation	17	(144 147)	(406 465)	(128 407)	(358 643)	(484 010)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 173 520	12 278 737	3 679 884	11 392 631	15 072 697
Régularisation du résultat d'exploitation		(142 119)	444 518	(591 782)	233 140	(921 010)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 031 400	12 723 255	3 088 102	11 625 771	14 151 687
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		142 119	(444 518)	591 782	(233 140)	921 010
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		169 372	(197 549)	156 774	(172 759)	(45 370)
Plus ou moins values réalisées sur titres		-	15 778	-	47 263	90 676
RESULTAT DE LA PERIODE		4 342 892	12 096 966	3 836 658	11 267 136	15 118 003

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période close le 30 Septembre 2010
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/01 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Période du 01/01 au 30/09/2009	Période du 01/01 au 31/12/2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	4 173 520	12 278 737	3 679 884	11 392 631	15 072 697
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	169 372	(197 549)	156 774	(172 759)	(45 370)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	15 778	-	47 263	90 676
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	19	(14 150 235)	(130)	(13 549 009)	(13 549 152)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
Souscriptions					
Capital	89 203 600	345 069 700	65 080 300	321 382 500	400 927 200
Régularisation des sommes non distribuables	(113 679)	(290 124)	(83 069)	(274 915)	(343 276)
Régularisation des sommes distribuables	(2 288 797)	(4 356 738)	1 801 055	4 642 336	7 589 108
Rachats					
Capital	(86 757 900)	(253 486 400)	(88 192 000)	(257 328 400)	(362 249 900)
Régularisation des sommes non distribuables	102 471	227 471	114 109	245 667	326 465
Régularisation des sommes distribuables	2 146 678	4 801 256	(2 392 837)	(4 409 196)	(8 510 119)
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 635 284	89 911 896	(19 835 914)	61 976 118	39 308 330
ACTIF NET					
En début de période	427 183 607	343 906 995	386 410 697	304 598 665	304 598 665
En fin de période	433 818 891	433 818 891	366 574 783	366 574 783	343 906 995
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	4 190 736	3 299 360	3 784 245	2 912 587	2 912 587
En fin de période	4 215 193	4 215 193	3 553 128	3 553 128	3 299 360
VALEUR LIQUIDATIVE					
En début de période	101,935	104,234	102,110	104,580	104,580
En fin de période	102,917	102,917	103,169	103,169	104,234
TAUX DE RENDEMENT	3,82%	3,81%	4,11%	4,14%	4,12%

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

Placement Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligatoire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de Placement Obligataire SICAV est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, Placement Obligataire SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2010, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatées au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Ce poste totalise au 30 septembre 2010 la somme de 276.899.995 DT contre 237.572.472 DT au 30 septembre 2009 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2010	% actif net	% actif
I- OBLIGATIONS		<u>144 355 210</u>	<u>2 457 713</u>	<u>146 812 923</u>	<u>33,84%</u>	<u>33,72%</u>
Tunisie Leasing 2005-1	15 000	300 000	15 552	315 552	0,07%	0,07%
Tunisie Leasing 2006-1	14 000	560 000	25 525	585 525	0,13%	0,13%
Tunisie Leasing 2007	20 000	800 000	7 616	807 616	0,19%	0,19%
Tunisie Leasing 2007-1	15 000	900 000	35 640	935 640	0,22%	0,21%
Tunisie Leasing 2007-2	15 000	900 000	31 536	931 536	0,21%	0,21%
Tunisie Leasing 2008-1	15 000	900 000	11 928	911 928	0,21%	0,21%
Tunisie Leasing 2008-2	15 000	1 200 000	52 656	1 252 656	0,29%	0,29%
Tunisie Leasing 2008-3	10 000	800 000	28 152	828 152	0,19%	0,19%
Tunisie Leasing 2009-1	7 500	600 000	18 210	618 210	0,14%	0,14%
Tunisie Leasing 2009-2	9 250	925 000	19 329	944 329	0,22%	0,22%
Tunisie Leasing 2010-1	20 000	2 000 000	27 408	2 027 408	0,47%	0,47%
Tunisie Leasing Subordonné 2009	15 000	1 200 000	876	1 200 876	0,28%	0,28%
AB 2008/15A	10 000	866 660	16 424	883 084	0,20%	0,20%
AB 2008/20A	30 000	2 700 000	55 104	2 755 104	0,64%	0,63%
AB 2009/15A	60 000	5 599 800	624	5 600 424	1,29%	1,29%
AB 2010	30 000	3 000 000	10 440	3 010 440	0,69%	0,69%
AIL2007	10 000	600 000	26 040	626 040	0,14%	0,14%
AIL2008	10 000	600 000	88	600 088	0,14%	0,14%
AIL2009-1	7 000	560 000	17 550	577 550	0,13%	0,13%
AIL2010-1	15 000	1 500 000	30 384	1 530 384	0,35%	0,35%
AMEN BANK 2001	10 000	200 000	4 000	204 000	0,05%	0,05%
AMEN BANK 2007	20 000	1 400 000	39 664	1 439 664	0,33%	0,33%
ATB 2007/1	50 000	4 400 000	78 080	4 478 080	1,03%	1,03%
ATB SUB 2009	50 000	5 000 000	73 800	5 073 800	1,17%	1,17%
ATL 2006/1	27 000	1 620 000	24 926	1 644 926	0,38%	0,38%
ATL 2007-2	30 000	1 200 000	5 304	1 205 304	0,28%	0,28%
ATL 2008/1	30 000	1 800 000	31 800	1 831 800	0,42%	0,42%
ATL 2008/SUBOR	15 000	1 500 000	9 204	1 509 204	0,35%	0,35%
ATL 2009	30 000	2 400 000	43 104	2 443 104	0,56%	0,56%
ATL 2009/2	19 000	1 900 000	1 262	1 901 262	0,44%	0,44%
ATL 2009/3	30 000	3 000 000	88 608	3 088 608	0,71%	0,71%
ATL 2010-1	75 000	7 500 000	45 720	7 545 720	1,74%	1,73%
BH 2007	70 000	7 000 000	250 320	7 250 320	1,67%	1,67%
BH 2009	50 000	5 000 000	152 400	5 152 400	1,19%	1,18%
BH 2009	10 000	1 000 000	30 480	1 030 480	0,24%	0,24%
BNA SUB 2009	50 000	4 666 500	97 760	4 764 260	1,10%	1,09%
BTE 2004	1 100	22 000	261	22 261	0,01%	0,01%

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2010	% actif net	% actif
--	---------------------	-----------------------	--------------------	-------------------------	-------------------	------------

BTE 2009	41 100	3 699 000	6 806	3 705 806	0,85%	0,85%
BTE 2010 CAT A 10 ANS	10 000	1 000 000	1 592	1 001 592	0,23%	0,23%
BTE 2010 CAT A 10 ANS	30 000	3 000 000	4 776	3 004 776	0,69%	0,69%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	1 000 000	1 792	1 001 792	0,23%	0,23%
BTKD/2006	35 000	1 400 000	55 048	1 455 048	0,34%	0,33%
BTK 2009	50 000	5 000 000	120 680	5 120 680	1,18%	1,18%
CIL 2003/1	10 000	200 000	10 616	210 616	0,05%	0,05%
CIL 2005/1	15 000	900 000	48 600	948 600	0,22%	0,22%
CIL 2007/1	15 000	900 000	33 720	933 720	0,22%	0,21%
CIL 2007/2	15 000	900 000	28 332	928 332	0,21%	0,21%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	41 160	1 041 160	0,24%	0,24%
CIL 2008/1	15 000	900 000	4 236	904 236	0,21%	0,21%
CIL 2009/1	5 000	400 000	3 520	403 520	0,09%	0,09%
CIL 2009/1 TMM+1	5 000	400 000	3 376	403 376	0,09%	0,09%
CIL 2009/2	10 000	800 000	1 408	801 408	0,18%	0,18%
CIL 2009/3	18 000	1 800 000	50 746	1 850 746	0,43%	0,43%
CIL 2010/1	20 000	2 000 000	14 496	2 014 496	0,46%	0,46%
ELMOURASKANES 2003	6 000	120 000	2 155	122 155	0,03%	0,03%
MEUBLATEX 2008	10 000	1 000 000	4 024	1 004 024	0,23%	0,23%
MOURADI PALACE 2005	3 000	180 000	2 563	182 563	0,04%	0,04%
SIHM2008	14 000	1 400 000	3 730	1 403 730	0,32%	0,32%
STAR 2004	2 400	2 400 000	60 756	2 460 756	0,57%	0,57%
STB2008-16A/1	7 500	656 250	11 544	667 794	0,15%	0,15%
STB2008-20A/1	20 000	1 800 000	33 040	1 833 040	0,42%	0,42%
STB2008-25A/1	70 000	6 440 000	123 088	6 563 088	1,51%	1,51%
STB2010/1 +0.7%	20 000	2 000 000	41 872	2 041 872	0,47%	0,47%
STB2010/1 5.3%	30 000	3 000 000	66 912	3 066 912	0,71%	0,70%
STB2010/1 5.3%	20 000	2 000 000	44 608	2 044 608	0,47%	0,47%
STM2007	8 000	640 000	909	640 909	0,15%	0,15%
UNIFACTOR 2006/1	10 000	400 000	17 384	417 384	0,10%	0,10%
UNIFACTOR 2008	10 000	600 000	17 184	617 184	0,14%	0,14%
UTL 2004	10 000	400 000	11 296	411 296	0,09%	0,09%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1	20 000	1 600 000	1 104	1 601 104	0,37%	0,37%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1,5	20 000	1 600 000	11 136	1 611 136	0,37%	0,37%
UIB 2009 CAT C	100 000	9 500 000	92 560	9 592 560	2,21%	2,20%
CHO 2009	5 000	500 000	18 268	518 268	0,12%	0,12%
MEUBLATEX 2010 TRA	7 000	700 000	13 093	713 093	0,16%	0,16%
HAN LEASE2010	10 000	1 000 000	12 080	1 012 080	0,23%	0,23%
HAN LEASE2010	20 000	2 000 000	24 160	2 024 160	0,47%	0,46%
ATTIJ LEAS 2010-1	30 000	3 000 000	5 568	3 005 568	0,69%	0,69%

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2010	% actif net	% actif
II- Titres émis par l'Etat		<u>97 741 207</u>	<u>6 578 211</u>	<u>104 319 418</u>	<u>24,05%</u>	<u>23,96%</u>
BTA		74 713 500	2 393 923	77 107 423	17,77%	17,71%
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	3 000	2 917 500	80 035	2 997 535	0,69%	0,69%
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	12 000	11 796 000	330 851	12 126 851	2,80%	2,79%
BTA à 7,5% -04/2014 sur 10 ans	20 000	20 000 000	831 862	20 831 862	4,80%	4,79%
BTA 7% -02/2015 sur 10 ans	24 000	24 000 000	861 633	24 861 633	5,73%	5,71%
BTA à 8,25% -07/2014 sur 12 ans	16 000	16 000 000	289 543	16 289 543	3,75%	3,74%
BTZc		23 027 707	4 184 288	27 211 995	6,27%	6,25%
BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	614 660	7 034 660	1,62%	1,62%
BTZc 16/10/2010	10 000	5 133 807	1 245 313	6 379 120	1,47%	1,47%
BTZc 16/10/2010	15 000	8 023 500	1 649 789	9 673 289	2,23%	2,22%
BTZc 16/10/2010	6 400	3 450 400	674 527	4 124 927	0,95%	0,95%
III- Titres des FCC		<u>3 802 370</u>	<u>20 967</u>	<u>3 823 336</u>	<u>0,88%</u>	<u>0,88%</u>
FCC1 P1 10/11/2014	3 500	611 755	3 197	614 951	0,14%	0,14%
FCC1 P2 10/11/2014	1 500	1 500 000	8 935	1 508 935	0,35%	0,35%
FCC2 P1 10/11/2014	5 000	1 690 615	8 835	1 699 450	0,39%	0,39%
IV- Titres des OPCVM		<u>21 789 651</u>	<u>154 667</u>	<u>21 944 318</u>	<u>5,06%</u>	<u>5,04%</u>
AL AMANAH	8 095	833 516	(15 427)	818 089	0,19%	0,19%
FCP SALAMETT CAP	140 000	1 453 626	178 774	1 632 400	0,38%	0,37%
FCP SALAMETT PLUS	65 549	674 125	10 796	684 922	0,16%	0,16%
MILLENIUM SICAV	19 794	2 105 880	(28 796)	2 077 083	0,48%	0,48%
SANADET	22 939	2 460 750	(358)	2 460 391	0,57%	0,57%
SICAV TRESOR	39 904	4 178 319	(68 966)	4 109 354	0,95%	0,94%
TUNISO EMIRATIES SICAV	37 112	3 768 041	41 283	3 809 324	0,88%	0,88%
UNIVERS OBLIG	61 422	6 315 393	37 361	6 352 755	1,46%	1,46%
Total		267 688 437	9 211 558	276 899 995	63,83%	63,61%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste totalise au 30 septembre 2010 la somme de 32.809.227 DT contre 27.324.099 DT au 30 septembre 2009 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2010	% actif net	% actif
I- Billets de trésorerie		<u>21 353 208</u>	<u>433 777</u>	<u>21 786 985</u>	<u>5,02%</u>	<u>5,00%</u>
ALMES	1 000	1 000 000	43 400	1 043 400	0,24%	0,24%
BTE	3 040	4 939 175	42 652	4 981 828	1,15%	1,14%
CARTE	1 500	1 500 000	55 300	1 555 300	0,36%	0,36%
CEDRIA	2 000	2 000 000	47 850	2 047 850	0,47%	0,47%
CIL	60	2 968 324	10 816	2 979 140	0,69%	0,68%
ELECTROSTAR	1 500	1 462 936	31 485	1 494 421	0,34%	0,34%

SIHM	2 100	2 100 000	66 533	2 166 533	0,50%	0,50%
SITS	500	500 000	14 267	514 267	0,12%	0,12%
SNA	1 000	1 000 000	43 400	1 043 400	0,24%	0,24%
UNIFACTOR	2 040	3 882 772	78 074	3 960 846	0,91%	0,91%
II- Certificats de dépôt		<u>10 948 537</u>	<u>73 705</u>	<u>11 022 242</u>	<u>2,54%</u>	<u>2,53%</u>
BTE	22	10 948 537	73 705	11 022 242	2,54%	2,53%
Total		32 301 745	507 482	32 809 227	7,56%	7,54%

NOTE 6 : PLACEMENTS A TERME :

Ce poste totalise au 30 septembre 2010 la somme de 125.622.092 DT contre 102.637.798 DT au 30 septembre 2009 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts cours	Valeur au 30/09/2010	% actif net	% actif
I- Titres à court terme		<u>125 011 000</u>	<u>611 092</u>	<u>125 622 092</u>	<u>28,96%</u>	<u>28,86%</u>
Compte BNA Placement	125 011	125 011 000	611 092	125 622 092	28,96%	28,86%
II- Titres à long terme		-	-	-	-	-
Compte BNA Placement	-	-	-	-	-	-
Total		125 011 000	611 092	125 622 092	28,96%	28,86%

NOTE 7 : DISPONIBILITES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2010	30 Septembre 2009	31 Décembre 2009
Avoirs en banque	1 432	34 860	57 687
Encaissements perçus et non encore comptabilisés	(120)	(33 450)	(120)
Montant comptabilisés et non encore décaissés	-	-	-
Sommes à régler:	(100)	(100)	(100)
Rachats	-	-	-
Autres	(100)	(100)	(100)
Placements à régler	-	-	-
Sommes à encaisser	-	-	(56 778)
Total	1 212	1 310	689

NOTE 8 : CREANCES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2010	30 Septembre 2009	31 Décembre 2009
Intérêts à recevoir	-	-	61 895
Intérêts échus et non encaissés sur Obligations	-	-	-
Intérêts échus et non encaissés sur Billets de Trésorerie	-	-	61 895
Titres de créances échus	-	-	-
Obligations échues et non encore remboursées	-	-	-
Total	-	-	61 895

NOTE 9 : OPERATEURS CREDITEURS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2010	30 Septembre 2009	31 Décembre 2009
Gestionnaire (BNA Capitaux)	336 708	276 510	279 010
Dépositaire (BNA)	202 025	165 906	167 406
Total	538 733	442 416	446 416

NOTE 10 : AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2010	30 Septembre 2009	31 Décembre 2009
Administrateurs - Jetons de présence	22 438	16 751	30 000
Commissaire aux comptes	13 887	8 327	13 368
Conseil du marché Financier (CMF)	36 526	30 834	31 492
Rachats	876 356	421 719	108 071
Retenues à la source à payer	-	24 577	-
Autres	25 696	16 272	18 147
Total	974 903	518 480	201 078

NOTE 11 : CAPITAL :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2010	30 Septembre 2009	31 Décembre 2009
Capital au début de période			
Montant	329 936 000	291 258 700	291 258 700
Nombre de titres	3 299 360	2 912 587	2 912 587
Nombre d'actionnaires	3 296	2 901	2 901
Souscriptions réalisées			
Montant	345 069 700	321 382 500	400 927 200
Nombre de titres	3 450 697	3 213 825	4 009 272
Rachats effectués			
Montant	(253 486 400)	(257 328 400)	(362 249 900)
Nombre de titres	(2 534 864)	(2 573 284)	(3 622 499)
Capital fin de période			
Montant	421 519 300	355 312 800	329 936 000
Nombre de titres	4 215 193	3 553 128	3 299 360
Nombre d'actionnaires	3 494	3 082	3 296
Sommes non distribuables de la période	(244 424)	(154 744)	28 496
1- Résultat non distribuable	(181 771)	(125 495)	45 307
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(197 549)	(172 759)	(45 370)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	15 778	47 263	90 676
2- Régularisation des sommes non distribuables	(62 653)	(29 248)	(16 811)
Aux émissions	(290 124)	(274 915)	(343 276)
Aux rachats	227 471	245 667	326 465
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) clos	(182 553)	(211 049)	(211 049)
Total	421 092 323	354 947 007	329 753 447

NOTE 12 : SOMMES DISTRIBUABLES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2010	30 Septembre 2009	31 Décembre 2009
Résultat d'exploitation	12 278 737	11 392 631	15 072 697
Régularisation lors des souscriptions d'actions	(4 356 738)	4 642 336	7 589 108
Régularisation lors des rachats d'actions	4 801 256	(4 409 196)	(8 510 119)

Total**12 723 255****11 625 771****14 151 687****NOTE 13 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES :**

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2009
	01/07 au 30/09/2010	01/07 au 30/09/2009	
Revenus des obligations	1 615 910	1 197 362	4 615 274
Intérêts courus	(263 774)	458 944	285 462
Intérêts échus	1 879 684	738 418	4 329 812
Revenus des BTNB - BTA & BTZc	1 484 641	1 461 361	5 831 051
Intérêts courus	428 641	405 361	1 134 107
Intérêts échus	1 056 000	1 056 000	4 696 944
Revenus des FCC	20 967	57 173	238 184
Intérêts courus	20 967	(2 082)	(14 927)
Intérêts échus	-	59 256	253 111
Revenus des OPCVM	-	-	615 383
Total	3 121 517	2 715 896	11 299 892

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2009
	01/07 au 30/09/2010	01/07 au 30/09/2009	
Revenus des billets de trésorerie	160 016	235 865	962 252
Intérêts courus	160 016	55 800	(44 968)
Intérêts échus	-	180 065	1 007 220
Revenus des certificats de dépôt	130 615	152 673	584 226
Intérêts courus	(275 235)	(385 886)	(57 944)
Intérêts échus	405 850	538 559	642 170
Intérêts des comptes de dépôt	183	1 816	4 385
Total	290 814	390 354	1 550 862

NOTE 15 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

Période du

Période du
01/01 au

	01/07 au 30/09/2010	01/07 au 30/09/2009	31/12/2009
Revenus des placements en compte BNA	1 444 069	1 144 457	4 425 855
Intérêts courus	(1 550 973)	(12 844)	(697 418)
Intérêts échus	2 995 042	1 157 300	5 123 273
Total	1 444 069	1 144 457	4 425 855

NOTE 16 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du
	01/07 au 30/09/2010	01/07 au 30/09/2009	01/01 au 31/12/2009
Rémunération du gestionnaire ^(*)	336 708	276 511	1 074 939
Rémunération du dépositaire ^(**)	202 025	165 906	644 963
Total	538 733	442 417	1 719 902

^(*) La gestion de la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

^(**) La BNA assure les fonctions de dépositaire pour la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, le dépositaire reçoit une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

NOTE 17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du
	01/07 au 30/09/2010	01/07 au 30/09/2009	01/01 au 31/12/2009
Jetons de présence	7 562	13 249	41 538
Redevance CMF	114 138	93 732	364 386
Honoraires	5 041	5 041	20 000
Rémunération du directeur général	2 353	2 341	9 414
TCL	11 483	10 461	34 565
Diverses charges d'exploitation	3 570	3 583	14 107
Total	144 147	128 407	484 010